



Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Odé Tableau de bord 2025

Juin 2026

Sommaire

Edito	4
Préambule	5
Liste des cartographies	6
Bassin versant et cycles de l'eau	8
Enjeu « Gouvernance et communication »	9
Enjeu « Qualité des eaux douces, estuariennes et littorales »	26
Enjeu « Milieux aquatiques eaux douces, estuariens et littoraux »	42
Enjeu « Risques d'inondation fluviale et de submersion marine »	60
Enjeu « Besoins, ressources en eau et préservation des milieux »	74
Bilan financier du Sivalodet 2025	83
Glossaire	84
Contacts du Sivalodet	85



Le bassin versant de l'Odét est un concentré à petite échelle des grands défis climatiques auxquels font face les territoires littoraux français. Entre les espaces agricoles de l'amont, les zones humides, les secteurs urbanisés et l'estuaire, nous devons gérer nos 725 km² comme un laboratoire grandeur nature de l'adaptation de notre territoire au changement climatique. Aujourd'hui, les derniers mois l'ont encore confirmé, il n'y a plus aucune place pour le scepticisme, les signaux sont clairs : alternance plus marquée entre épisodes de pluies intenses et périodes sèches prolongées, tensions estivales sur la ressource en eau, hausse des températures, fragilisation de la biodiversité aquatique, montée du niveau marin avec un risque de submersion. L'accélération du changement climatique et ses conséquences sur la vie quotidienne sont là et les citoyens attendent une action publique efficace. Les hivers plus humides saturant les sols et augmentent les risques liés au ruissellement : inondations, érosion et de transferts de polluants vers les cours d'eau et la baie. À l'inverse, les étés secs abaissent les débits des rivières, concentrent les pollutions, réchauffent les eaux et dégradent sensiblement les conditions de vie des milieux aquatiques.

Ce double phénomène impose de sortir de l'attentisme et d'une gestion fondée sur la réaction d'urgence pour entrer dans une logique d'anticipation permanente appuyée sur une solide expertise, nourrie par du benchmark sur les pratiques vertueuses d'autres territoires et concrétisée par des résultats probants dans l'action collective des 32 communes du Sivalodet.

Pour le bassin versant de l'Odét, la stratégie d'avenir repose d'abord sur un principe simple : considérer l'eau comme un patrimoine commun limité. Cela implique de sécuriser quantitativement la ressource par la sobriété des usages, la réduction des pertes sur les réseaux, l'optimisation des consommations agricoles, économiques et domestiques, ainsi que le développement de solutions de stockage naturel plutôt qu'artificiel. Chaque hectare de zone humide préservé, chaque haie bocagère restaurée, chaque sol rendu plus perméable devient une infrastructure climatique à part entière. De nombreux chantiers, visant à assurer la résilience de nos territoires, sont en cours : PAPI, débordements du Steïr, HMUC, Risque de submersion marine...

Deuxième priorité : Restaurer les milieux pour mieux protéger les habitants. Les rivières ont besoin d'espace. Recréer des haies et des talus plantés pour ralentir les écoulements, mieux gérer l'expansion des crues, renaturer certains tronçons, reconnecter les annexes hydrauliques et préserver les têtes de bassin permettent d'atténuer les inondations tout en améliorant la qualité écologique. Là où le béton rigidifie, le vivant amortit ! La nature n'est pas un supplément d'âme : elle devient un outil central de résilience territoriale.

Troisième axe : Reconquérir la qualité de l'eau. Sur un bassin versant littoral comme l'Odét, les flux venus de l'amont finissent en aval. Nutriments, micropolluants, érosion des sols ou dysfonctionnements d'assainissement affectent la rivière, la conchyliculture, les usages nautiques, le tourisme et l'image du territoire. La réponse passe par une coopération exigeante entre communes, EPCI, agriculteurs, entreprises, associations et citoyens. L'eau relie tous les acteurs ; sa gestion doit donc être partagée.

Enfin, pour la gouvernance, l'agilité sera le marqueur fondamental. Les données hydrologiques, la prévision météorologique, les outils de suivi en temps réel et la planification à long terme doivent guider nos décisions collectives. Le bassin de l'Odét a les atouts pour réussir : une vraie identité territoriale, des acteurs engagés et une conscience croissante des enjeux.

La question n'est plus de savoir si le climat change, mais si nous changeons assez vite avec lui. Pour le SIVALODET, préparer l'avenir signifie protéger la ressource, restaurer les milieux et organiser la solidarité entre l'amont et l'aval. C'est à ce prix que le territoire de notre bassin versant conservera demain ce qui fait aujourd'hui sa richesse : une eau vivante, des paysages attractifs et un cadre de vie recherché et durable.

Pour réussir ses missions le Sivalodet sait pouvoir s'appuyer sur des partenariats nombreux et diversifiés qui vont d'Eau & rivières de Bretagne, l'AAPPMA, les Petits Débrouillards, Cap vers la Nature, le Département, la Région, l'Agence de l'Eau et l'État.

Jean-Paul Cozien
Président du Sivalodet et de la CLE de l'Odét



Préambule

Le tableau de bord du bassin versant de l'Odét synthétise, pour l'année 2025 :

- ❖ le bilan d'activités du Sivalodet,
- ❖ le bilan du suivi de la qualité de l'eau du bassin versant de l'Odét,
- ❖ les dispositions du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Odét mises en œuvre,
- ❖ les actions du Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) Odét mises en œuvre.

Ce document est un recueil des données et des actions d'aménagement et de gestion de l'eau et des milieux aquatiques du bassin versant de l'Odét. Ces actions étant portées par différents acteurs du territoire, les maîtres d'ouvrage sont indiqués selon leurs compétences.

Les enjeux et les orientations du SAGE de l'Odét sont rappelés dans les documents en haut à gauche de chaque page.

Le tableau de bord est téléchargeable sur le site Web du Sivalodet : <https://www.sivalodet.bzh>.

Les 5 grands enjeux du bassin versant de l'Odét sont :

- ❖ « **Gouvernance et communication** » : Préserver la cohérence et la coordination des actions et des acteurs et assurer la communication.
- ❖ « **Qualité des eaux douces, estuariennes et littorales** » : Préserver la qualité des eaux douces, estuariennes et littorales (bactériologie, micropolluants, nutriments).
- ❖ « **Milieux aquatiques eaux douces, estuariens et littoraux** » : Préserver et gérer les milieux aquatiques d'eaux douces, estuariens et littoraux (cours d'eau, zones humides, bocage, estuaire et littoral, faune et flore).
- ❖ « **Risques d'inondation fluviale et de submersion marine** » : Garantir une gestion intégrée des risques d'inondation fluviale et de submersion marine.
- ❖ « **Besoins, ressources en eau et préservation des milieux** » : Concilier besoins, ressources en eau et préservation des milieux.

Liste des cartographies (1/2)

Gouvernance et communication

Les masses d'eau du bassin versant de l'Odet	10
Objectif d'état écologique des masses d'eau du bassin versant de l'Odet SDAGE 2022/2027	11
Le Sivalodet et ses intercommunalités	12
Les SAGE limitrophes du SAGE de l'Odet	16
Inter-SAGE Ouest Cornouaille – Sud Cornouaille - organisations territoriales	17
Compétence Alimentation en Eau Potable (AEP) du bassin versant de l'Odet au 01/01/2026	18
Compétence Assainissement Collectif (AC) du bassin versant de l'Odet au 01/01/2026	19
Compétence Assainissement Non Collectif (ANC) du bassin versant de l'Odet au 01/01/2026	20
Compétence Eaux Pluviales (EP) du bassin versant de l'Odet au 01/01/2026	21
État d'avancement des documents d'urbanisme locaux du bassin versant de l'Odet au 01/01/2026	22
Accompagnement de la CLE de l'Odet et du Sivalodet pour des projets du bassin versant de l'Odet – Année 2025	23
Animations pédagogiques dans le cadre du programme d'éducation à l'environnement du Sivalodet - Année scolaire 2024/2025	25

Qualité des eaux douces, estuariennes et littorales

Réseau du suivi qualité du bassin versant de l'Odet – Année 2025	27
Salubrité de l'estuaire (mollusques non fouisseurs – Groupe 3) – Arrêté préfectoral du 21 mai 2019 & qualité des sites de baignades du bassin versant de l'Odet – Année 2025	29
Qualité bactériologique du bassin versant de l'Odet (eau superficielle) - Année 2025	30
Gestion de l'Assainissement Collectif (AC) du bassin versant de l'Odet au 01/01/2026	32
Gestion de l'Assainissement Non Collectif (ANC) du bassin versant de l'Odet au 01/01/2021	33
Ports du périmètre d'étude du schéma de carénage et des eaux portuaires des SAGE Ouest-Cornouaille, Odet et Sud Cornouaille	35
Suivi des nutriments du bassin versant de l'Odet (eau superficielle) – Année 2025	39
Qualité générale des masses d'eaux superficielles du bassin versant de l'Odet 2024/2025	40

Liste des cartographies (2/2)

Milieux aquatiques eaux douces, estuariens et littoraux

Inventaire des cours d'eau du bassin versant de l'Odet au 01/01/2026	44
Entretien et restauration des cours d'eau du bassin versant de l'Odet pluriannuel – 2007/2025	45
Inventaire têtes du bassin versant de l'Odet	46
Rétablissement de la continuité écologique au 01/01/2026	47
Inventaire permanent des zones humides du bassin versant de l'Odet au 01/01/2026	48
Zones d'activités nautiques et conchylicoles de l'estuaire du bassin versant de l'Odet	49
Réseaux de suivis piscicoles sur le bassin versant de l'Odet – 2025 - Indices d'abondance saumons, anguilles et réseau de suivi truite fario	50
Etude Gammars 2025 – localisation des sites de suivi	51
Les espaces naturels remarquables du bassin versant de l'Odet	52
Opérations de lutte contre les espèces nuisibles du bassin versant de l'Odet (non-exhaustif) – 2013-2025	53
Vulnérabilité à l'érosion selon les cultures 2022 du bassin versant de l'Odet	54
Surfaces Non Agricoles déclarées dans le cadre de la PAC et protégées dans le cadre des Bonnes Conditions Agro-Environnementales (BCAE 8)	56
Travaux bocagers réalisés sur la période 2008/2025 dans le cadre du programme Breizh Bocage (QBO / Sivalodet)	57
Cartographie du parcellaire des exploitants engagés en MAEC du PAEC Odet – Sud Cornouaille hors algues vertes et Isole-Elle-Laïta	59

Risques d'inondation fluviale et de submersion marine

Emprises des historiques de janvier 1995, de décembre 2000 et de la crue centennale dans le centre-ville de Quimper	67
Extrait du nouveau zonage règlementaire du PPRI de Quimper, Guengat et Ergué-Gabéric	68
Localisation des 2 systèmes d'endiguement de la ville de Quimper	71

Besoins, ressources en eau et préservation des milieux

Stations débitométriques, limnimétriques, météorologiques et piézométriques du bassin versant de l'Odet au 01/01/2026	75
Prélèvements de la ressource en eau du bassin versant de l'Odet déclarés au 01/01/2020 (non exhaustifs)	78
Périmètres de Protection de Captage (PPC) du bassin versant de l'Odet au 01/01/2026	80
Sécurisation de l'eau potable en Finistère	81
Rendements des réseaux AEP par commune du bassin versant de l'Odet au 01/01/2020	82

Bassin versant...

Un **bassin versant (BV)** est l'espace drainé par un cours d'eau et ses affluents. L'ensemble des eaux qui tombent dans cet espace convergent vers un même point de sortie appelé **exutoire** : cours d'eau, lac, mer, océan...

Le bassin versant est limité par une **ligne de partage des eaux**. Les eaux des pluies de part et d'autre de cette ligne s'écoulent dans deux directions différentes en emportant avec eux les éléments dissous ou en suspension tels que les sédiments et les pollutions, de l'**amont** vers l'**aval**.

... et cycles de l'eau

L'eau circule dans l'environnement selon un **cycle naturel**, aussi appelé **grand cycle de l'eau**.

En prélevant une partie de cette eau pour nos propres besoins (industrie, agriculture, habitat), nous créons un cycle artificiel, appelé aussi le **cycle technique de l'eau** ou le **petit cycle de l'eau**.



Bassin versant et sous-bassin versant (OFB, M Nivesse, d'après OIEau, 2018)



Le grand cycle de l'eau (OFB, M Nivesse, d'après OIEau, 2018)



Le petit cycle de l'eau (OFB, M Nivesse, d'après OIEau, 2018)

Gouvernance et communication

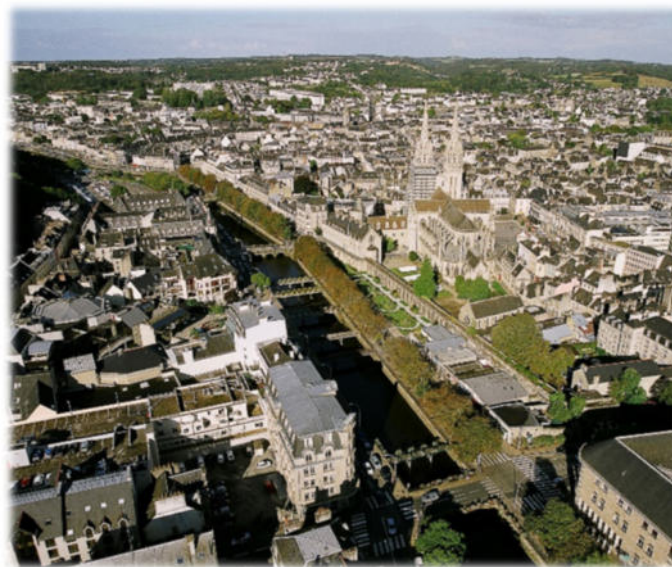
Assurer la cohérence et la coordination des actions des différents enjeux dans et au-delà des limites du SAGE.

L'enjeu « Gouvernance et communication »

La cohérence et la coordination des actions et des acteurs sont globalement satisfaisantes à l'échelle du SAGE. L'enjeu, ici, est d'entretenir cette cohérence et d'assurer le portage de projets pour les actions permettant de répondre aux nouveaux enjeux et objectifs du SAGE de l'Odet.

Afin d'assurer cette cohérence et cette coordination au-delà des limites du SAGE, la dynamique inter-SAGE est à faciliter, particulièrement avec les SAGE Ouest Cornouaille et Sud Cornouaille, qui partagent les mêmes masses d'eau côtières « Baie de Concarneau » et « Concarneau Large ».

La communication reste un enjeu majeur du SAGE comme outil d'information et de sensibilisation des acteurs.



Actions « Gouvernance et communication » 2025 du Sivalodet

- Animation et coordination du SAGE, du BV de l'Odet et de l'inter-SAGE.
- Communication, sensibilisation, pédagogie.

Gouvernance et communication

Assurer la cohérence et la coordination des actions des différents enjeux dans et au-delà des limites du SAGE.

Orientation G11: Assurer la coordination et la cohérence des programmes

Orientation G12: Faciliter le portage de tous les projets



Les masses d'eau du bassin versant de l'Odet



Le bassin versant de l'Odet

- 725 km²
- 11 % du territoire du Finistère
- 32 communes
- 7 Etablissements public de coopération intercommunale (EPCI)
- 140 000 habitants



- 7 masses d'eau cours d'eau : Odet (45 km; 224 km²), Steir (28 km ; 203 km²), Jet (28,5 km; 116 km²), Lendu (9 km), Mûr-St-Cadou (12,3 km), Corroac'h (16,8 km), Kériner (5,7 km)
- 1 masse d'eau de transition : Estuaire de l'Odet (18 km)
- 2 masses d'eau côtières : Baie de Concarneau, Concarneau Large

Gouvernance et communication

Assurer la cohérence et la coordination des actions des différents enjeux dans et au-delà des limites du SAGE.

Orientation G11: Assurer la coordination et la cohérence des programmes

Orientation G12: Faciliter le portage de tous les projets

Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (**SDAGE**) Loire-Bretagne fixe les objectifs d'atteinte de bon état des masses d'eau.

Hormis la masse d'eau « Baie de Concarneau », toutes les masses d'eau du bassin versant de l'Odét ont un objectif de bon état dans le SDAGE 2022-2027.

Les paramètres déclassant de la masse d'eau « Baie de Concarneau » sont les macroalgues et l'Hexachlorocyclohexane (Lindane).

Cadre du SDAGE

Planification

DCE
Parlement
européen



SDAGE
Comités de
bassin



SAGE
CLE



Actions

Actions
Maîtres
d'ouvrage



Objectif d'état écologique des masses d'eau du bassin versant de l'Odét SDAGE 2022/2027



Compétences : AELB



Pour en savoir plus :

❖ <https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/home/le-sdage-2022-2027/quest-ce-que-le-sdage.html> : Les documents du SDAGE sont téléchargeables sur le site de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB).

CLE : Commission locale de l'eau

DCE : Directive cadre sur l'eau

SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

Gouvernance et communication

Assurer la cohérence et la coordination des actions des différents enjeux dans et au-delà des limites du SAGE.

Orientation G11 : Assurer la coordination et la cohérence des programmes

Orientation G12 : Faciliter le portage de tous les projets

Le Sivalodet, syndicat de la vallée de l'Odet

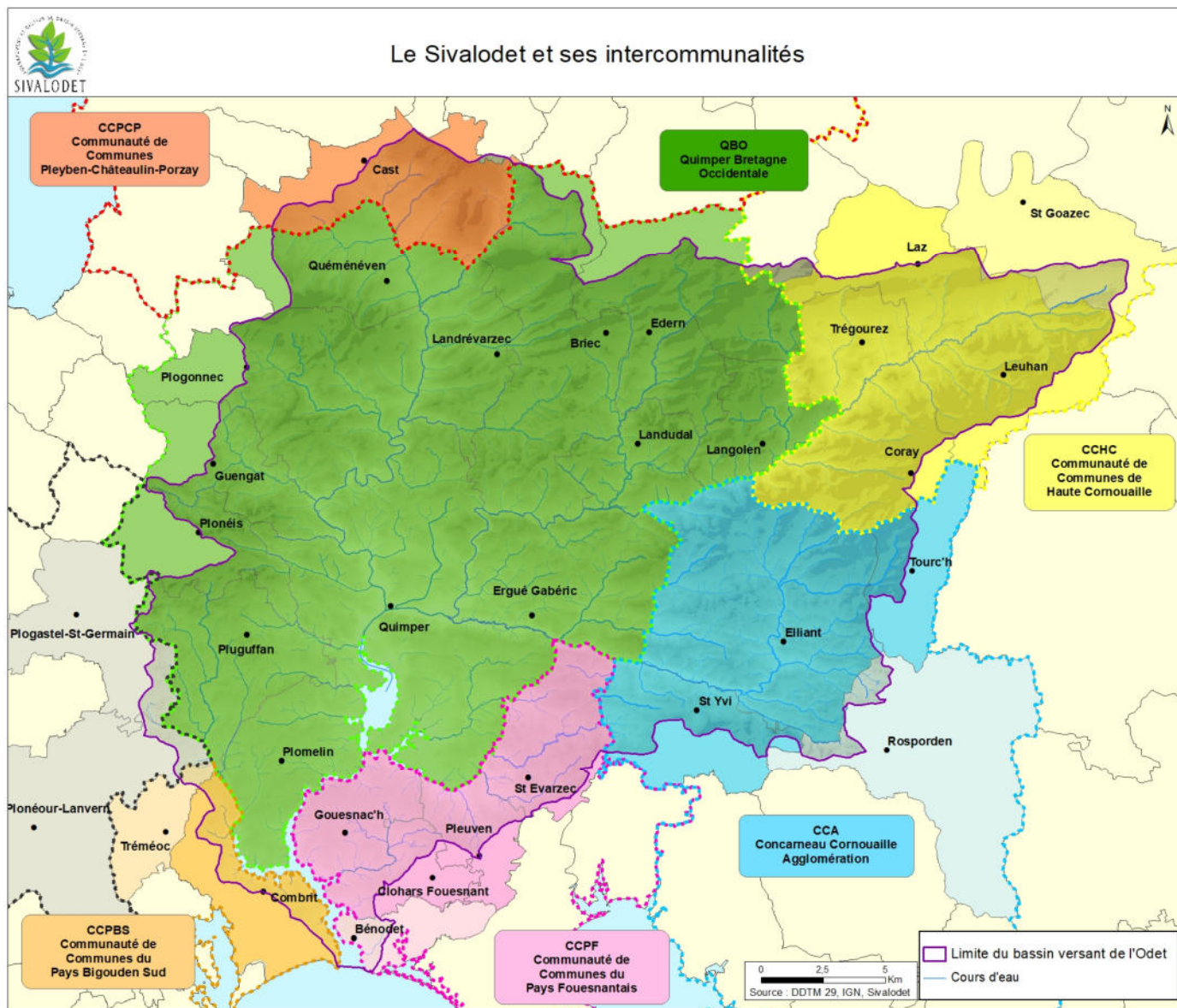
- Créé en 1996.
- Syndicat de bassin versant, Etablissement public territorial de bassin (EPTB) depuis 2010, et structure porteuse du **SAGE de l'Odet**.
- Objet : Promouvoir une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant de l'Odet.
- **Syndicat mixte ouvert**, regroupant la **Région Bretagne** et **6 EPCI** :
 - ❖ CCA - Concarneau Cornouaille Agglomération
 - ❖ CCHC - CC Haute Cornouaille
 - ❖ CCPBS - CC Pays Bigouden Sud
 - ❖ CCPCP - CC Pleyben-Châteaulin-Porzay
 - ❖ CCPF - CC Pays Fouesnantais
 - ❖ QBO - Quimper Bretagne Occidentale
- Transfert au Sivalodet, par les 6 EPCI, de :

- ❖ **la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) :**

- aménagement d'un bassin hydrographique ;
- entretien et l'aménagement de cours d'eau ;
- défense contre les inondations et contre la mer, à l'exception de la submersion marine ;
- protection et de restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

- ❖ **des compétences partagées hors GEMAPI**, de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- opération de gestion et de restauration des éléments paysagers participant à la réduction du ruissellement et de l'érosion des sols ;
- portage et animation de programmes pluriannuels dans le domaine des pollutions diffuses
- suivi de la ressource en eau et des milieux aquatiques par la mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance ;
- animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques et des inondations.



Gouvernance et communication




Assurer la cohérence et la coordination des actions des différents enjeux dans et au-delà des limites du SAGE.





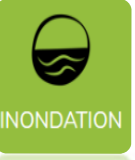
Orientation G11 : Assurer la coordination et la cohérence des programmes

Orientation G12 : Faciliter le portage de tous les projets

Les missions du Sivalodet = *Planification, programmation, mise en œuvre d'actions.*

Les compétences GEMAPI (*) et Hors-GEMAPI exercées par le Sivalodet, relèvent de plusieurs types de missions, synthétisées ci-dessous et détaillées dans le présent document.

Hors GEMAPI	 <p>SAGE</p>	<p>Animation, coordination du SIVALODET et du SAGE de l'Odet (CLE, commissions thématiques, inter-SAGE) Amélioration de la connaissance : études, inventaires Concertation, conciliation, coordination de projets Appui / accompagnement des acteurs locaux dans la mise en œuvre du SAGE (PLU, projet d'aménagement, dossier autorisation/déclaration, expertise technique)</p>
	 <p>EDUCATION À L'ENVIRONNEMENT</p>	<p>Observatoire de l'eau : production, centralisation, valorisation, diffusion de données Communication, sensibilisation, pédagogie : outils de communication, événements, animations scolaires</p>
	 <p>QUALITÉ DE L'EAU</p>	<p>Suivi de la qualité de l'eau du BV de l'Odet Appui en cas de pollution Amélioration de la qualité : accompagnements (abreuvement, assainissements), profil conchylicole, schéma de carénage... Lutte contre les pesticides : accompagnements des actions non agricoles (collectivités, particuliers...)</p>

GEMAPI	 <p>MILLIEUX AQUATIQUES</p>	<p>Entretien et restauration des cours d'eau : inventaires, préservation, travaux, accompagnements technique et financier de projet Amélioration de la continuité écologique : inventaires, études, travaux, accompagnements technique et financier de projet Préservation des zones humides : inventaires, préservation, études, accompagnements technique et financier de projet Connaissance des plans d'eau : inventaires, travaux, accompagnements technique et financier de projet</p>
	 <p>ESTUAIRE</p>	<p>Amélioration de la connaissance de l'estuaire de l'Odet Conciliation des usages littoraux (conchyliculture, navigation, loisirs...) : concertation, études, accompagnements technique et financier de projet</p>
	 <p>BIODIVERSITÉ</p>	<p>Préservation de la faune et de la flore : inventaires, études, protection Lutte contre les invasives : inventaires, opérations de lutte, sensibilisation</p>
	 <p>BOCAGE</p>	<p>Restauration du bocage : inventaires, travaux, accompagnements technique et financier de projet Lutte contre l'érosion : diagnostics communaux, accompagnements technique et financier de projet (bocage, pratiques agricoles...)</p>
	 <p>INONDATION</p>	<p>Animation, coordination du PAPI Etudes de protection contre les crues Entretien et gestion des digues de protection de Quimper</p>

Gouvernance et communication

Assurer la cohérence et la coordination des actions des différents enjeux dans et au-delà des limites du SAGE.

Orientation G11 : Assurer la coordination et la cohérence des programmes

Orientation G12 : Faciliter le portage de tous les projets

Le SAGE de l'Odet

- Porté par le Sivalodet pour le compte de la **CLE de l'Odet** (20 membres).
- Alimenté par **5 commissions thématiques** : qualité, milieux aquatiques, estuaire, inondations, besoins et ressources en eau ; ces commissions sont ouvertes aux différents usagers du BV de l'Odet : élus, agriculteurs, associations, entreprises, Etat...
- Initié en 2001, approuvé par arrêté préfectoral le 02/02/2007 et révisé le 20/02/2017.
- Fixe des objectifs et se décline en 43 orientations, 77 dispositions (opposables aux administrations) et 3 règles (opposables aux tiers et aux administrations).



Les usages de l'eau et des milieux aquatiques (OFB, M Nivesse, d'après OIEau, 2018)

Qu'est ce qu'un SAGE?

Outil de planification, et déclinaison locale du SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux), le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) fixe des objectifs généraux d'utilisation, de protection et de mise en valeur de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques. Elaboré de façon concertée par une **Commission locale de l'eau (CLE)**, à l'échelle d'un territoire hydrographique ou d'un aquifère, le SAGE est constitué de deux documents principaux – le Plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) et le règlement - pourvus d'une portée juridique différente. Le SAGE permet de répondre localement aux objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eaux superficielles ou souterraines d'ici à 2027 fixés par la Directive européenne cadre sur l'eau (DCE).



Pour en savoir plus :

- ❖ <https://www.sivalodet.bzh> : Les documents du SAGE (rapport de présentation, PAGD de la ressource en eau et des milieux aquatiques, règlement) sont téléchargeables sur le site web du Sivalodet.

Gouvernance et communication

Assurer la cohérence et la coordination des actions des différents enjeux dans et au-delà des limites du SAGE.

Orientation G11: Assurer la coordination et la cohérence des programmes

Orientation G12: Faciliter le portage de tous les projets

La CLE de l'Odét est constituée de 20 membres (Arrêté Préfectoral du 30/10/2020, modifié le 29/09/2021).

En 2025, la CLE s'est réunie, en :

Mars :

- Avis sur le plan d'actions 2025-2027 du captage prioritaire de Bois Daniel à Elliant – CCA
- Avis dans le cadre de la consultation sur les enjeux du SDAGE et du PGRI 2028-2033 – Sivalodet

Juin :

- Restitution du projet INPEC « Interprétation et traduction opérationnelle des Notes de l'indice Poisson Estuaire pour la gestion des petits fleuves Côtiers » à l'échelle des territoires des SAGE Ouest-Cornouaille, Odet et Ellé-Isole-Laïta 2021-2025 - SEANEO
- Avis sur le schéma de carénage et de gestion des eaux portuaires à l'échelle des territoires de SAGE Ouest-Cornouaille, Odet et Sud-Cornouaille 2023-2025 – Ouesco

Novembre :

- Avis sur le projet de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Kerjaouen à Quimper – QBO
- Elaboration du projet de la feuille de route de CLE Odét demandée par l'AELB dans le cadre du 12^{ème} programme – AELB & Sivalodet

Décembre :

- Approbation de la feuille de route de CLE Odét 2026-2030 demandée par l'AELB - Sivalodet
- Point sur la qualité de l'eau du BV Odét - Sivalodet

COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SAGE DE L'ODET

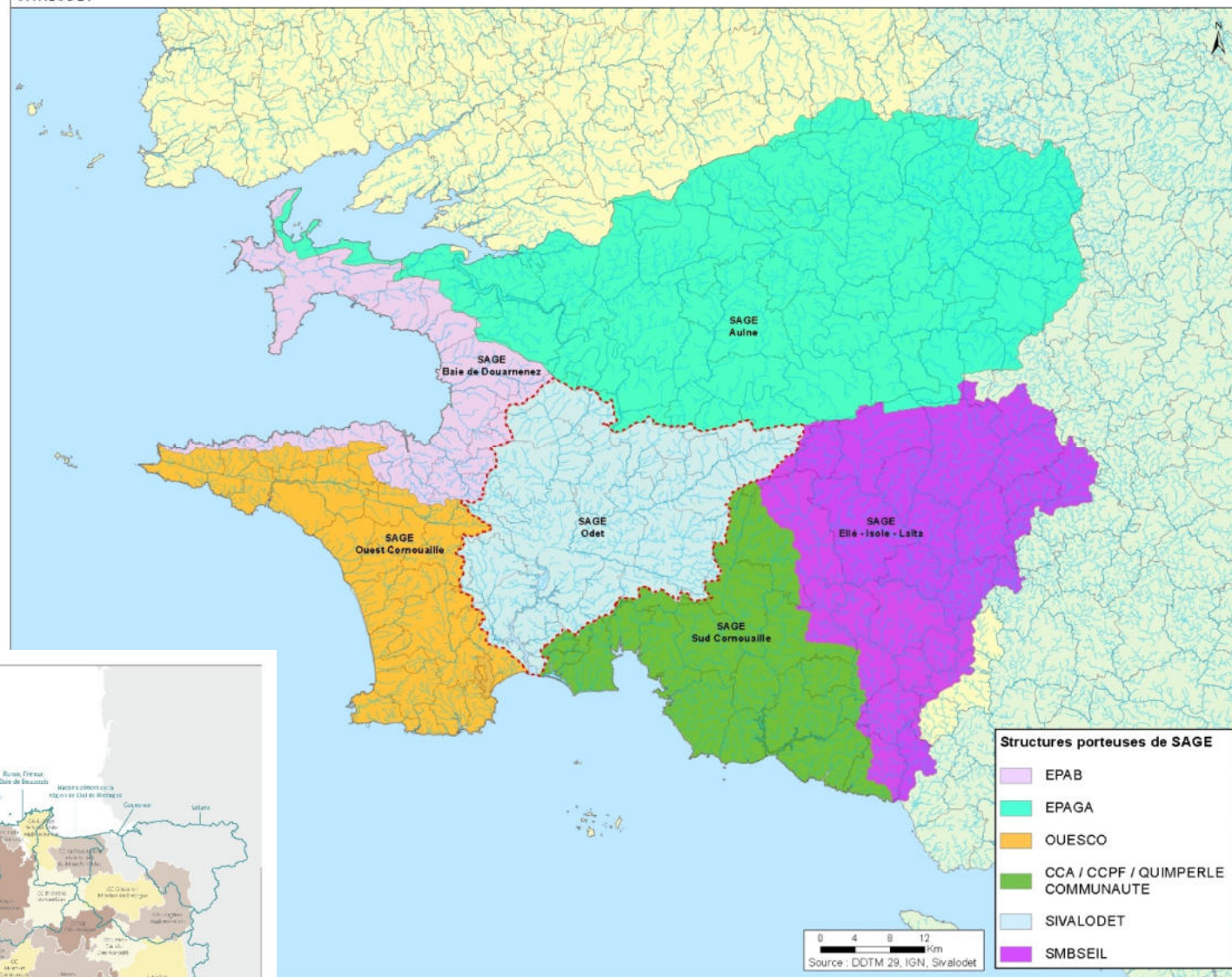
COLLEGE	REPRESENTANT	STRUCTURE
ELUS	Jean-Paul COZIEN - <i>Président, en charge de la "Gouvernance" et des "Besoins et ressources en eau"</i>	SIVALODET
	Gilbert GRAMOULLE - <i>1^{er} VP, en charge des "Milieux aquatiques" & des "Inondations"</i>	Quimper Bretagne Occidentale (QBO)
	Brigitte LE GALL-LE BERRE - <i>2^{ème} VP, en charge de l'"Estuaire" et du "Littoral inter-SAGE"</i>	Communauté de communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS)
	Erwan CROUAN - <i>3^{ème} VP, en charge de la "Qualité"</i>	Quimper Bretagne Occidentale (QBO)
	Pierre-André LE JEUNE - <i>4^{ème} VP, en charge de la "Communication et pédagogie"</i>	Quimper Bretagne Occidentale (QBO)
	Christian RIVIERE - <i>Membre du bureau</i>	Communauté de communes du Pays Fouesnantais (CCPF)
	Joëlle LE BIHAN	Communauté de communes de Haute Cornouaille (CCHC)
	David LE GOFF	Quimper Bretagne Occidentale (QBO)
	René LE BARON	Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA)
	Alain LE GRAND	Conseil départemental du Finistère
Forough DADKHAH	Conseil régional de Bretagne	
USAGERS	Hélène LE ROUX - <i>Membre du bureau</i>	Chambre d'Agriculture du Finistère
	Pascal BELLOCQ - <i>Membre du bureau</i>	Chambre de commerce et d'industrie (CCI) métropolitaine Bretagne Ouest
	Gilbert SOULIGOUX - <i>Membre du bureau</i>	Fédération du Finistère pour la pêche et la protection du milieu aquatique
	Michel GIRAULT - <i>Membre du bureau</i>	Union départementale de l'association "Consommation, logement et cadre de vie" (CLCV)
	Jean-Michel STEPHAN	Association "Bretagne Vivante"
	Hervé de SAINT PIERRE	Représentant des propriétaires fonciers
ETAT	Jérôme GUILLEMOT - <i>Membre du bureau</i>	Préfet du Finistère
	Maïna PRIGENT - <i>Membre du bureau</i>	Agence de l'Eau Loire-Bretagne
	Représentant du Préfet	Préfet coordonnateur de bassin Loire-Bretagne

Gouvernance et communication

Assurer la cohérence et la coordination des actions des différents enjeux dans et au-delà des limites du SAGE.



Les SAGE limitrophes du SAGE de l'Odet

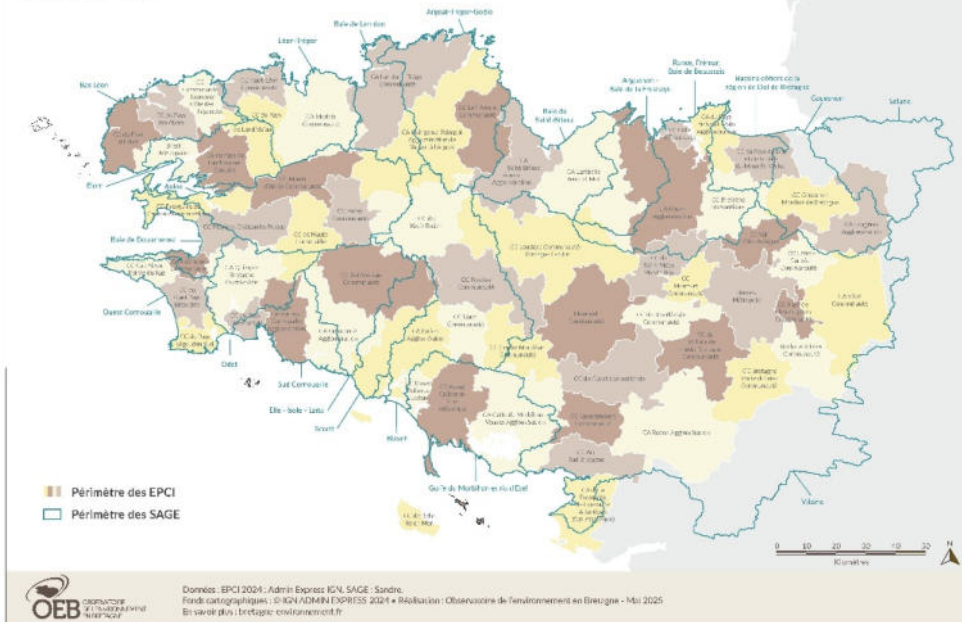


Orientation G13 : Faciliter la dynamique inter-SAGE

Le Sivalodet participe aux actions de l'APPCB, Assemblée Permanente des Présidents des commissions locales de l'eau de Bretagne, qui a pour objet de renforcer la place des CLE pour une gestion équilibrée, partenariale et concentrée de la ressource en eau en Bretagne:

- Assemblées permanentes & réunions animateurs SAGE
- Formation Importance d'un sol pour le cycle de l'eau : des actions concrètes pour mon territoire (juin)
- Formation des commissaires enquêteurs du Finistère sur les SAGE et leurs enjeux (octobre)

PÉRIMÈTRES DES EPCI ET SAGE EN BRETAGNE Situation 2025



- EPAB** : Etablissement Public de gestion et d'Aménagement de la Baie de Douarnenez
- EPAGA** : Etablissement Public d'Aménagement et Gestion du bassin versant de l'Aulne
- OUESCO** : Syndicat Mixte du SAGE Ouest-Cornouaille
- CCA** : Concarneau Cornouaille Agglomération
- CCPF** : Communauté de Communes du Pays Fouesnantais
- SMBSEIL** : Syndicat Mixte Blavet Scorff Ellé-Isle-Laita

Gouvernance et communication

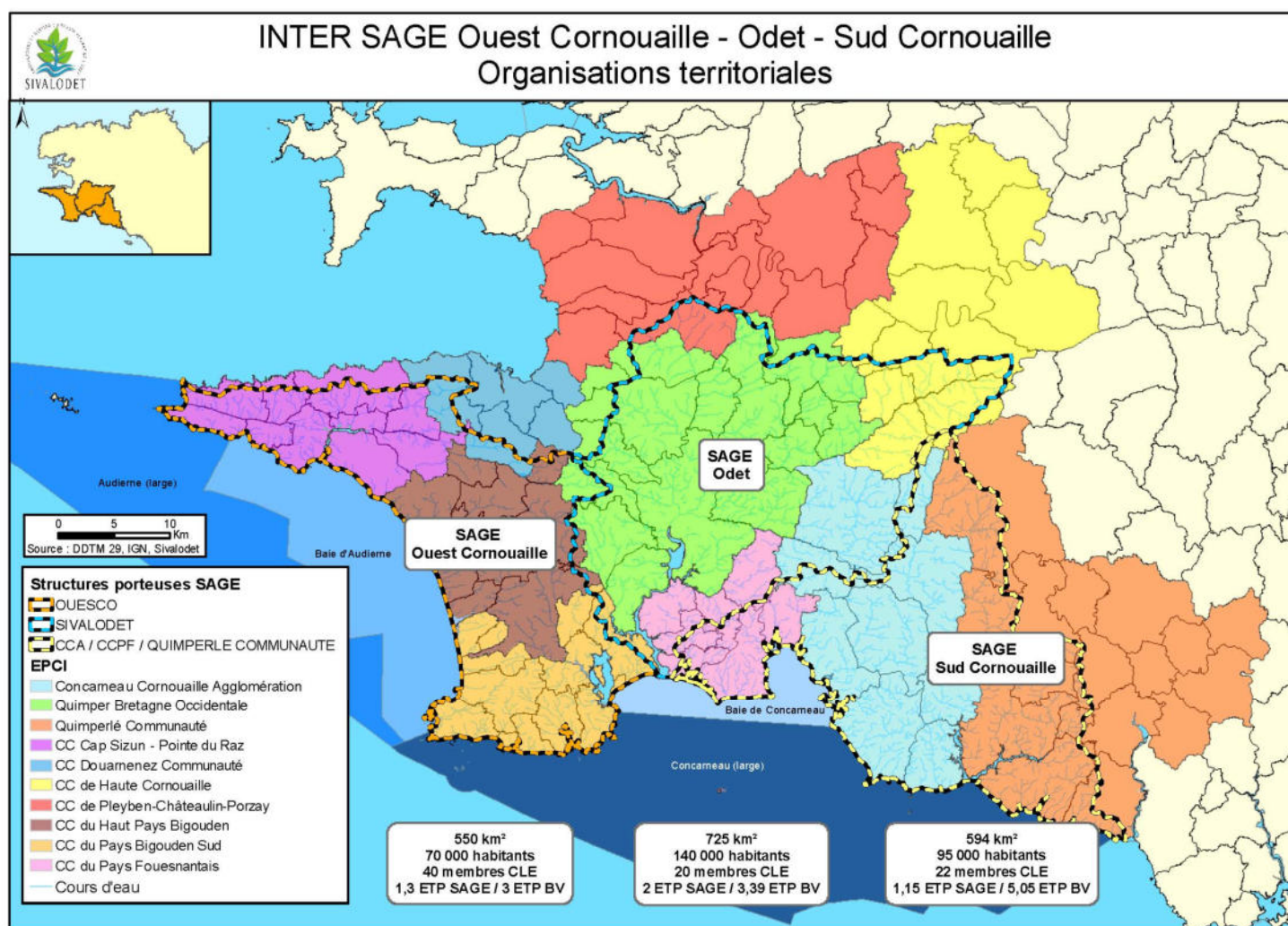
Assurer la cohérence et la coordination des actions des différents enjeux dans et au-delà des limites du SAGE.

Orientation G13 : Faciliter la dynamique inter-SAGE

Les SAGE Sud Cornouaille, Odet et Ouest Cornouaille partageant 2 masses d'eau côtières « Baie de Concarneau » et « Concarneau large », les 3 territoires de SAGE, au travers de leur feuille de route respective demandée par l'AELB, et validée en 2019, se sont engagés dans une réflexion de mutualisation, particulièrement vis-à-vis des problématiques littorales pour renforcer les synergies à l'échelle de ces masses d'eau côtières.

En 2025, les structures porteuses des 3 SAGE ont collaboré notamment au travers de :

- Le schéma de carénage et de gestion des eaux portuaires (cf. enjeu qualité) ;
- Les réflexions sur la démarche HMUC - Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (cf. enjeu Besoins et ressources en eau).



Estuaire de l'Odet
se jetant dans la
baie de Concarneau



Gouvernance et communication

Assurer la cohérence et la coordination des actions des différents enjeux dans et au-delà des limites du SAGE.

Orientation G11: Assurer la coordination et la cohérence des programmes

Orientation G12: Faciliter le portage de tous les projets

Avant d'arriver au robinet, l'eau potable franchit cinq étapes : le captage, le traitement dans des usines de potabilisation, le stockage, le transport et la distribution.

Point de captage d'eau sur le Steïr à l'usine de Troheïr, à Quimper



©Jean-Jacques Banide

La station de traitement des eaux de Kernisy, à Quimper

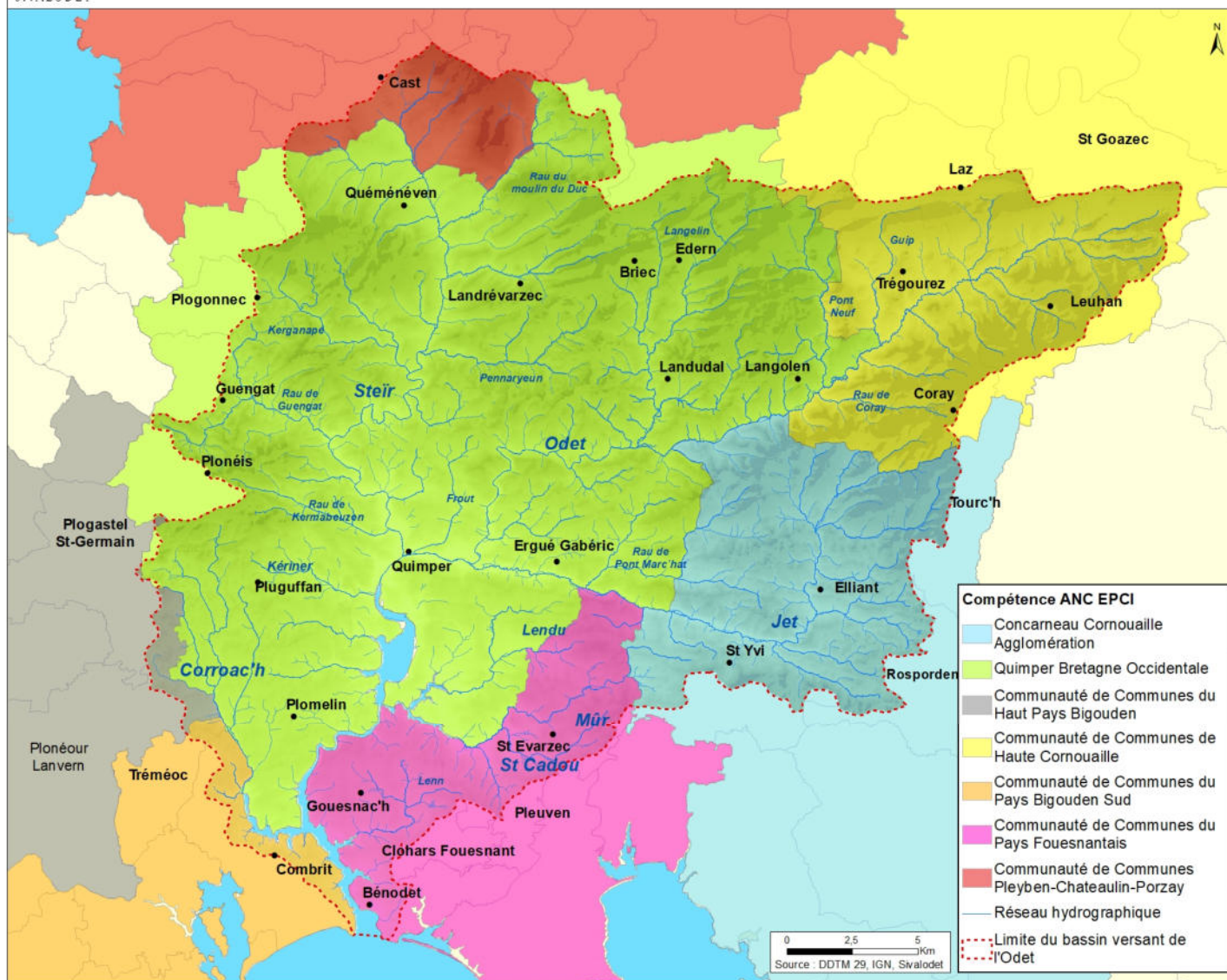


©Jean-Jacques Banide



Compétence Alimentation en Eau Potable (AEP) du bassin versant de l'Odet au 01/01/2026

Compétences : Commune / EPCI



Au 01/01/26, la compétence alimentation en eau potable (AEP) sur le BV de l'Odet est exercée par les 7 intercommunalités du territoire.

Gouvernance et communication

Assurer la cohérence et la coordination des actions des différents enjeux dans et au-delà des limites du SAGE.

Orientation G11: Assurer la coordination et la cohérence des programmes

Orientation G12: Faciliter le portage de tous les projets

Les eaux usées doivent être épurées avant d'être rejetées. Il existe deux modes d'épuration :

- **Assainissement collectif (AC)** : les eaux usées transitent via un réseau jusqu'à une station d'épuration. L'eau épurée est rejetée dans le milieu naturel (rivière, estuaire ou mer).
- **Assainissement non collectif (ANC)** : chaque foyer dispose de son propre système de traitement des eaux usées qui sont récupérées dans une fosse septique. L'assainissement non collectif est une solution à part entière, durable et respectueuse de l'environnement s'il est bien réalisé, maîtrisé et suivi ; Sinon, il peut provoquer des problèmes sanitaires dus aux rejets d'eaux usées dans le milieu naturel.

Station d'épuration du Corniguel à Quimper

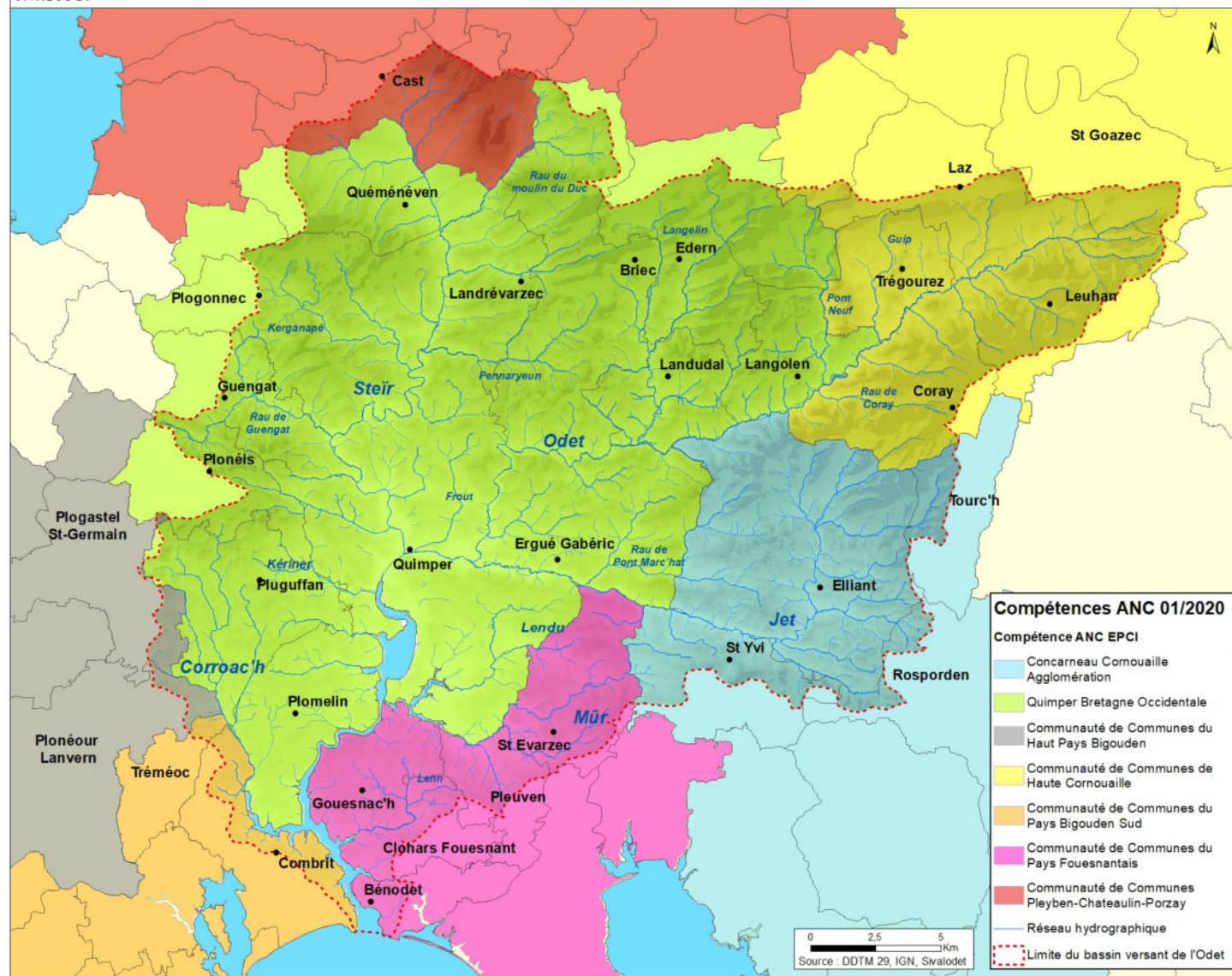


©Lionel Flageul



Compétence Assainissement Collectif (AC) du bassin versant de l'Odet au 01/01/2026

Compétences : EPCI



Au 01/01/2026, la compétence assainissement collectif (AC) sur le BV de l'Odet est exercée par les 7 intercommunalités du territoire.

Gouvernance et communication

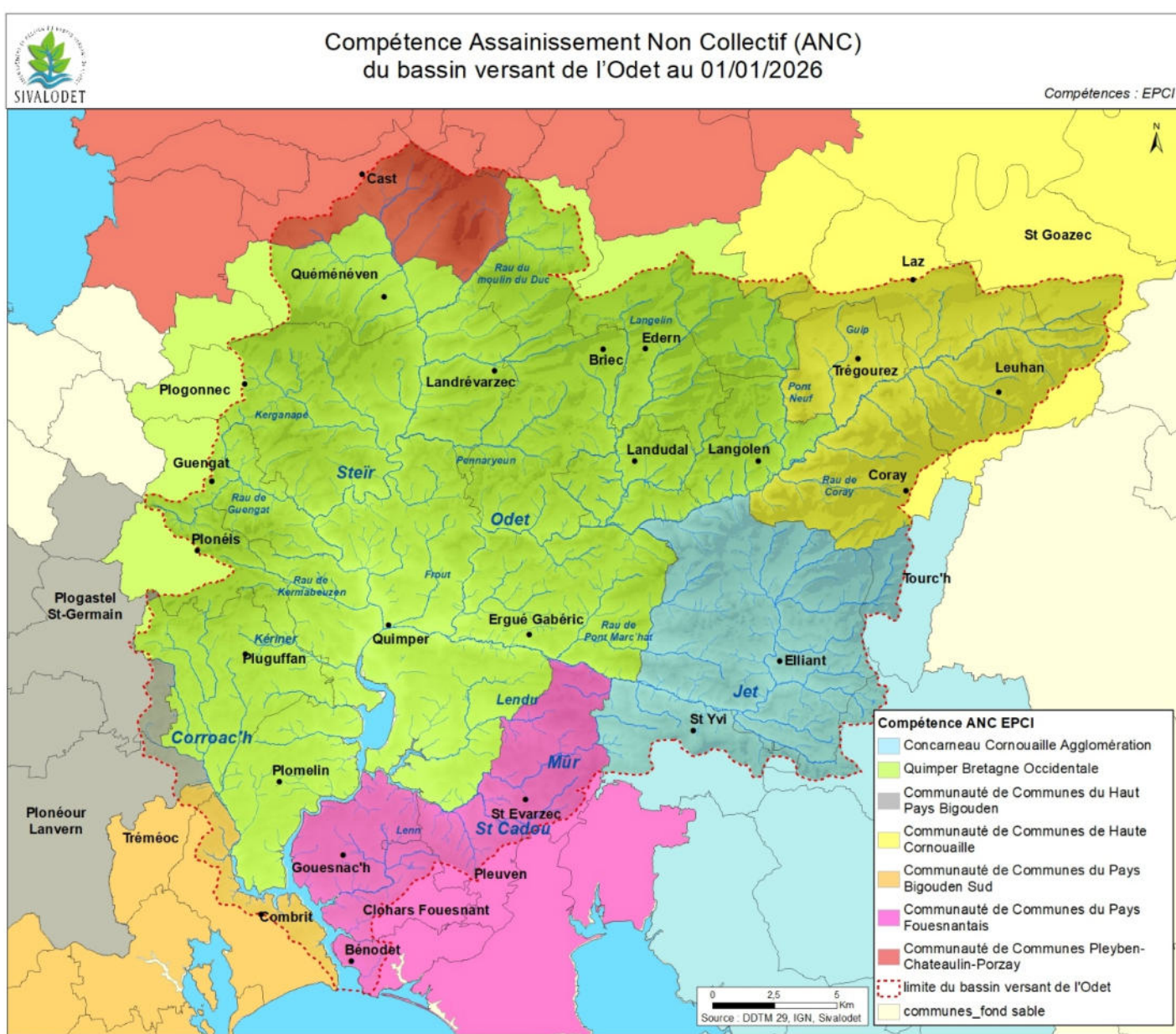
Assurer la cohérence et la coordination des actions des différents enjeux dans et au-delà des limites du SAGE.

Orientation G11: Assurer la coordination et la cohérence des programmes

Orientation G12: Faciliter le portage de tous les projets

En charge du contrôle des installations neuves et existantes, les **services publics de l'assainissement non collectif (SPANC)** peuvent orienter et conseiller dans les démarches.

Au 01/01/26, la compétence assainissement non collectif (ANC) sur le BV de l'Odét est exercée par les 7 intercommunalités du territoire.



Pour en savoir plus :

- ❖ <https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/eau-rehabilitation-des-assainissements-non-collectifs-littoraux/> : La Région Bretagne accompagne le financement des travaux de réhabilitation des assainissements non collectifs littoraux non conformes polluants des particuliers afin de préserver les usages sensibles (baignade, conchyliculture, pêche à pied) au regard de la pollution microbologique.
- ❖ <https://www.finistere.fr/aides-et-services/environnement/eau-potable-et-assainissement/assainissement-non-collectif/> : Le Département du Finistère répertorie les collectivités et les professionnels de l'ANC

Gouvernance et communication

Assurer la cohérence et la coordination des actions des différents enjeux dans et au-delà des limites du SAGE.

Orientation G11: Assurer la coordination et la cohérence des programmes

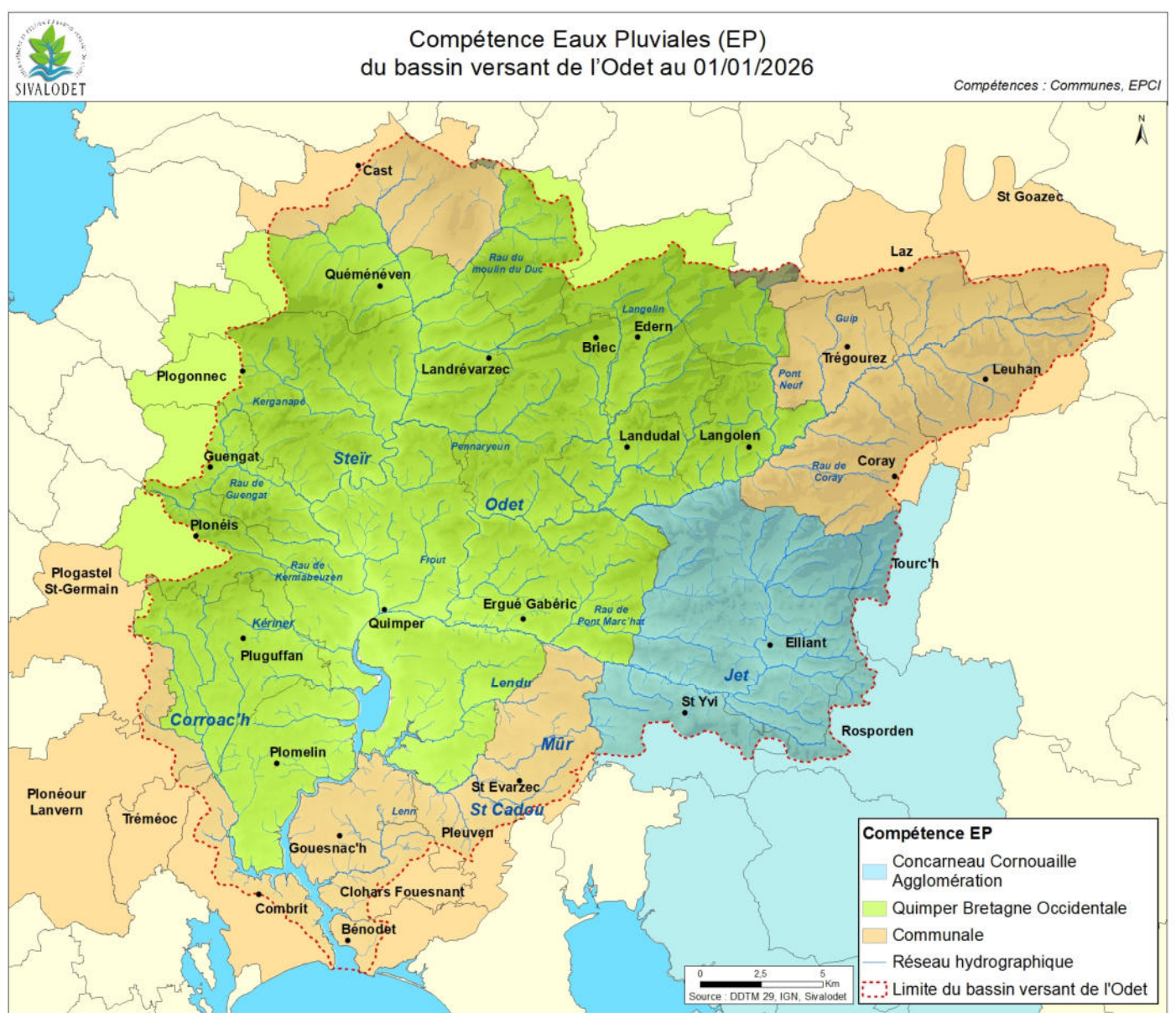
Orientation G12: Faciliter le portage de tous les projets

La gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) s'entend par la collecte, le transport, le stockage et le traitement des eaux pluviales dans les zones urbanisées ou à urbaniser.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les **communautés d'agglomération** exercent à titre obligatoire la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines.

Pour les **communautés de communes**, la gestion des eaux pluviales urbaines reste une compétence facultative.

Au 01/01/26, la compétence eaux pluviales (EP) sur le BV de l'Odet est exercée par 2 agglomérations (CCA et QBO) et 16 communes.



Pour en savoir plus :

- ❖ <https://agence.eau-loire-bretagne.fr/sites/agence/home/bassin-loire-bretagne/enjeux-et-actions/eau-et-climat/une-solution--la-gestion-integree-des-eaux-pluviales.html> : L'Agence de l'eau synthétise des ressources sur la gestion intégrée des eaux pluviales (retours d'expérience, outils, aides...)
- ❖ <https://asso.graie.org/portail/thematiques/eau-dans-la-ville/eaux-pluviales/> : Association d'intérêt général, le Graie est le groupe de recherche, animation technique et information sur l'eau, notamment sur la thématique de l'eau dans la ville et la gestion des eaux pluviales.
- ❖ <https://adopta.fr/> : ADOPTA est l'Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques alternatives en matière d'eaux pluviales.

Gouvernance et communication

Assurer la cohérence et la coordination des actions des différents enjeux dans et au-delà des limites du SAGE.

Orientation G11: Assurer la coordination et la cohérence des programmes

Orientation G12: Faciliter le portage de tous les projets

Un document d'urbanisme est un outil de planification urbaine. Son rôle vise à énoncer les règles d'encadrement d'occupation des sols et de construction établies pour un territoire.

Il existe plusieurs types de documents communaux ou intercommunaux, dont :

- **Plan Local d'Urbanisme (PLU), ou Plan Local d'Urbanisme intercommunaux (PLUi)** avec 4 types de zones :
 - U pour les zones urbanisées
 - AU pour les zones à urbaniser
 - N pour les zones naturelles
 - A pour les zones agricoles
- **Plan d'Occupation des Sols (POS)**
- **Carte Communale (CC)**
- **Règlement National d'Urbanisme (RNU)**

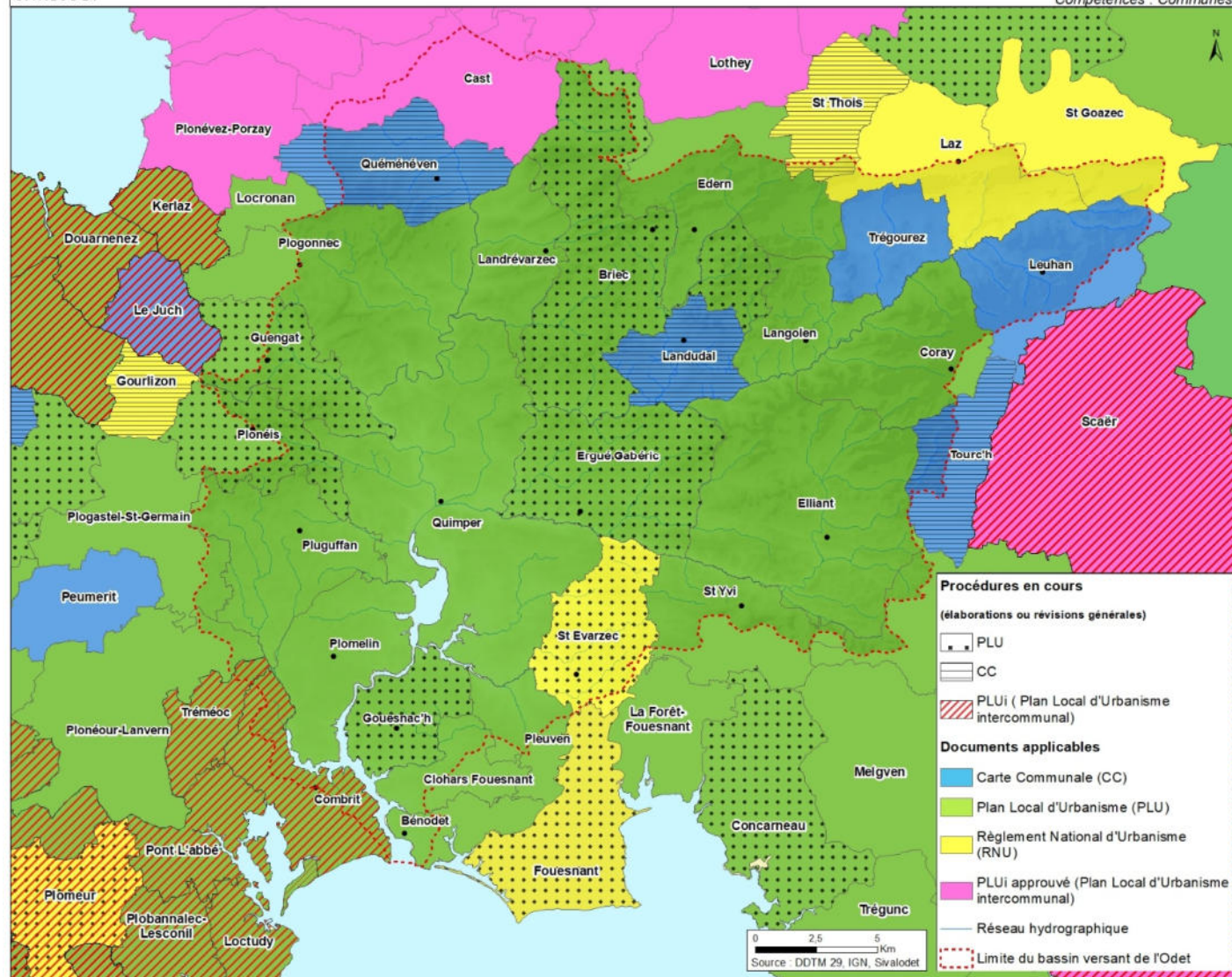
Au 01/01/26, à l'échelle du BV de l'Odet, les documents d'urbanisme approuvés ou en cours, sont les suivants :

- 2 PLUi (dont 1 en élaboration)
- 22 PLU
- 5 CC
- 3 RNU



Etat d'avancement des documents d'urbanisme locaux du bassin versant de l'Odet au 01/01/2026

Compétences : Communes



Pour en savoir plus :

- ❖ <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr> : La cartographie des documents d'urbanisme applicables dans le département du Finistère est disponible sur le site Géoportail de l'urbanisme (GPU).

Gouvernance et communication

Assurer la cohérence et la coordination des actions des différents enjeux dans et au-delà des limites du SAGE.

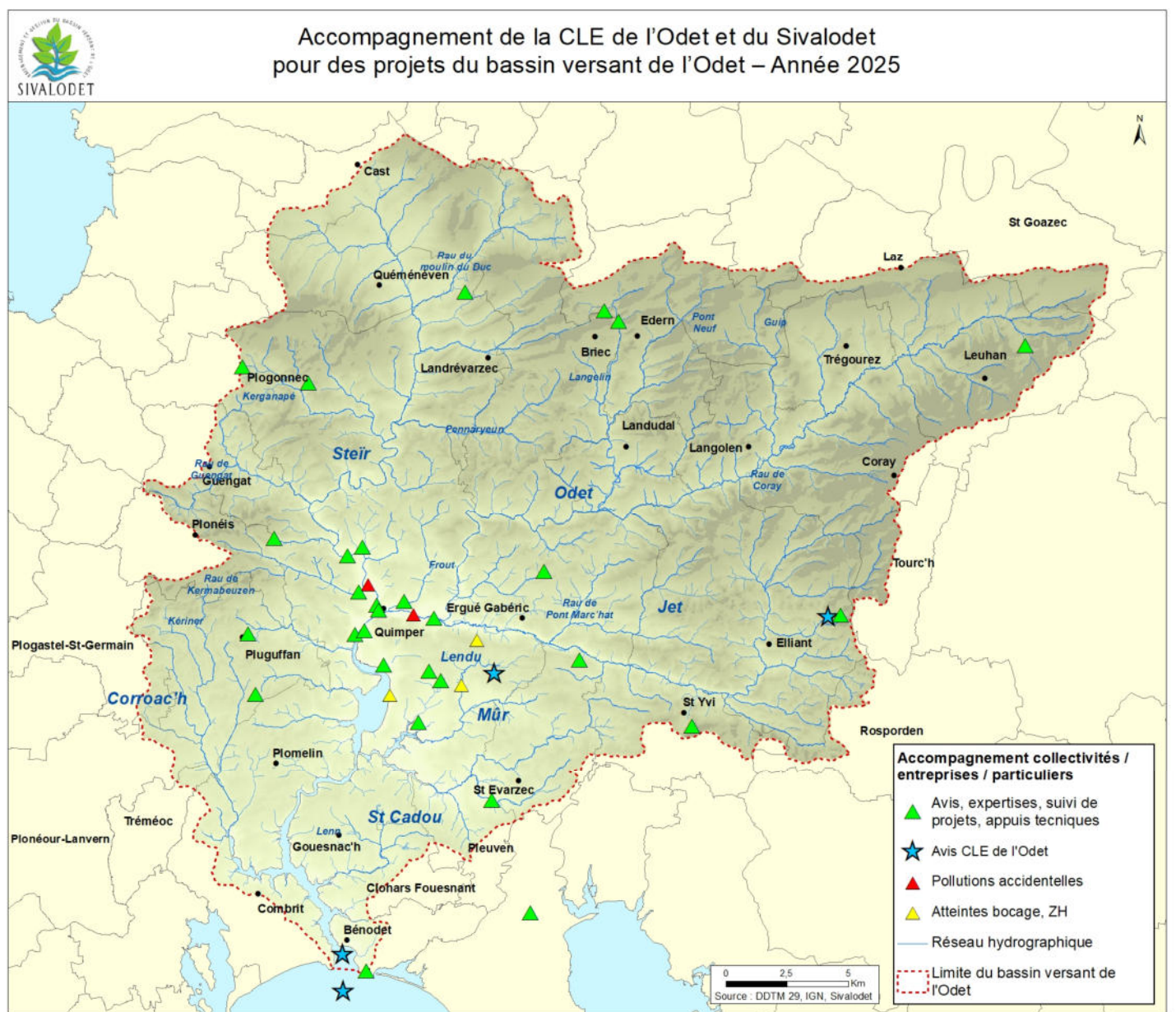
Orientation G11: Assurer la coordination et la cohérence des programmes

Orientation G12: Faciliter le portage de tous les projets

Afin d'accompagner la mise en œuvre du SAGE de l'Odet, la CLE de l'Odet et le Sivalodet ont accompagné divers projets en 2025 :

- Avis, expertises, suivis de projets, appuis techniques (29)
- Avis de la CLE de l'Odet (4)
- Atteintes bocage, zone humide, cours d'eau (3)
- Pollutions accidentelles (2)

Pollution aux hydrocarbures sur l'Odet à Quimper, avec l'intervention des pompiers, octobre 2025



Pour en savoir plus :

- ❖ <https://envergo.beta.gouv.fr/> : EnvErgo est un service public gratuit destiné aux acteurs de l'aménagement et de la construction (porteurs de projets, instructeurs). Il permet de simplifier la prise en compte de la réglementation environnementale dans les projets d'aménagement et de construction (loi sur l'eau, SAGE, Natura 2000...).

Gouvernance et communication

Partager, harmoniser et diffuser l'information
Sensibiliser aux enjeux liés à la gestion de l'eau

Orientation C11 : Partager l'information

Les outils de communication du Sivalodet

- ❖ Site web du Sivalodet : <https://www.sivalodet.bzh>
- ❖ Affiches, flyers
- ❖ Presse locale et bulletins communaux
- ❖ Maquette du bassin versant
- ❖ Intervention, animation lors d'évènements



Avril

- Marché de la Fleur à Quimper
- Intervention lors d'un webinaire IdéalCo sur la maquette du BV de l'Odet



Mai

- Participation à l'Odysée Bigoudène à Sainte-Marine
- Participation au Mégothon à Quimper



Juillet

- Participation à la pêche de suivi de l'anguille réalisée par la Fédération de pêche 29 sur le Steir à Quimper

Septembre

- Organisation du spectacle « Bientôt la vague » à Quimper
- Participation à la journée World clean-up Day à Quimper



Juin

- Journée de ramassage de déchets dans le Steir et l'Odet avec l'AAPPMA de Quimper

Octobre

- Organisation de 2 balades « Au fil de l'eau » à Quimper sur les inondations (fluviales et marines) et le patrimoine
- Participation au temps de l'Arbre organisé par la ville de Quimper : conférence, formation, visite (agroforesterie et bocage)

Pour en savoir plus :

- ❖ <https://bretagne-environnement.fr> : L'Observatoire de l'environnement en Bretagne (OEB), est un groupement d'intérêt public, qui favorise le partage des connaissances de l'environnement, au service de l'action des citoyens et des territoires en Bretagne.

Gouvernance et communication

Partager, harmoniser et diffuser l'information
Sensibiliser aux enjeux liés à la gestion de l'eau

Orientation C12 : Communiquer efficacement

Dans le cadre du programme l'éducation à l'environnement du Sivalodet, durant l'année scolaire 2024-2025 :

❖ L'association **Eau-et rivières de Bretagne** est intervenue dans 15 écoles de 9 communes, durant 4 ½ journées pour 22 classes, soit 88 animations, afin de sensibiliser 488 élèves aux enjeux de l'eau et des milieux aquatiques. La 18^{ème} foire à l'eau sur 2 jours a clôturé l'année au lycée de Kerbernez à Plomelin, avec 502 participants, animée par 24 lycéens et 6 partenaires.



©Eau-et-rivières de Bretagne

❖ L'association **Les Petits débrouillards** est intervenue dans 2 écoles avec 3 classes (64 élèves), à raison de 4 séances par demi-groupes, soit 24 séances d'1h30.



©Les Petits débrouillards



Animations pédagogiques dans le cadre du programme d'éducation à l'environnement du Sivalodet (année scolaire 2024 -2025)

Compétence : Sivalodet



©Le Télégramme

❖ L'association **Cap vers la nature** est intervenue pendant 3,5 jours (du mercredi au samedi) à Quimper, Clohars-Fouesnant et Trégourez en mars, septembre et octobre 2025, l'exposition a permis aux animatrices de sensibiliser 604 personnes (enfants et adultes).

L'un des objectifs du SAGE est de poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité des eaux.

La qualité des eaux estuariennes, si elle permet la pratique de l'usage conchylicole sur la partie médiane et aval de l'estuaire, n'est pas pleinement satisfaisante pour le développement des différents usages littoraux. Le maintien et le développement concerté des activités et usages littoraux sont un enjeu important pour le territoire. L'amélioration de la qualité des eaux estuariennes et littorales et la limitation de risques sanitaires (d'origine microbiologique) sont donc prioritaires sur le territoire du SAGE.

De plus, l'alimentation en eau potable est un enjeu important, notamment avec la prise d'eau de Troheir sur le Steir, alimentant 70 000 habitants du territoire.

Les normes de qualité environnementale au sens de la DCE et relatives aux différents micropolluants sont respectées sur le territoire. Cependant, on note des concentrations en produits phytosanitaires dans les cours d'eau, supérieures aux valeurs fixées par le précédent SAGE à 0,5µg/l.

Les cours d'eau du SAGE présentent une bonne, voire une très bonne qualité physico-chimique.

Les usages de l'eau et des milieux aquatiques à la maison et en ville (OFB, M Nivesse, d'après OIEau, 2018)



Les usages de l'eau et des milieux aquatiques par l'agriculture (OFB, M Nivesse, d'après OIEau, 2018)



Les usages de l'eau et des milieux aquatiques par l'industrie (OFB, M Nivesse, d'après OIEau, 2018)



👉 Actions « Qualité » 2025 du Sivalodet

- Suivi de la qualité de l'eau.
- Profil de vulnérabilité conchylicole.
- Schéma de carénage et de gestion des eaux portuaires.

Disposition Q1 : Poursuivre le suivi de la qualité de l'eau

Le SAGE révisé et approuvé en 2017 a fixé des objectifs de qualité (points nodaux). Il a permis l'intégration d'un réseau de suivi global assuré par différents maîtres d'ouvrages :

- **Sivalodet**
- **AELB** - Agence de l'eau Loire-Bretagne
- **ARS** - Agence Régionale de Santé
- **CD 29** - Département du Finistère
- **DDTM 29** - Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Finistère
- **IFREMER** - Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER

Le Sivalodet réalise le suivi de la qualité de l'eau sur l'Odet, le Jet, le Steïr, le Mûr, le Corroac'h, le Lendu et l'estuaire.

Le dispositif de suivi comprend :

- des prélèvements et des **analyses d'eau** (physico-chimiques et bactériologiques) sur 15 points (eau douce et estuaire) ;
- des prélèvements et des **analyses du biote sur des huîtres** (bactériologiques et métaux lourds) dans l'estuaire sur 6 sites.



Le bilan de la salubrité est effectué à partir des résultats provenant de l'analyse d'huîtres (organismes non fouisseurs – groupe III) prélevées sur les cinq stations de suivi de la salubrité de l'estuaire. L'Ifremer assure également un suivi au niveau de Pors Kériel (Combrit) en analysant des coques (organismes fouisseurs – groupe II).

Pour en savoir plus :

- ❖ <https://naiades.eaufrance.fr/> : NAIades permet l'accès aux données de surveillance de la qualité des eaux de surface pour l'ensemble des territoires français. Différentes thématiques sont abordées :
 - Hydrobiologie : quel que soit le support (poisson, invertébrés, diatomées...)
 - Hydromorphologie : permet d'obtenir des données sur le fonctionnement d'un cours d'eau,
 - Physico-chimie : englobe le suivi physique (PH, température...), chimique et bactériologique.

Qualité des eaux douces, estuariennes et littorales

Disposition Q1 : Poursuivre le suivi de la qualité de l'eau

La contamination est établie par la détermination du nombre le plus probable de coliformes fécaux - **Escherichia Coli (*)** - dans 100 g de chair et de liquide inter-valvaire d'huître creuse. L'huître est considérée comme un bon indicateur de la qualité sanitaire de son environnement.

Conjointement à ces mesures, des analyses de **Salmonelles (*)** sont réalisées tous les mois afin de déterminer leur présence ou non dans les huîtres ainsi que des analyses de **métaux lourds (*)** (Plomb, cadmium et mercure) **une fois par an** (campagne de février).

Surveillance de la qualité microbiologique des zones de production conchylicole : REMI - REseau de contrôle Microbiologique

Le REMI a pour mission l'évaluation de la qualité microbiologique des zones de production conchylicole. Les analyses sont réalisées sur différents types de coquillages distincts en regard de leur physiologie :

- Groupe 1 : gastéropodes marins (bulots, bigorneaux, ormeaux, crépidules...), échinodermes (oursins, concombres de mer) et les tuniciers (violets) ;
- Groupe 2 : bivalves fouisseurs (coques, palourdes...);
- Groupe 3 : bivalves non-fouisseurs (huîtres, moules, coquilles Saint-Jacques...).

La fréquence de suivi est mensuelle et se base sur les 36 derniers mois d'analyses. Les résultats permettent d'évaluer la qualité microbiologique des zones de production conchylicole et d'aboutir à leur classement conformément au **tableau des critères microbiologiques de l'arrêté du 15/03/2019** (carte ci-après).

(*) Escherichia coli (E.coli) : Les « germes tests de contaminations fécales » sont les coliformes fécaux et les streptocoques fécaux. Le genre *Escherichia coli* constitue la plus grande partie des coliformes fécaux. Ces bactéries proviennent principalement de la flore intestinale de l'homme et des animaux et peuvent provoquer, en cas d'ingestion en grande quantité, des problèmes de diarrhées ou de gastro-entérites. Le temps de survie de ces micro-organismes dans les eaux est de 2-3 jours.

(*) Salmonelles : Les Salmonelles sont des bactéries d'origine fécale (hommes, animaux) qui, ingérées en grande quantité, peuvent être responsables de diarrhées, vomissements, fièvre, gastro-entérites et de problèmes plus sérieux chez les populations les plus sensibles.

(*) Métaux lourds : Arsenic (As), Cadmium (Cd), Chrome (Cr), Cyanure (Cn), Mercure (Hg), Nickel (Ni), Plomb (Pb), Zinc (Zn). Ils proviennent d'activités industrielles et domestiques (industrie chimique, accumulateurs, piles, batteries, amalgame dentaire, peintures, engrais chimique...).

Tableau des critères microbiologiques (Règlement d'exécution (UE) n°2019/627, arrêté du 15/03/2019, règlement (UE) n°2023/915) : relatif au classement de salubrité et à la surveillance des zones de productions et des zones de reparcage des coquillages vivants.

Classement	Mesures de gestion avant mise sur le marché	Critère microbiologique (<i>E. coli</i> / 100g de Chair et Liquide Intervalaire)				Critères chimiques
		230	700	4 600	46 000	
A	Consommation humaine directe	Au moins 80% des résultats	Au plus 20% des résultats	Aucun résultat		Tous les résultats sont inférieurs aux seuils du règlement (UE) 2023/915
B	Consommation humaine après purification	Au moins 90% des résultats		Au plus 10% des résultats		
C	Consommation humaine après reparcage ou traitement thermique	100% des résultats				
Non classé	Interdiction de récolte	Au moins un résultat est > 46 000				Au moins un résultat est supérieur aux seuils du règlement (UE) 2023/915

Tableau des critères chimiques : règlement (UE) n° 2023/915 de la Commission concernant les teneurs maximales pour certains contaminants dans les denrées alimentaires (cadmium, mercure et plomb).

Seuils de contamination chimique (mg/kg de chair humide)			Classement Zones	Exploitation
Plomb	Cadmium	Mercure		Elevage et pêche professionnelle
≤ 1.5 mg	≤ 1 mg	≤ 0.5 mg	A	Autorisé
> 1.5 mg	> 1 mg	> 0.5 mg	D	Interdit

Qualité des eaux douces, estuariennes et littorales

Bactériologie

Poursuivre la restauration de la qualité bactériologique des eaux estuariennes pour permettre un développement des usages

- * Pérenniser les activités conchylicoles

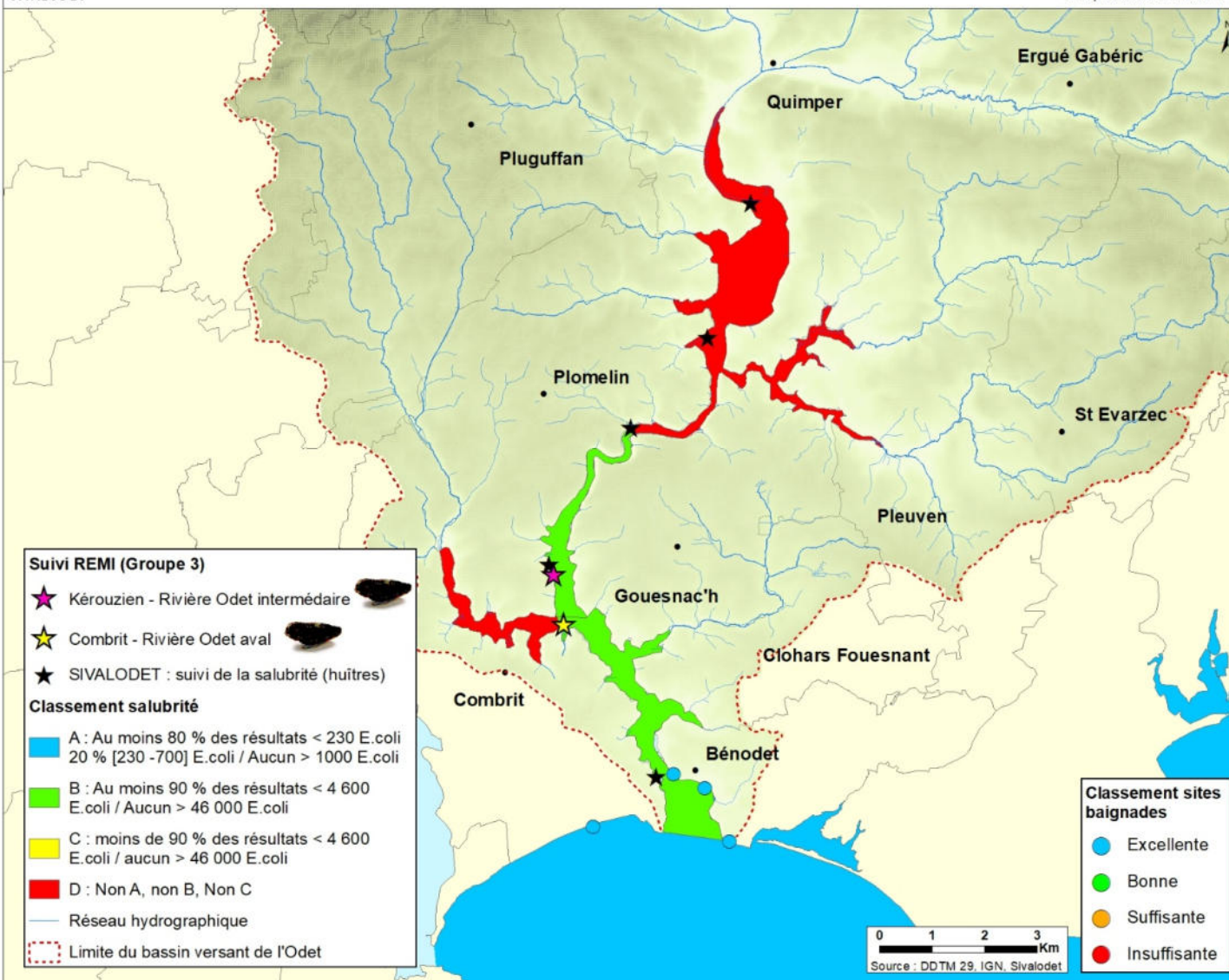
- * Limiter les risques sanitaires

Atteindre le classement B dans l'anse de Combrit et dans la baie de Kerogan et le Classement B+ (1000 E.Coli/100g) pour les autres parties de l'estuaire



Salubrité de l'estuaire (mollusques non fousseurs - Groupe 3) – Arrêté préfectoral du 21 mai 2019 & qualité des sites de baignades du bassin versant de l'Odet – Année 2025

Compétences : Préfet 29



L'arrêté préfectoral relatif au classement de salubrité et à la surveillance sanitaire des zones de production des coquillages vivants dans le département du Finistère en date du 21/05/2019, classe en **zone conchylicole B** ce gisement d'huîtres. La zone amont de l'Odet ainsi que l'anse de Combrit conservent leur classement en **zone D** (la plus défavorable). La zone aval de l'estuaire se maintient en **zone B**.

En 2025, une seule alerte REMI a été émise en mai 2025 pour l'estuaire de l'Odet.

Pour en savoir plus :

❖ <https://archimer.ifremer.fr/doc/00928/104010/> : Le rapport de la qualité du milieu marin littoral - Bulletin 2023 - Département du Finistère, est téléchargeable sur le site d'IFREMER.

Qualité des eaux douces, estuariennes et littorales

Bactériologie

Poursuivre la restauration de la qualité bactériologique des eaux estuariennes pour permettre un développement des usages

- * Pérenniser les activités conchylicoles
- * Limiter les risques sanitaires

Atteindre le classement B dans l'anse de Combrit et dans la baie de Kerogan et le Classement B+ (1000 E.Coli/100g) pour les autres parties de l'estuaire

Orientation Q11 : Améliorer la connaissance sur la qualité bactériologique et la diffuser

Concernant le **suivi bactériologique**, on constate toujours pour 2025 que le paramètre E. coli reste pénalisant pour l'ensemble des cours d'eau avec au mieux, une qualité moyenne. **Un problème récurrent de pollution bactérienne** persiste sur l'ensemble du bassin versant.

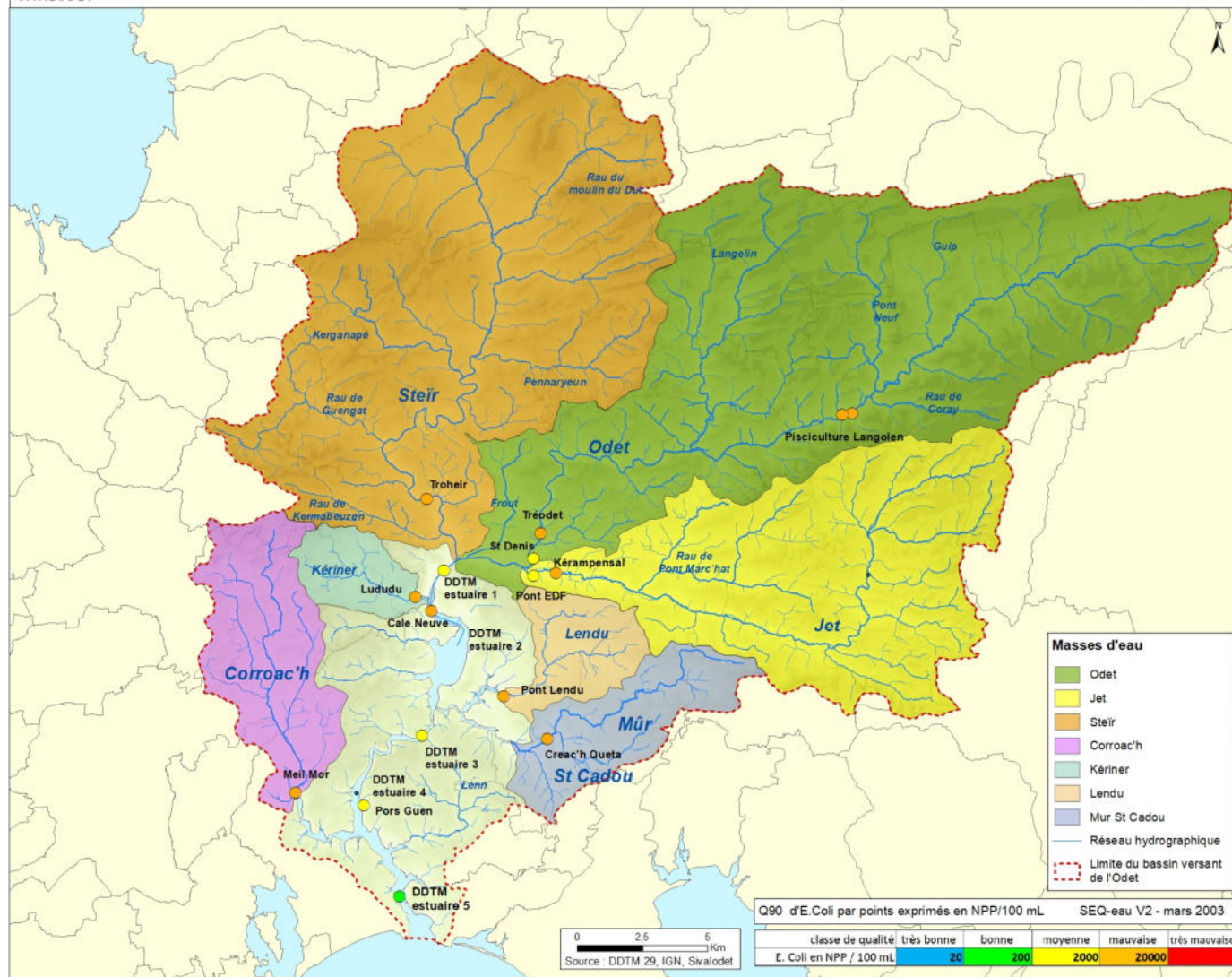
Au niveau de l'estuaire, le bilan montre une eau de **qualité moyenne à mauvaise qualité** en amont de l'estuaire et une eau de **bonne qualité** à l'exutoire. Ces valeurs s'expliquent par l'effet de dilution et la durée de vie des bactéries dans l'estuaire estimée à 48 heures.



Qualité bactériologique du bassin versant de l'Odét (eau superficielle)

Année 2025

Compétences : ARS / CD29
DDTM / Sivalodet



Des actions sont menées par les différents acteurs sur l'ensemble du BV de l'Odét, afin d'améliorer la qualité bactériologique :

- agriculteurs (mise aux normes d'exploitation, aménagement d'abreuvoir...),
- collectivités (assainissements collectifs avec mise en place de traitements tertiaires au niveau des stations d'épurations, réhabilitations des réseaux...),
- entreprises (amélioration des rejets...),
- particuliers (mise aux normes des assainissements individuels, gestion des eaux de plaisance...).

Qualité des eaux douces, estuariennes et littorales

Bactériologie

Poursuivre la restauration de la qualité bactériologique des eaux estuariennes pour permettre un développement des usages

- * Pérenniser les activités conchylicoles
- * Limiter les risques sanitaires

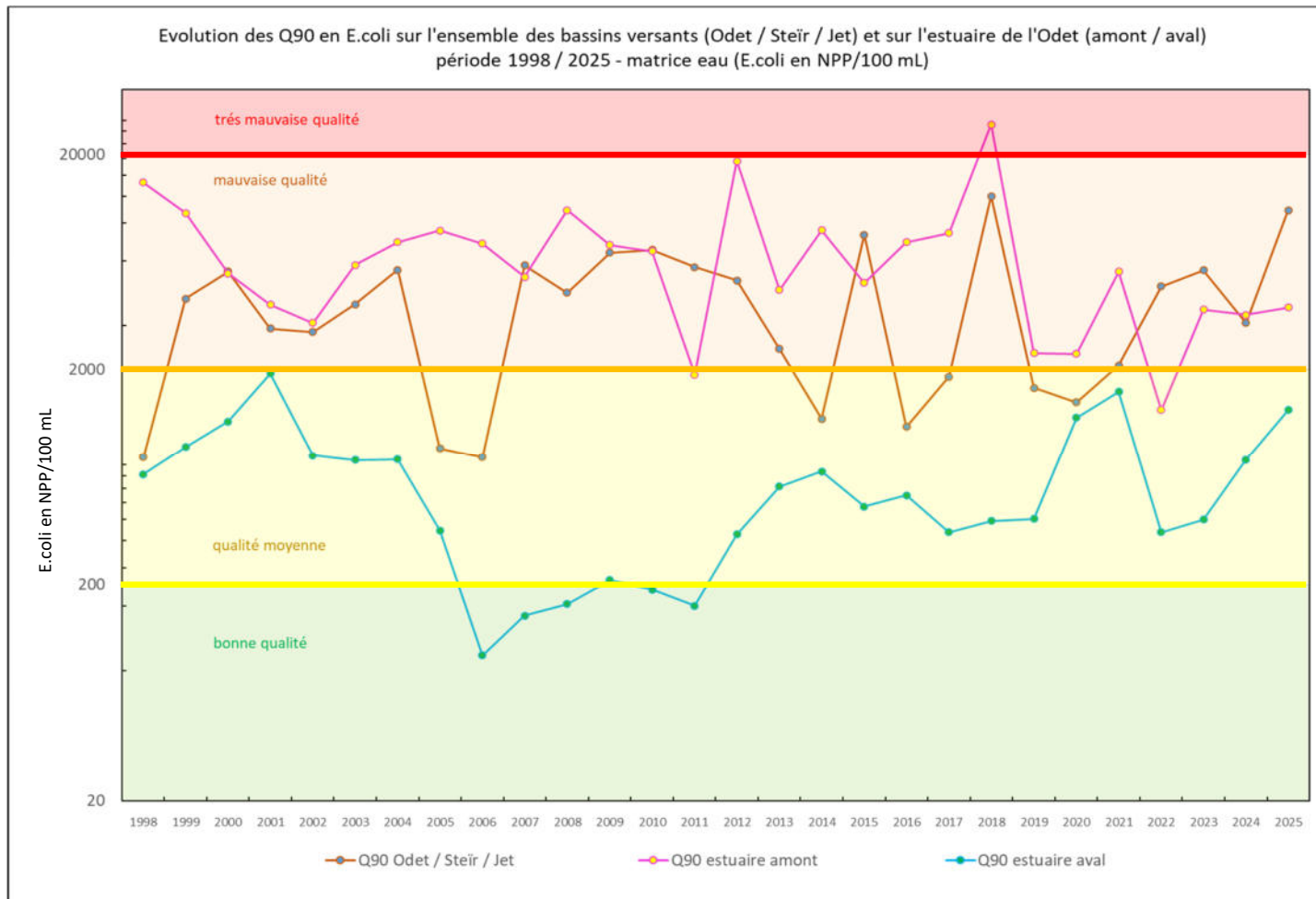
Atteindre le classement B dans l'anse de Combrit et dans la baie de Kérogan et le Classement B+ (1000 E.Coli/100g) pour les autres parties de l'estuaire

Le suivi de la qualité bactériologique des eaux de surface du bassin versant de l'Odét est réalisé depuis 1998. Le graphique ci-après montrent les évolutions du suivi de la qualité bactériologique sur l'ensemble des principaux cours d'eau du bassin versant de l'Odét (Odét / Steïr / Jet) ainsi que dans l'estuaire de l'Odét (amont et aval).

Concernant les cours d'eau principaux, la situation n'est pas bonne, avec une eau globalement de **mauvaise qualité**, sans tendance à l'amélioration.

Dans l'estuaire, le point de suivi amont situé à la cale neuve à Quimper, présente également une eau de **moyenne à mauvaise** qualité.

Sur l'aval de l'estuaire, la situation est meilleure, avec une tendance à l'amélioration et une eau de qualité **moyenne à bonne**. Cet abattement s'explique par l'effet de dilution et la durée de vie dans l'estuaire estimée à 48 heures.



Pompe de prairie active sur le Jet

Qualité des eaux douces, estuariennes et littorales

Bactériologie

Poursuivre la restauration de la qualité bactériologique des eaux estuariennes pour permettre un développement des usages

- * Pérenniser les activités conchylicoles
- * Limiter les risques sanitaires

Atteindre le classement B dans l'anse de Combrit et dans la baie de Kérogan et le Classement B+ (1000 E.Coli/100g) pour les autres parties de l'estuaire

Orientation Q12 : Limiter les risques de contamination bactériologique

20 stations d'épuration (STEP) sont réparties sur le territoire du BV de l'Odet dont la moitié a une capacité épuratoire inférieure à 2000 Equivalent-habitants.

Différentes actions sont menées afin d'améliorer la gestion de l'AC, notamment :

- des contrôles de branchement ;
- des travaux de séparation des réseaux d'assainissement et du pluvial.

Station d'épuration de Pleuven



@ Google Maps



Gestion de l'Assainissement collectif (AC) du bassin versant de l'Odet au 01/01/2026



La STEP de Pleuven (15 000 Eq. Hab) traite la bactériologie depuis 2014. L'installation d'un traitement tertiaire a également été initiée pour la STEP du Corniguel à Quimper (210 000 Eq.Hab) en 2021.

Qualité des eaux douces, estuariennes et littorales

Micropolluants - Réduire la pollution en micropolluants et maintien des objectifs du SAGE à 0.5 µg/l en pesticides totaux

Orientation Q21 Améliorer les connaissances sur les usages et impacts des micropolluants

Les objectifs du SAGE de l'Odet

	Odet	Steïr	Jet	Mur - St Cadou	Corroac'h
Pesticides Totaux (µg/l)*	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5

* L'objectif de 0,5 µg/l retenu pour les pesticides correspond à la norme maximale de distribution en eau potable toutes substances confondues. La limite maximale par substance est de 0,1 µg/l.

En 2025, le Sivalodet a réalisé 2 campagnes pesticides en temps de pluie. 30 molécules ont été détectées.

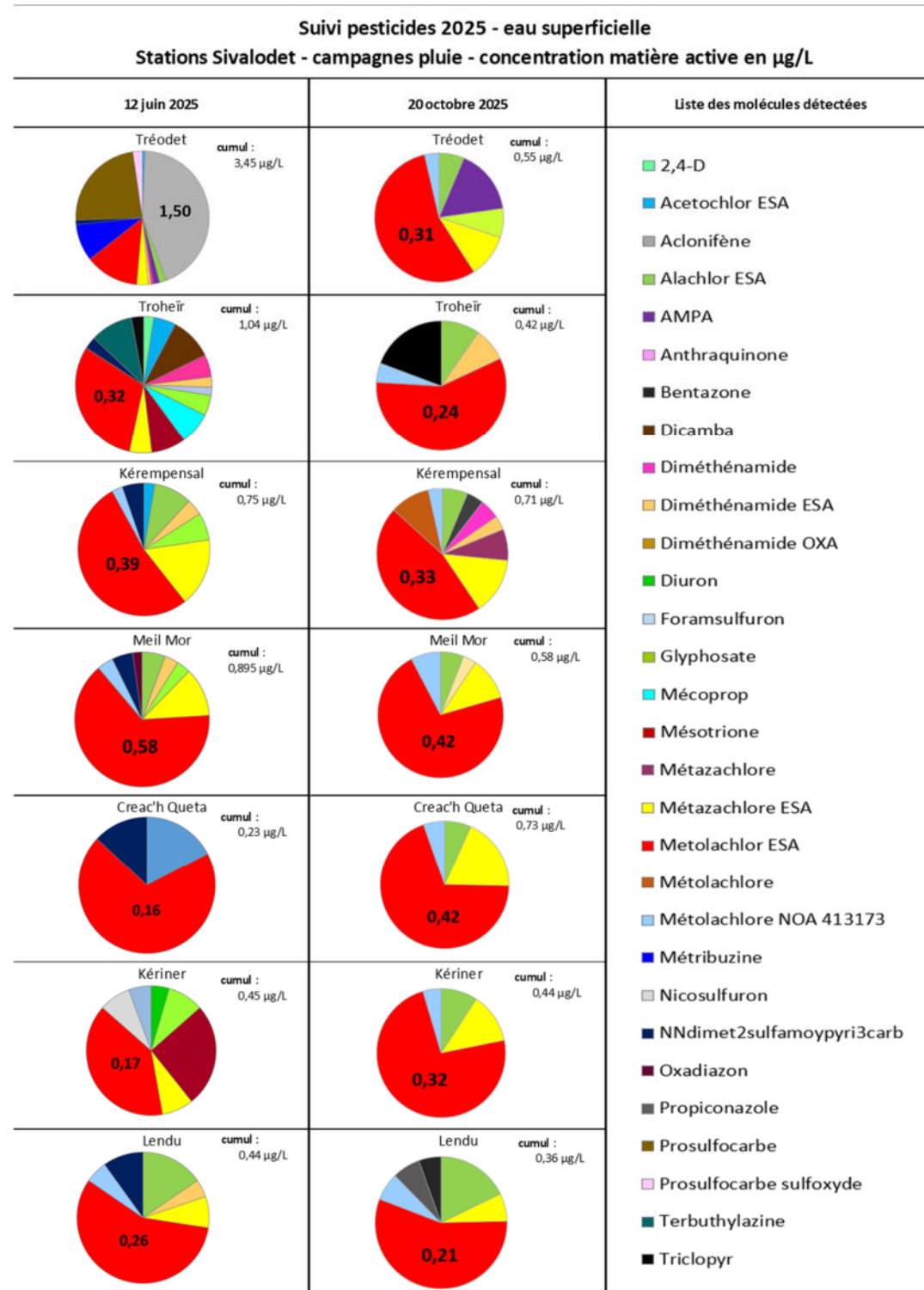
L'analyse des résultats des 2 campagnes met en évidence les forts dépassements du **Métolachlore ESA (*)** et du **Métazolachlore ESA (*)**. Globalement, ces 2 molécules totalisent plus des 2/3 des quantités de matières actives détectées. Cela implique un **dépassement du seuil des 0,5 µg/L** sur la totalité des stations lors des 2 campagnes de prélèvements.

La campagne de juin a mis en évidence l'**Aclonifène (*)** sur l'Odet avec une forte teneur de **1,5 µg/L**.

(*) **Métolachlore ESA** : Métabolite du **S-métolachlore** qui est une des substances actives les plus utilisées en France. Herbicide à action racinaire anti-germinative de pré-levée ou de post-levée précoce. Il est principalement utilisé au printemps sur les cultures de maïs.

(*) **Métazolachlore ESA** : Métabolite du **Métazolachlore** qui est un herbicide à portée sélective principalement utilisé dans la culture du Colza.

(*) **Aclonifène** : Herbicide de pré-levée et post-levée précoce s'utilisant sur blé tendre d'hiver avant repos végétatif, actif sur de nombreuses graminées et dicotylédones.



Qualité des eaux douces, estuariennes et littorales

Micropolluants - Réduire la pollution en micropolluants et maintien des objectifs du SAGE à 0.5 µg/l en pesticides totaux

Orientation Q12 : Limiter les risques de contamination bactériologique

Orientation Q24 Limiter les transferts de polluants et améliorer l'autoépuration des eaux

Le carénage sur la grève ou sur les cales de mise à l'eau non équipées de systèmes de collecte et de traitement des effluents de lavage du bassin versant de l'Odet **est interdit depuis février 2019** (Article 1 du SAGE de l'Odet).

Sur le territoire du BV de l'Odet, il existe des aires et cales de carénage de ports et de chantiers navals à Quimper, Combrit-Sainte-Marine et Bénodet.

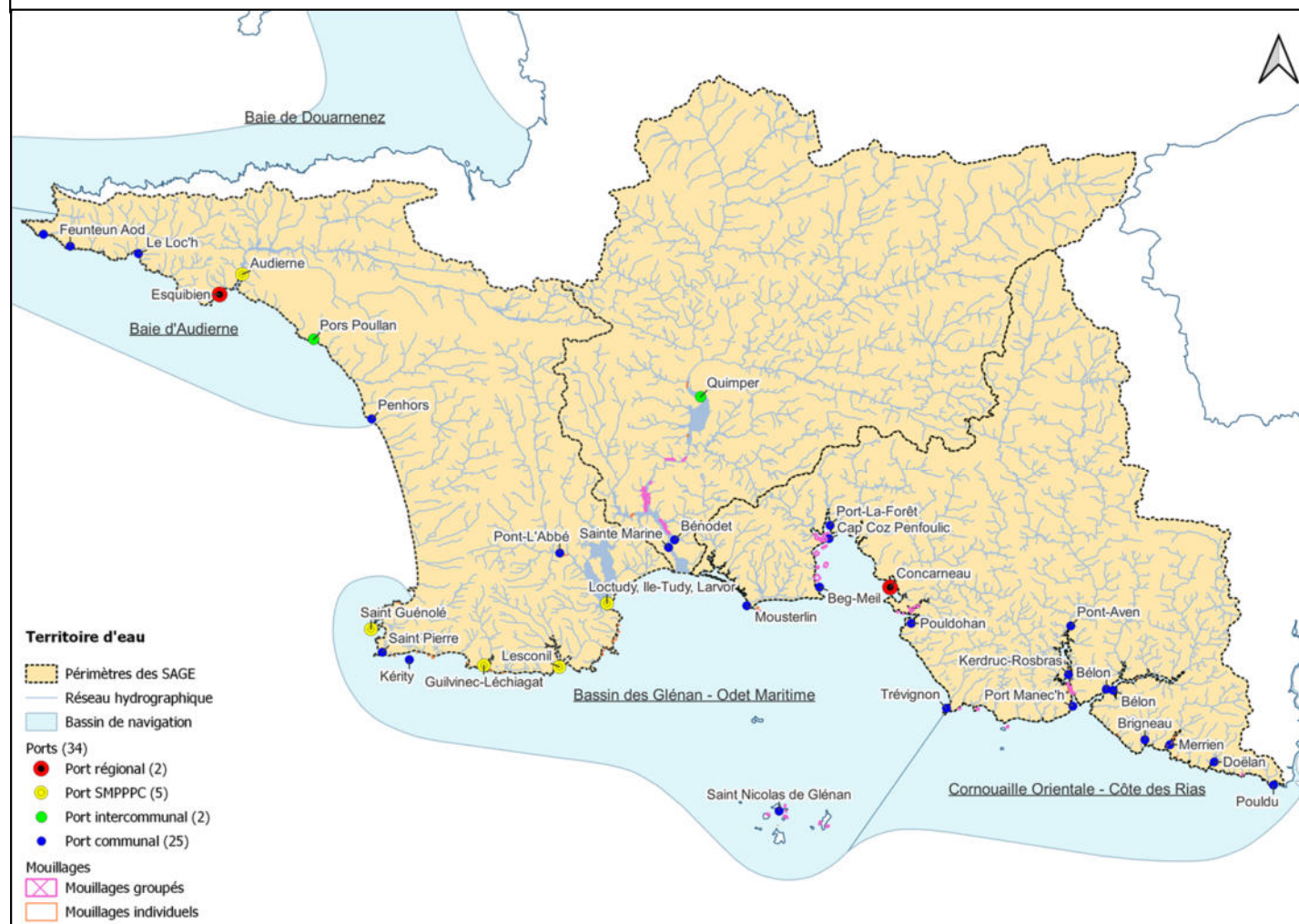
Partageant des masses d'eau avec des enjeux communs, **un schéma de carénage et de gestion de eaux portuaires à l'échelle des SAGE Ouest-Cornouaille, Odet et Sud Cornouaille** a été initié en 2023 et finalisé en 2025.

L'objectif est d'apporter des solutions techniques et financières aux plaisanciers, aux gestionnaires de ports et aux chantiers navals, tout en préservant la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Ce travail est réalisé en régie par Ouesco pour les 3 territoires.

Afin de co-construire ce projet, un **groupe de travail** a été constitué (gestionnaire portuaires, plaisanciers, services de l'Etat, Agence de l'eau, Région...). Il s'est réuni à 6 reprises durant le projet.

Ports du périmètre d'étude du schéma de carénage et des eaux portuaires des SAGE Ouest-Cornouaille, Odet et Sud Cornouaille (Ouesco)



L'étude s'est déroulée en 3 phases :

- **Etat de l'art** : carénage, gestion des eaux-grises (EG) / eaux noires (EN), entretien des ouvrages portuaires
- **Etat des lieux et diagnostic du territoire** :
 - Evaluation des pratiques de carénage, de gestion EG/EN et d'entretien des ouvrages portuaires
 - Description des équipements disponibles (aire de carénage, pompes, déchets, nettoyages)
 - Evaluation des besoins à travers une analyse offre/demande
- **Plan d'actions** :
 - Rédaction d'un plan d'actions (ports, chantiers, collectivités, associations de plaisanciers)
 - Description des projets et pratiques innovantes

Qualité des eaux douces, estuariennes et littorales

Nutriments

Améliorer la connaissance sur la qualité des eaux

Améliorer la qualité des eaux

Orientation Q31 Améliorer la connaissance sur les nutriments

Pour les **nitrites (*)**, une tendance à la baisse significative se dessine sur l'ensemble des cours d'eau depuis le début du suivi en 1997.

Depuis 2015, **les objectifs du SAGE sont systématiquement atteints** sur l'ensemble des cours d'eau du bassin versant.

Le cours d'eau du Mûr – St Cadou reste le moins impacté des 5 cours d'eau principaux du bassin versant de l'Odet. Il est le seul à présenter des taux intérieurs à 20 mg/L de nitrites.

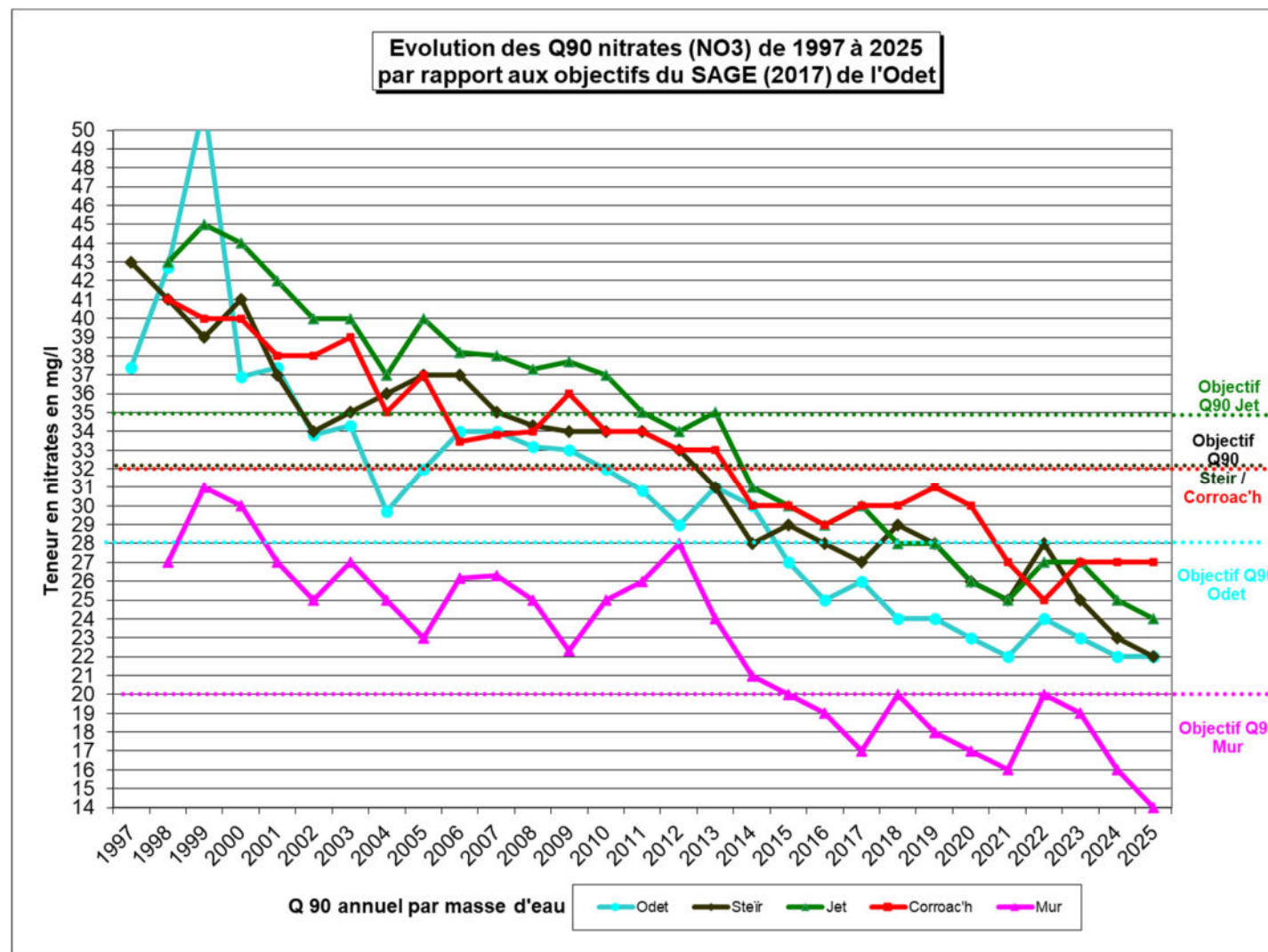
On observe une tendance générale à la baisse depuis le début du suivi sur l'ensemble des cours d'eau du bassin versant de l'Odet.

(*) Nitrites (NO₃) : L'azote des nitrites constitue l'un des éléments nutritifs majeurs des végétaux. Ceux-ci sont assimilés au cours de la photosynthèse. Même s'ils peuvent être naturellement présents dans la nature, aujourd'hui leur présence dans les cours d'eau est liée aux activités humaines (agricoles, domestiques, industrielles). Trop de nutriments dans les cours d'eau peuvent provoquer une prolifération d'algues, appelée eutrophisation.

Les objectifs du SAGE de l'Odet (*) annuels

	Odet	Steir	Jet	Mur –St Cadou	Corroac'h
NO ₃ (mg/l)	28	32	35	20	32
NO ₂ (mg/l)	0,03	0,03	0,1	0,1	0,1
NH ₄ (mg/l)	0,1	0,1	0,1	0,5	0,5

(*) Le Q90 ou quantile 90 correspond à la valeur non dépassée par 90 % des résultats. Autrement dit, si le Q90 est égal à X, alors 90% des résultats de l'échantillonnage sont inférieurs à ce X. Le Q90 permet de mieux refléter les pics saisonniers tout en excluant les valeurs extrêmes.



Qualité des eaux douces, estuariennes et littorales

Nutriments

Améliorer la connaissance sur la qualité des eaux

Améliorer la qualité des eaux

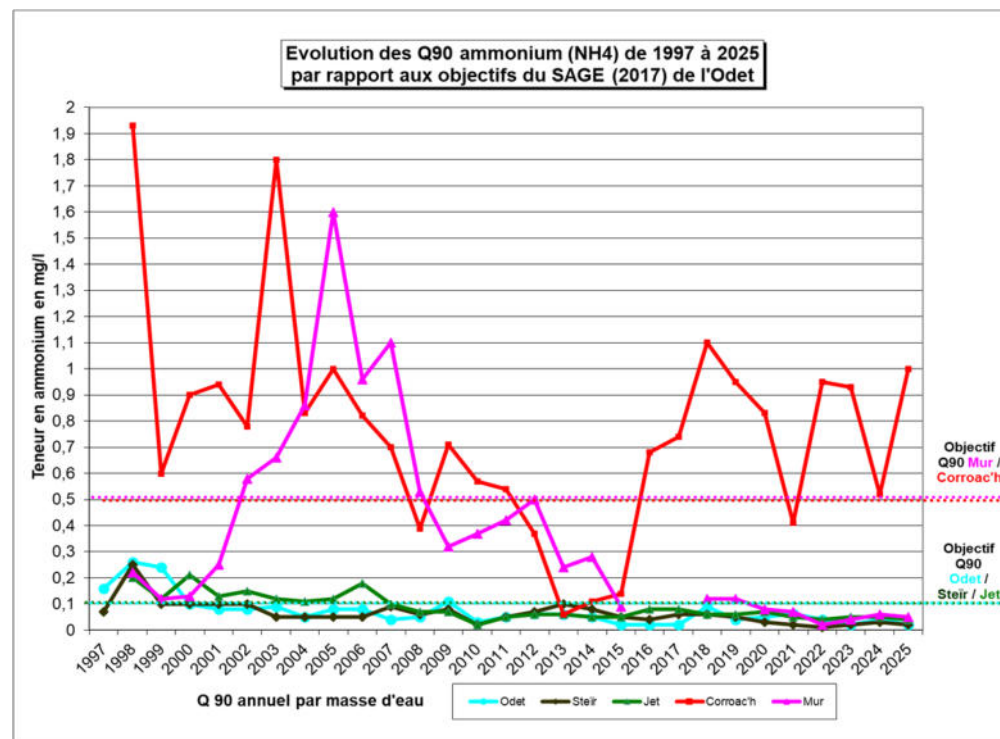
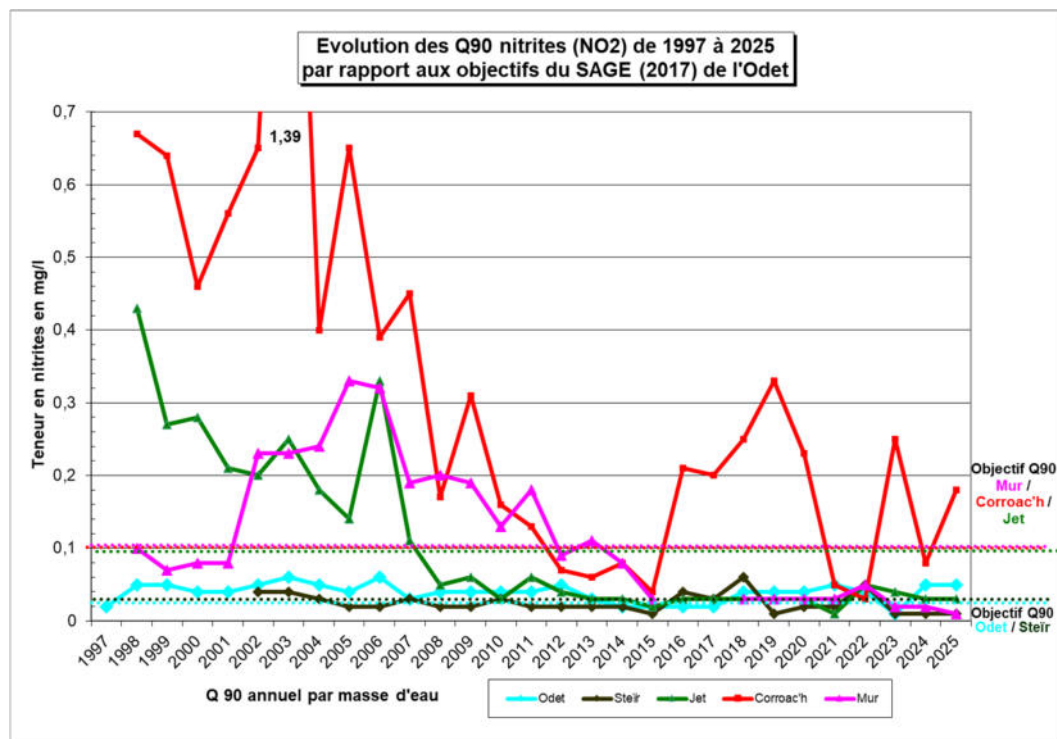
Orientation Q31 Améliorer la connaissance sur les nutriments

Depuis 1997, pour les **nitrites (*)** et **l'ammonium (*)**, la situation est bonne sur **l'Odet, le Steir, le Jet et le Mûr – St Cadou**. Les objectifs SAGE nitrites et ammonium sont **atteints** pour ces 4 cours d'eau en 2025.

Seul le point du **Corroac'h** décroche et montre l'impact de la pisciculture sur l'anse de Combrit. Entre 2009 et 2015, le point de suivi était situé en amont de la pisciculture. Il permettait d'obtenir des résultats représentatifs de la situation globale du Corroac'h, sans la pisciculture.

Depuis 2016, le Département du Finistère a repris le point de suivi historique situé en aval de la pisciculture.

En 2025, la situation se dégrade pour ces 2 paramètres sur le Corroac'h. Les objectifs du SAGE **nitrites** et **ammonium** ne sont pas atteints.



(*) Nitrites (NO₂) et ammonium (NH₄) : Constituent deux stades intermédiaires du cycle de l'azote. La minéralisation de l'azote organique conduit à la formation d'ammonium qui est ensuite oxydé en nitrites, lesquelles sont rapidement oxydées en nitrates par les bactéries du sol et de l'eau.

Une partie de l'azote ammoniacal (sous la forme d'ammonium) des eaux superficielles provient de la décomposition des matières organiques azotées des débris végétaux, plantes ou herbes du lit de la rivière. Une présence importante d'azote peut révéler une pollution d'origine domestique ou agricole.

La toxicité des nitrites sur la vie piscicole est avérée. Une action toxique chronique est susceptible d'agir sur les salmonidés même à de très faibles doses (méthémoglobinémie).

Qualité des eaux douces, estuariennes et littorales

Nutriments

Améliorer la connaissance sur la qualité des eaux

Améliorer la qualité des eaux

Orientation Q31 Améliorer la connaissance sur les nutriments

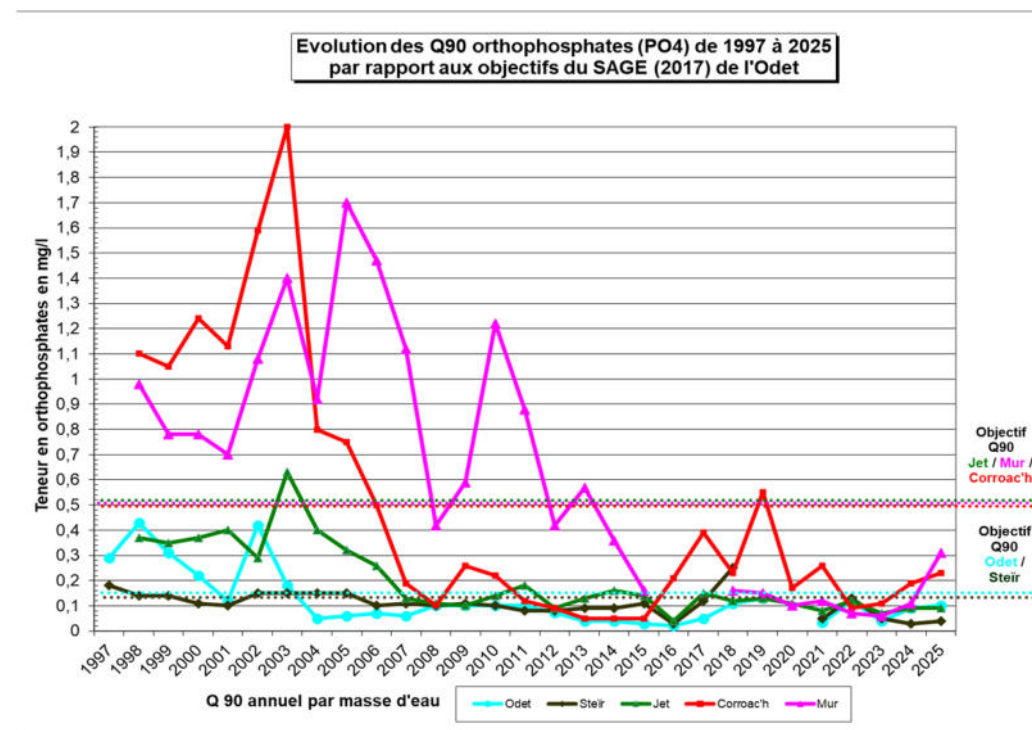
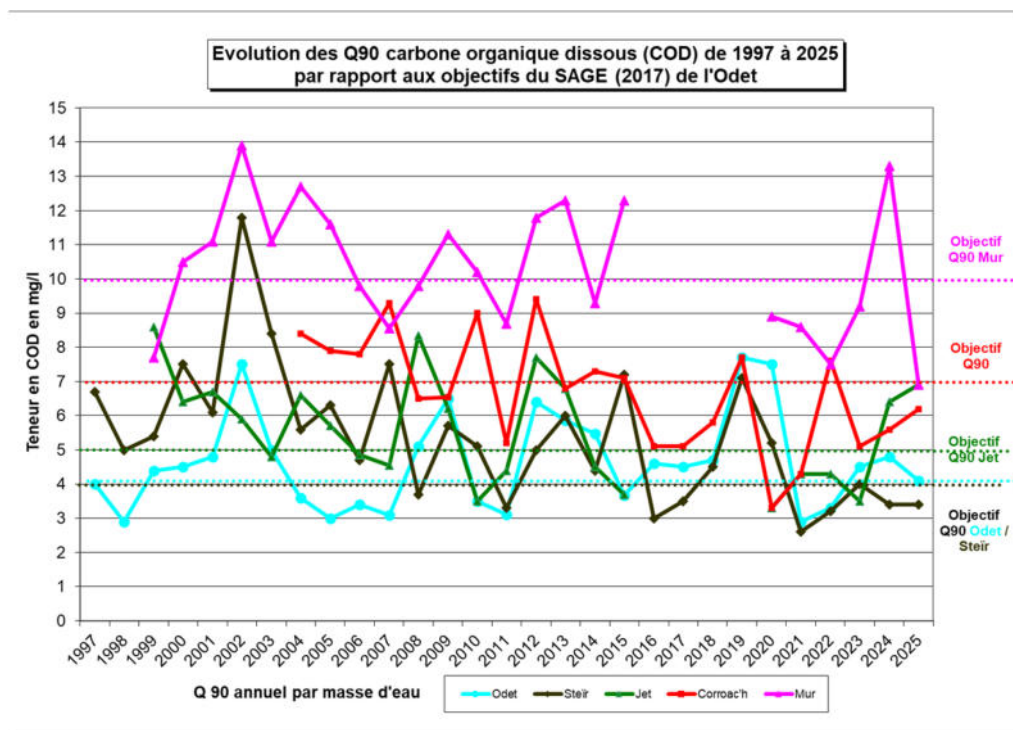
En 2025, le bilan du **COD (*)** est mitigé, avec une fluctuation très importante des Q90 sur l'ensemble des cours d'eau.

Le COD est fortement influencé par les conditions météorologiques et notamment la pluviométrie.

La situation 2025 **évolue peu pour l'Odét, le Steïr et le Jet** et permet l'atteinte des objectifs. On observe cependant une **légère dégradation** sur l'Odét et le Jet.

Concernant le **Mûr**, la situation **s'améliore sensiblement** et permet l'atteinte de l'Objectif fixé par le SAGE.

Les situations en **orthophosphates (*)** sont **bonnes à très bonnes** sur l'ensemble des cours d'eau. Les objectifs fixé par le SAGE sont atteints en 2025,



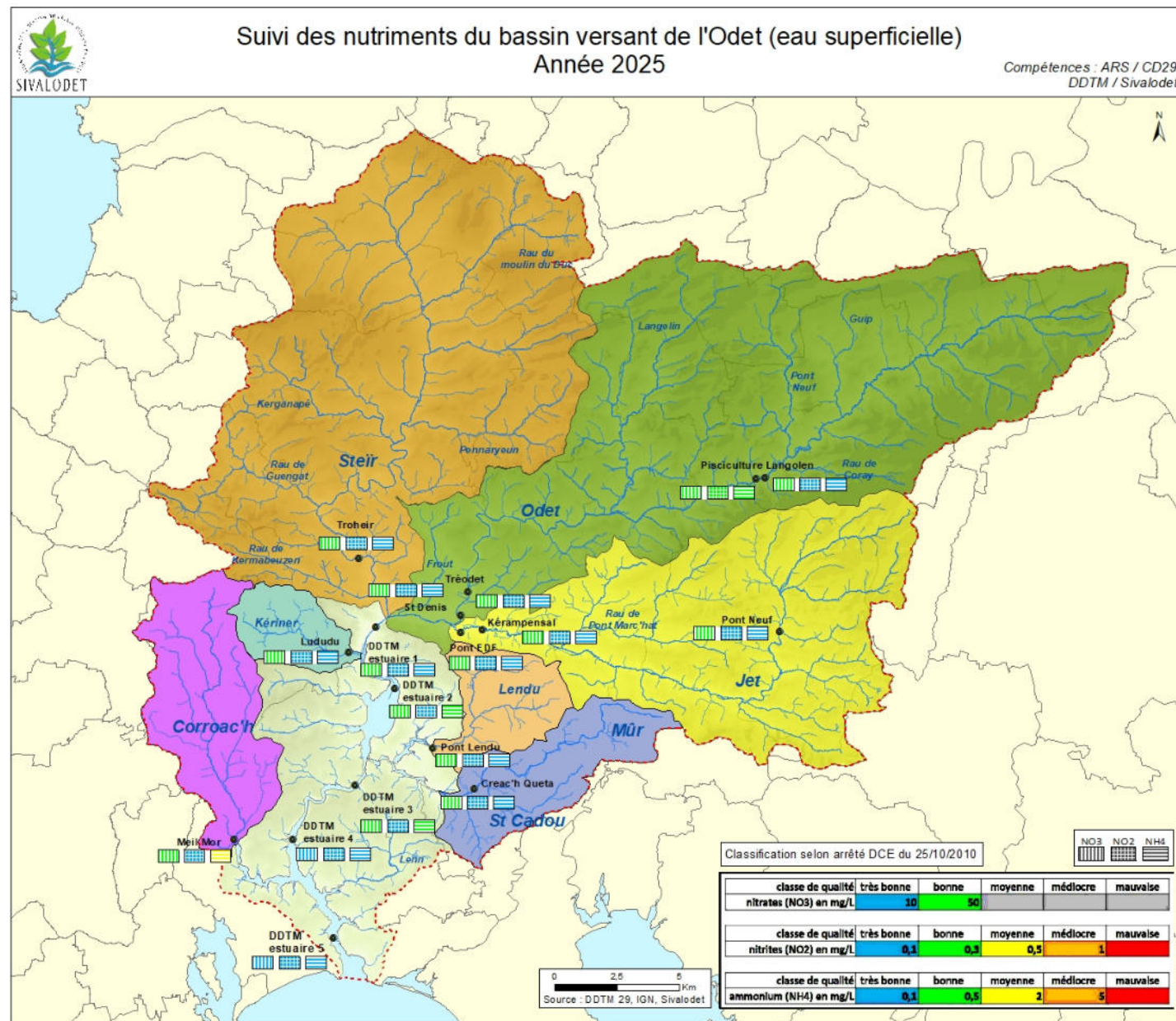
(*) **COD : Carbone Organique Dissous**. Il mesure la charge en matières organiques du milieu. Si elle est trop importante, elle participe au déficit en oxygène du milieu (consommation d'oxygène dans le cadre de l'autoépuration de la matière organique par les micro-organismes du milieu), néfaste pour certaines populations sensibles des cours d'eau.

(*) **PO4 : Orthophosphates** (forme la plus simple des phosphates trouvés dans les eaux). La présence de phosphates peut être d'origine naturelle (décomposition de la matière vivante, lessivage des minéraux), mais aujourd'hui leur origine est essentiellement imputable aux activités humaines de l'ensemble du BV : produits de nettoyage et de lessivage, industries agroalimentaires, déjections animales et fertilisants (écoulements directs et lessivage des sols lors des pluies), émissions directes de phosphore dans le milieu par les piscicultures.

Orientation Q31 Améliorer la connaissance sur les nutriments

Pour le suivi des nutriments en 2025 :

- Nitrates (NO3)** : L'ensemble des points de suivi répond à une classe de **bonne qualité** pour les points « eau douce ». Les valeurs sont homogènes sur l'ensemble du BV avec toutefois un Q90 plus faible sur le ruisseau du Mûr. On note également un abattement des teneurs en nitrate le long de l'estuaire avec l'obtention du critère de **très bonne qualité** à l'embouchure de l'Odet.
- Nitrites (NO2)** : Le critère de **très bonne qualité à bonne qualité** est retenu pour l'ensemble des points de suivi à l'exception de la station de Meil Mor sur le Corroac'h qui répond aux critères de **qualité moyenne**.
- Ammonium (NH4)** : L'ensemble des stations suivies répond au critère de **très bonne qualité à bonne qualité**, excepté le point Meil Mor sur le Corroac'h qui répond au critère de **qualité moyenne**.



A l'analyse des résultats de 2025, la situation est bonne sur la quasi-totalité du bassin versant. Seul le point de suivi sur le Corroac'h présente des eaux de qualité moyenne pour l'ammonium. Ce point se situe en aval direct d'une pisciculture et l'ammonium est le paramètre limitant. Cela provient du fait que les salmonidés élevés en pisciculture excrètent l'azote provenant de leur catabolisme azoté sous forme ammoniacale (NH4+).

Qualité des eaux douces, estuariennes et littorales

Nutriments

Améliorer la connaissance sur la qualité des eaux

Améliorer la qualité des eaux

Orientation Q31 Améliorer la connaissance sur les nutriments

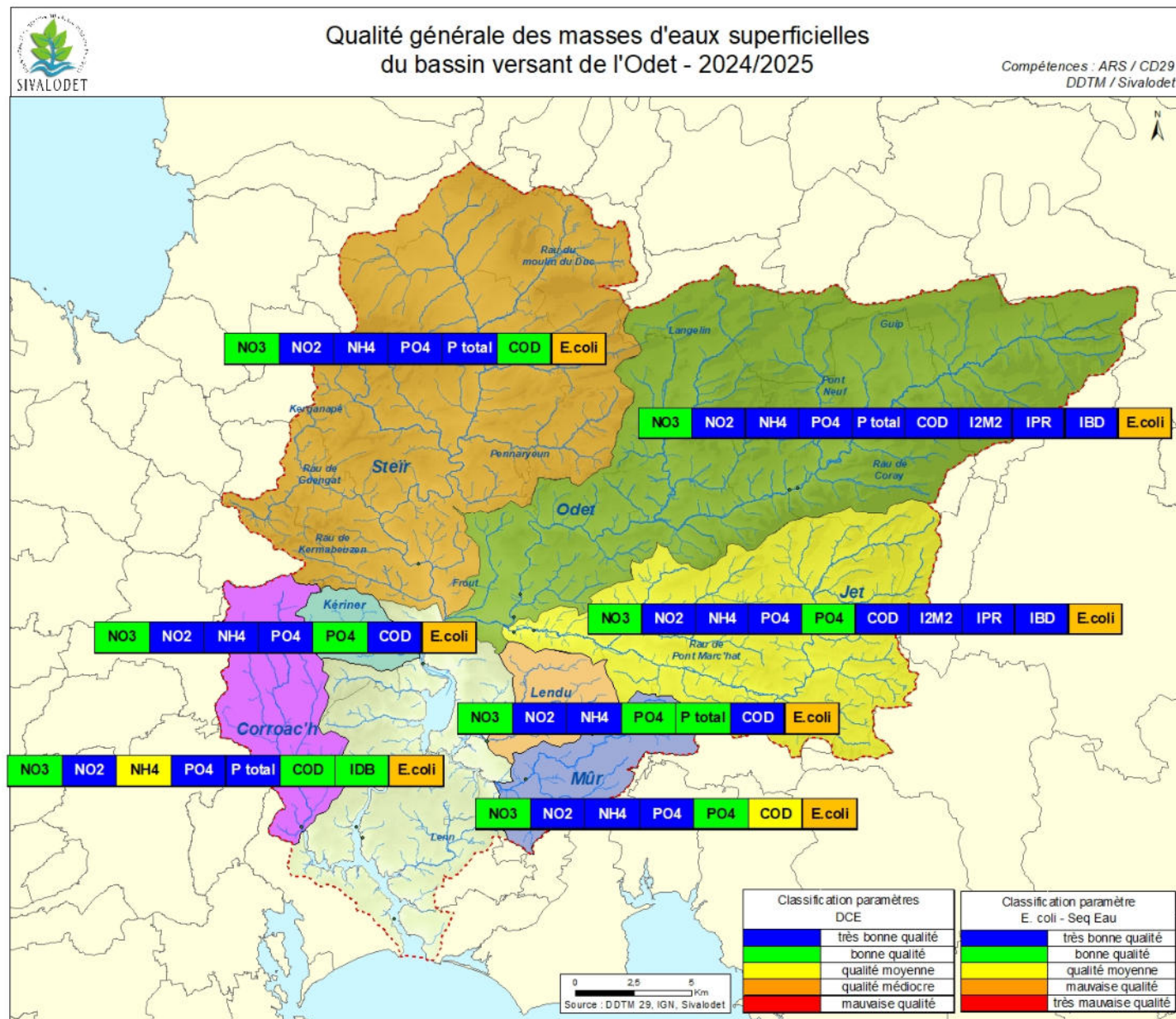
Pour le suivi de la qualité générale en 2024/2025 :

À l'analyse des résultats physico-chimiques, la situation est **bonne à très bonne**, hormis :

- une dégradation chronique du **COD** sur le **Mûr**,
- une situation toujours **moyenne** sur le **Corroac'h** pour l'**ammonium**.

Concernant la **bactériologie**, le bilan est **mauvais** sur l'ensemble des masses d'eau.

Pour le suivi des **indices biologiques (I2M2, IPR et IBD (*))**, seules les masses d'eau de l'Odet et du Jet sont actuellement suivies. Toutes deux présentent des indices de **très bonne qualité**.



(* **I2M2** : *Indice Invertébrés Multi-Métriques* permettant d'évaluer la qualité de l'eau par l'analyse de la macrofaune des cours d'eau (note sur 20).

(* **IPR** : *Indice Poisson Rivière*. Outil d'évaluation de la qualité de l'eau qui mesure l'écart entre la population piscicole du milieu réellement observée et la composition du peuplement attendue en situation de référence.

(* **IBD** : *Indice Biologique Diatomées*. Outil d'évaluation de la qualité de l'eau basé la communauté de diatomées (algues unicellulaires) présentes dans un cours d'eau.

Qualité des eaux douces, estuariennes et littorales

Nutriments

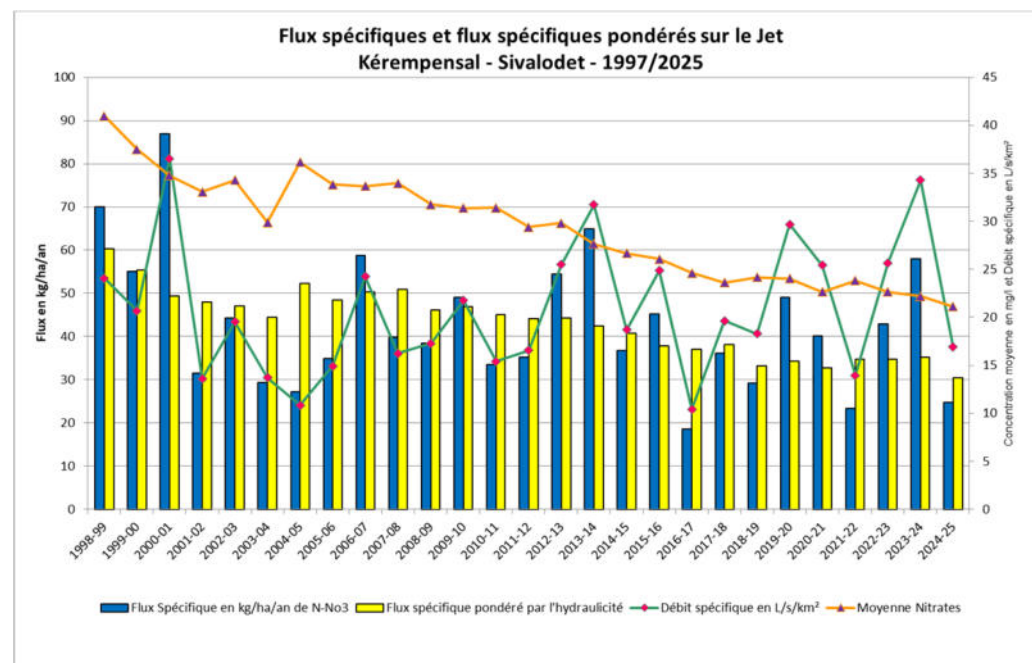
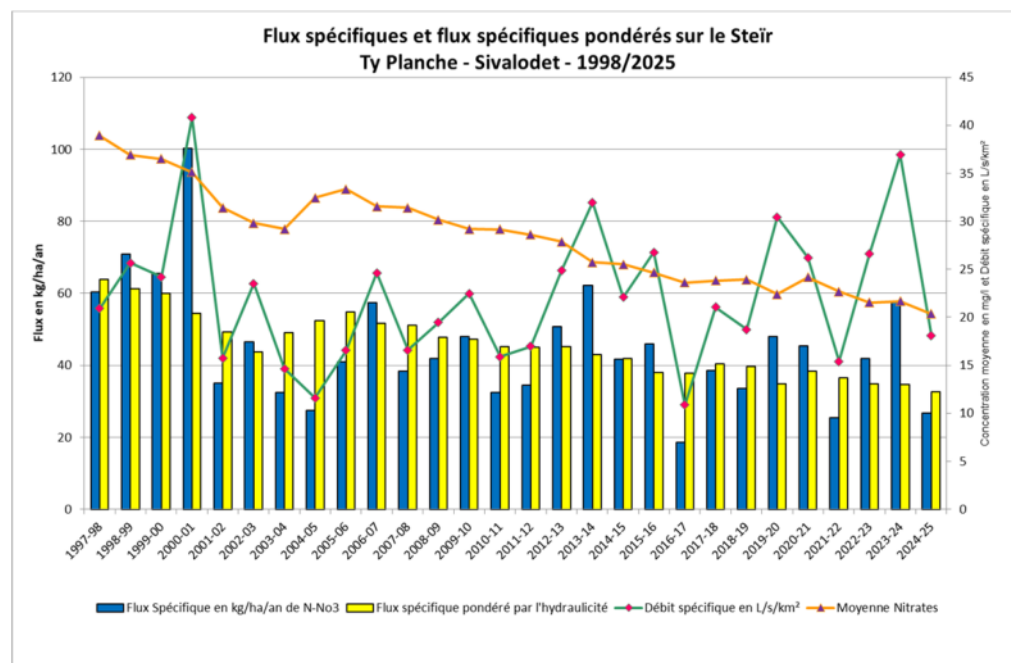
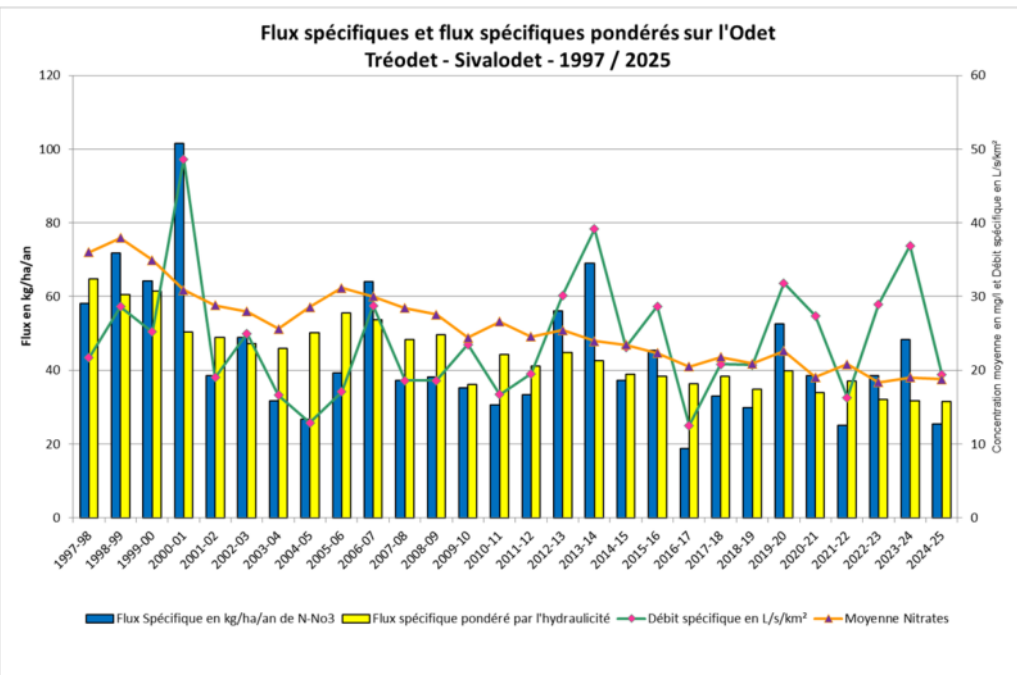
Améliorer la connaissance sur la qualité des eaux

Améliorer la qualité des eaux

Orientation Q31 Améliorer la connaissance sur les nutriments

Les 3 principaux sous bassins versants de l'Odette connaissent une évolution relativement similaire de leur flux d'azote (*) nitrique et de leur concentration en nitrate.

Pour 2025, les flux d'azote nitriques cumulés pour les trois cours d'eau représentent plus de 1300 tonnes. Une fois pondéré à l'hydraulicité (*), on obtient un flux de 1578 tonnes. Avec une moyenne interannuelle de 2252 tonnes, on note une tendance générale à la baisse.



(*) **Flux d'azote** : Correspond à la quantité d'azote (N lié à l'oxygène pour NO3) véhiculée par l'eau et donc dépendant des débits. Il est rapporté au mois ou à l'année mais aussi à une surface donnée (flux spécifique).

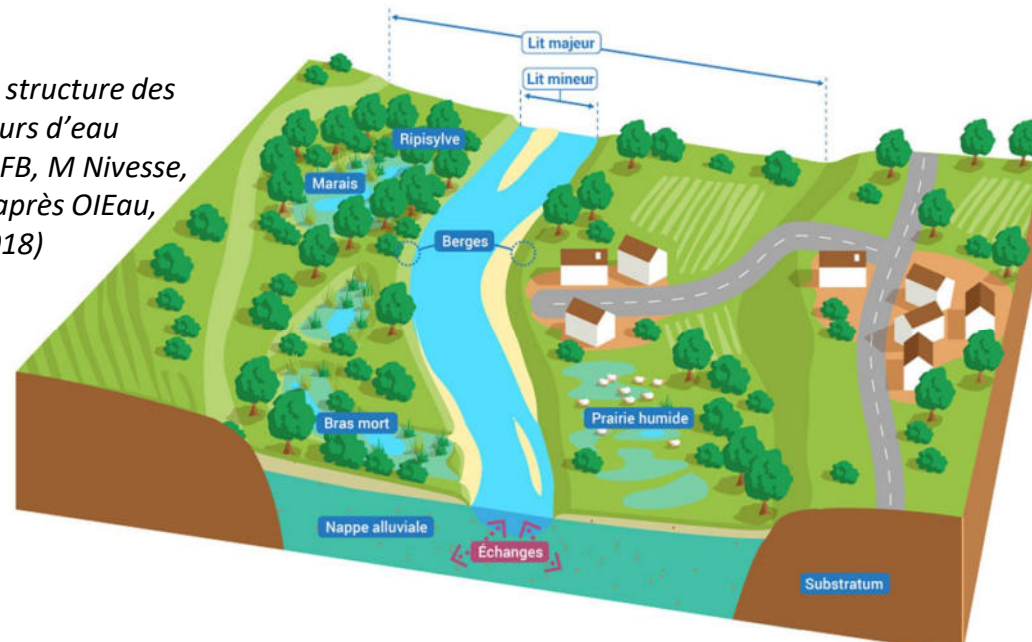
(*) **Hydraulicité** : Rapport du débit annuel (module) d'un cours d'eau d'une année, comparé à sa moyenne interannuelle. Cette mesure permet de comparer simplement le débit du cours d'eau à une année « normale ».

Les milieux aquatiques représentent une richesse patrimoniale importante du territoire du SAGE de l'Odet.

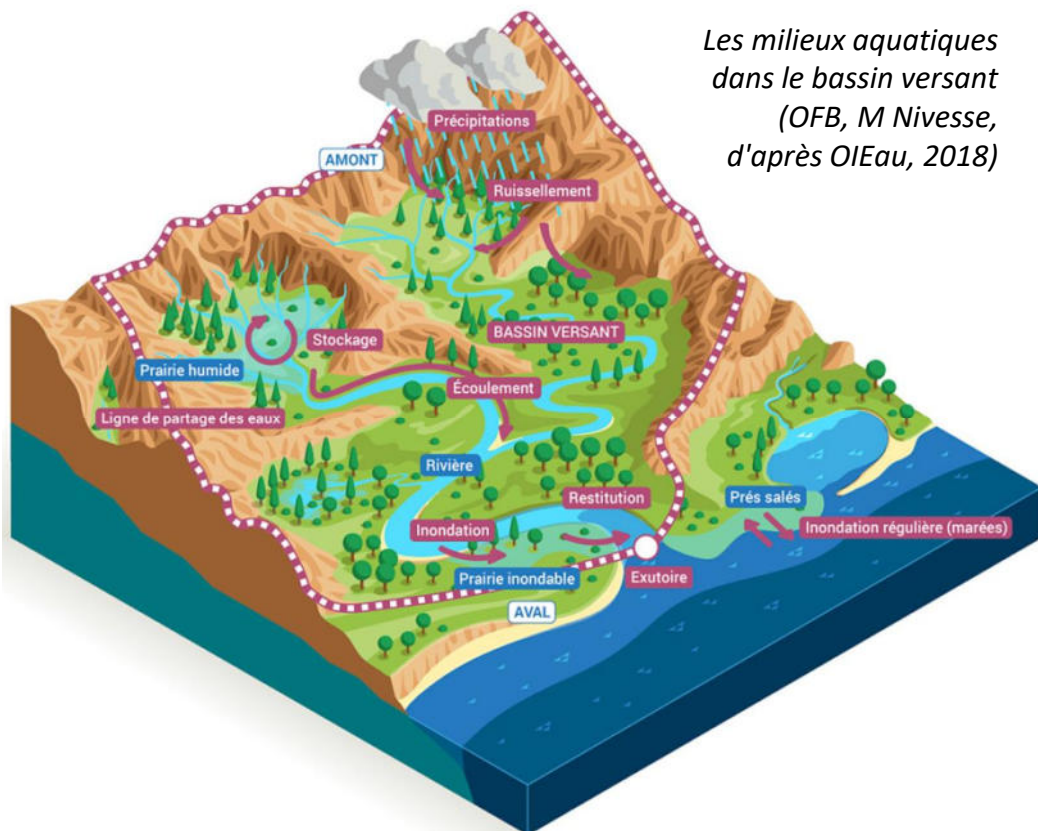


La préservation, l'entretien et la restauration des cours d'eau, des zones humides et du bocage du territoire sont des enjeux importants, notamment du fait de la transversalité avec les enjeux de qualité et de risque d'inondation.

La structure des cours d'eau (OFB, M Nivesse, d'après OIEau, 2018)



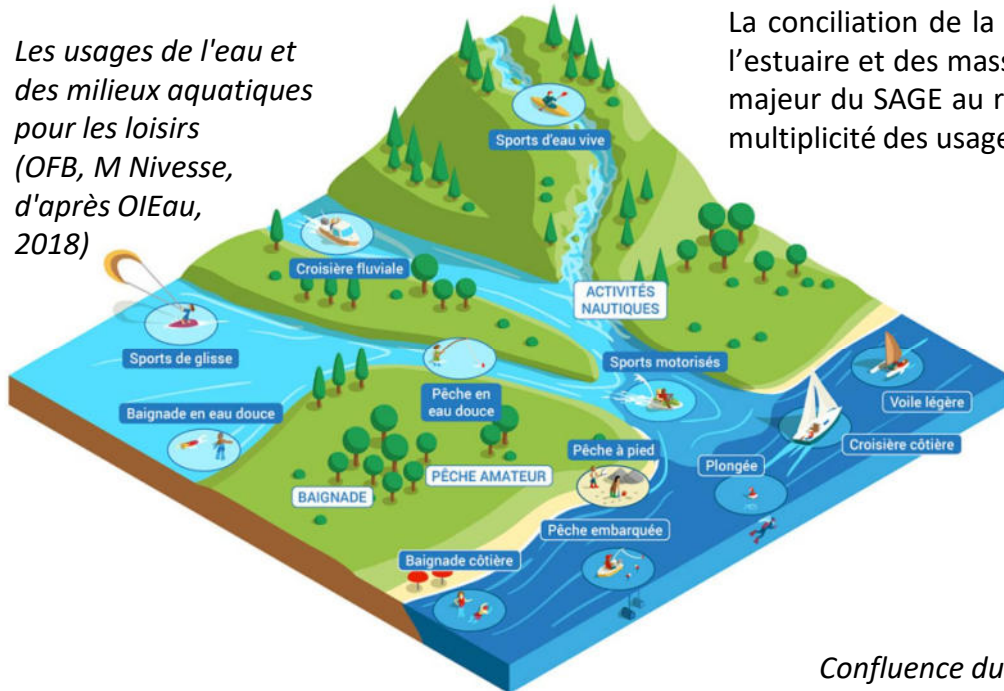
Les milieux aquatiques dans le bassin versant (OFB, M Nivesse, d'après OIEau, 2018)



Les pressions sur les milieux aquatiques et les risques naturels liés à l'eau (OFB, M Nivesse, d'après OIEau, 2018)

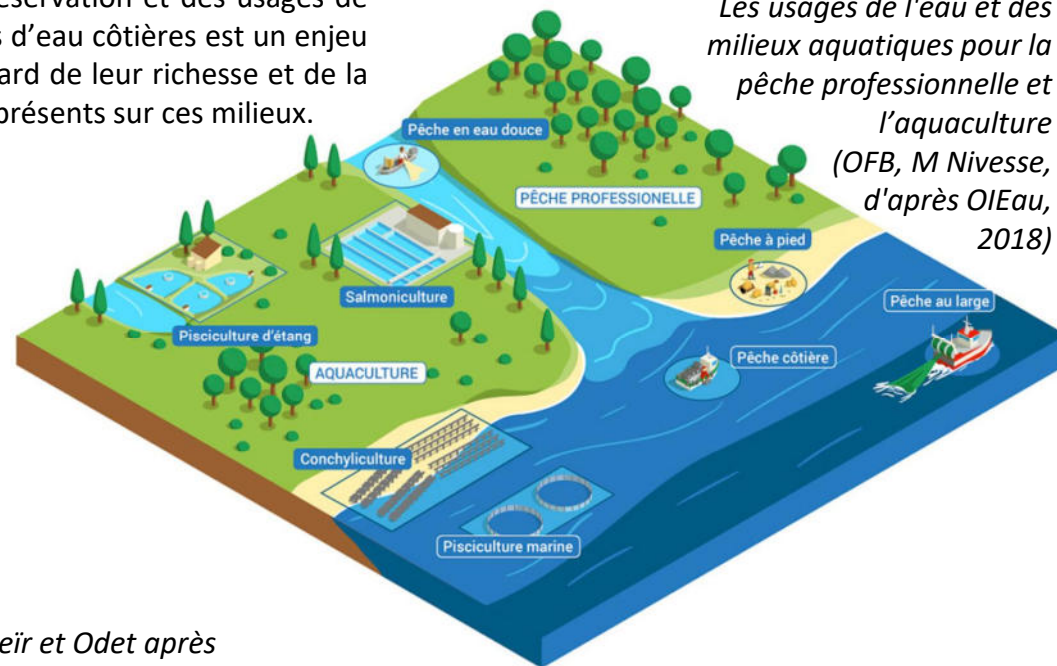


Les usages de l'eau et des milieux aquatiques pour les loisirs (OFB, M Nivesse, d'après OIEau, 2018)



La conciliation de la préservation et des usages de l'estuaire et des masses d'eau côtières est un enjeu majeur du SAGE au regard de leur richesse et de la multiplicité des usages présents sur ces milieux.

Les usages de l'eau et des milieux aquatiques pour la pêche professionnelle et l'aquaculture (OFB, M Nivesse, d'après OIEau, 2018)



L'érosion dans le bassin versant (OFB, M Nivesse, d'après OIEau, 2018)



Confluence du Steir et Odet après un épisode pluvieux, 04/06/2022



La limitation du ruissellement et de l'érosion, à la fois en milieu rural et en milieu urbain, a pour objectifs de :

- limiter la perte de terres arables,
- préserver les milieux aquatiques en limitant les apports directs de matières en suspension (MES) aux cours d'eau,
- agir sur les crues de faible intensité.

👉 Actions « Milieux aquatiques » 2025 du Sivalodet

- Entretien et restauration des cours d'eau.
- Inventaire permanent des zones humides.
- Lutte contre les espèces invasives.
- Projet INPEC - Interprétation et traduction opérationnelle des Notes de l'indice Poisson Estuaire pour la gestion des petits fleuves Côtiers.
- Actions bocagères.
- Lutte contre l'érosion.

Milieux aquatiques eaux douces, estuariens et littoraux

Cours d'eau

Non dégradation des cours d'eau principaux
Amélioration des affluents

Orientation M11 : approfondir les connaissances sur les cours d'eau

L'existence d'un cours d'eau est caractérisée par la réunion d'au moins trois des quatre critères suivants :

- la présence d'un **écoulement indépendant des pluies** (écoulement après 8 jours de pluviosité inférieure à 10 mm cumulée),
- l'existence d'une **berge** (plus de 10 cm entre le fond et le niveau du sol),
- l'existence d'un **substrat différencié** (sable, gravier, vase,...) notablement distinct du sol des terrains riverains,
- la présence de **faune et de flore** inféodées aux milieux aquatiques.

Le bassin versant de l'Odette est parcouru par plus de **1100 km** de cours d'eau.

En **2025**, 1,8 km de linéaire de cours d'eau sur 2 sites, ont été mis à jour et intégrés dans l'inventaire départemental des cours d'eau du Finistère.

Pour en savoir plus :

<https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=4c2afcbc-2cb3-4b71-a671-7b81cb6bc9e0>

De 2007 à 2011, une démarche de recensement des cours d'eau du Finistère a été coordonnée par la DDTM 29 et la Chambre d'Agriculture et, en concertation avec les collectivités locales, les associations d'usagers et les riverains.

L'aboutissement de cette démarche est l'inventaire départemental validé par l'arrêté préfectoral 2011-1057 du 18/07/2011.

Celui-ci a fait l'objet d'actualisations régulières.



Inventaire des cours d'eau du bassin versant de l'Odette au 01/01/2026

Compétence : DDTM



Orientation M12 Restaurer la fonctionnalité des cours d'eau et de l'estuaire

Depuis 2007, plus de **630** km de cours d'eau ont été entretenus et restaurés, soit en moyenne 35 km par an.

En **2025**, les entreprises de Jean-Baptiste Le Floc'h, Jean-Philippe Christin et Objectif emploi solidarité (OES), mandatés par le Sivalodet, sont intervenus sur l'ensemble des tiers médians de l'Odet et du Steir afin de procéder notamment à l'enlèvement de gros embâcles et d'éviter une accumulation trop importante au niveau des ouvrages d'art, suite à la tempête Ciaran de novembre 2023. 30 km de cours d'eau ont été entretenus et restaurés.

Embâcle sur le Steir, juin 2025



Les travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau ont comme enjeux principaux :

- la sauvegarde et la restauration du patrimoine naturel,
- la conciliation des usages,
- la sécurité des biens et personnes face au risque inondation.



Les équipes d'**Objectif Emploi Solidarité (OES)** sont intervenues en 2025 sur les communes de **Quimper, Pluguffan, St-Yvi et Landudal**, afin de rouvrir et redynamiser les milieux aquatiques et permettre aux habitants de prendre conscience de l'importance de la protection des milieux aquatiques.

Milieux aquatiques eaux douces, estuariens et littoraux

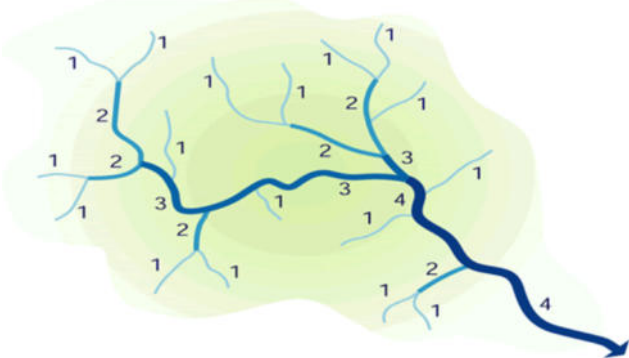
Cours d'eau

Non dégradation des cours d'eau principaux
Amélioration des affluents

Orientation M12 Restaurer la fonctionnalité des cours d'eau et de l'estuaire

Les têtes de bassin versant s'entendent comme les bassins versants des cours d'eau de rang de Strahler 1 et 2, jusqu'aux zones de sources avec leurs zones humides associées. .

Classification du réseau hydrographique selon l'ordre de Strahler (Environmental Protection Agency, 2009)



La classification de Strahler hiérarchise l'ensemble des branches du réseau hydrographique en attribuant à chacune une valeur entière qui caractérise son importance.



Inventaire têtes de bassin versant du bassin versant de l'Odette



Les têtes de bassin versant de l'Odette représentent **71% du BV** de l'Odette.

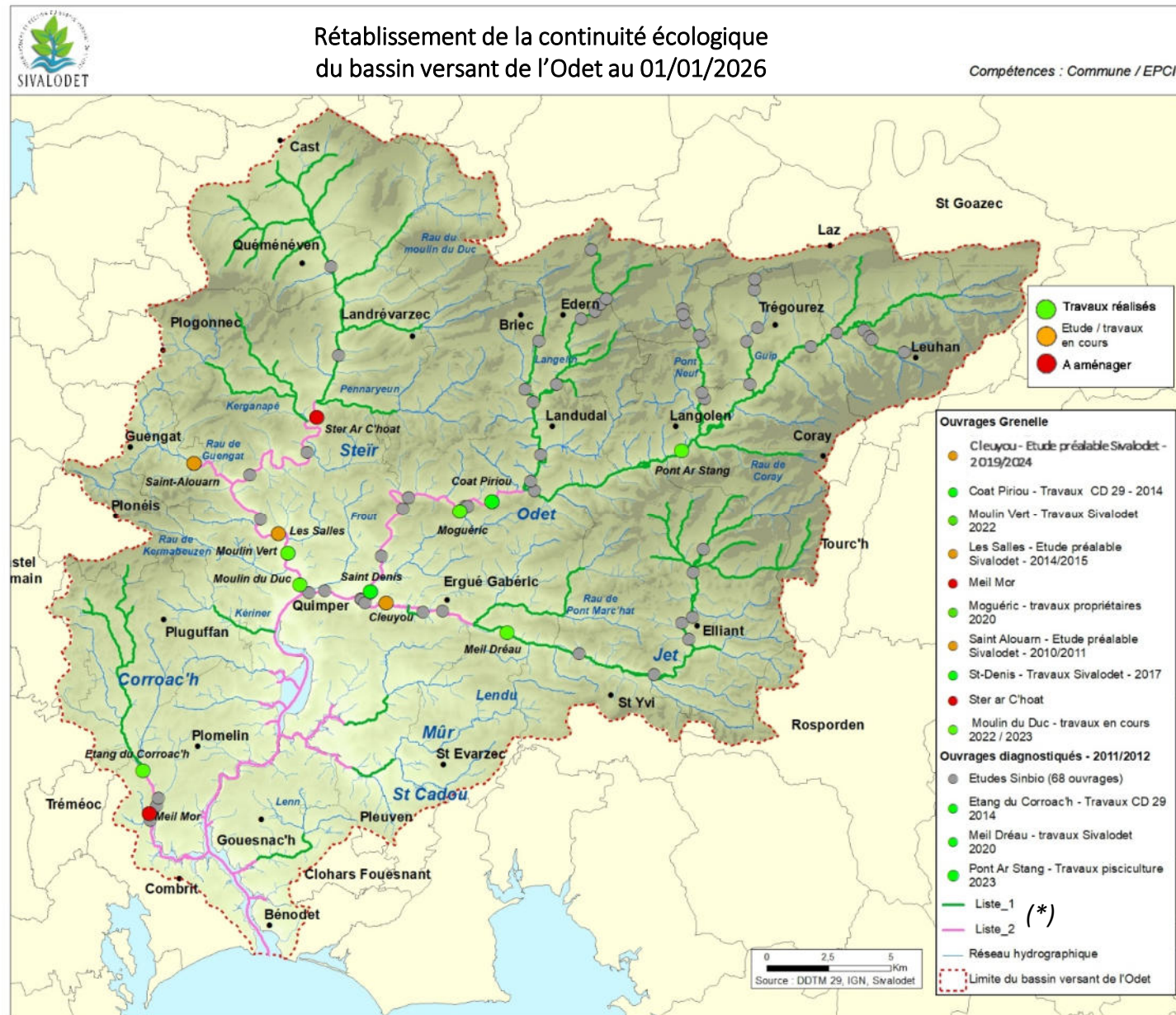
Orientation M12 Restaurer la fonctionnalité des cours d'eau et de l'estuaire

Suite aux diagnostics des 68 principaux ouvrages pour la continuité écologique du BV de l'Odet (2010-2011), le Sivalodet réalise des études et des travaux d'aménagement pour des ouvrages faisant obstacle à la **migration des poissons** et au **transport des sédiments**.

L'objectif est de choisir l'aménagement le plus optimal et de définir les travaux à réaliser, en fonction notamment des coûts et des impacts sur la continuité écologique et les usages.

L'étude préalable à l'aménagement du **Moulin de Saint-Alouarn** est en projet.

Les espèces migratrices du BV de l'Odet



(*) Cours d'eau classés :

- **Liste 1** : Interdiction de tout nouvel obstacle à la continuité écologique.
- **Liste 2** : Obligation dans les 5 ans (soit juillet 2017) pour les ouvrages existants de mettre en place des mesures correctrices de leurs impacts sur la continuité écologique.

Pour en savoir plus :

❖ <https://www.observatoire-poissons-migrateurs-bretagne.fr/> : Bretagne Grands Migrateurs (BGM) est une association qui contribue à la restauration et à la gestion des populations de poissons migrateurs des cours d'eau bretons et de leurs milieux.

Orientation M21 : Protéger les zones humides

Les zones humides du BV de l'Odet représentent environ **10% du BV de l'Odet**.

Les critères d'identification des zones humides sont une **végétation** spécifique des milieux humides et/ou un **sol** caractéristique présentant des traces d'engorgement en eau. Le détail de ces critères est donné dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

La destruction même partielle de zones humides est interdite sur l'ensemble du BV de l'Odet sauf exception motivée pour des projets d'intérêt général (Article 2 du SAGE de l'Odet).

Dans la conception et la mise en œuvre des cas d'exception prévus dans le règlement du SAGE, des mesures adaptées devront être définies pour « **Eviter-Réduire-Compenser** » (ERC). La compensation en surface doit être au minimum de 200%.

En **2025**, le Sivalodet a actualisé la délimitation de 6 sites de zones humides, intégrés à l'inventaire permanent des zones humides du Finistère (IPZH29).



Pour en savoir plus :

- ❖ <https://www.zones-humides.org/>: Ce site présente les milieux humides et dresse un panorama des fonctions, des menaces et de la réglementation qui s'y applique. Il apporte également des informations sur les outils et structures compétentes pour mener des actions de préservation et de restauration.
- ❖ <https://camab.fr/zh-finistere/> : L'inventaire permanent des zones humides du Finistère (IPZH29) administré par le Forum des Marais Atlantiques dans le cadre de la Cellule d'animation sur les milieux aquatiques et la biodiversité (CAMAB) du Conseil départemental du Finistère agrège les inventaires des zones humides réalisés au niveau communal, en majorité pilotés par les structures porteuses des SAGE, les syndicats de bassin ou les intercommunalités.

Milieux aquatiques eaux douces, estuariens et littoraux

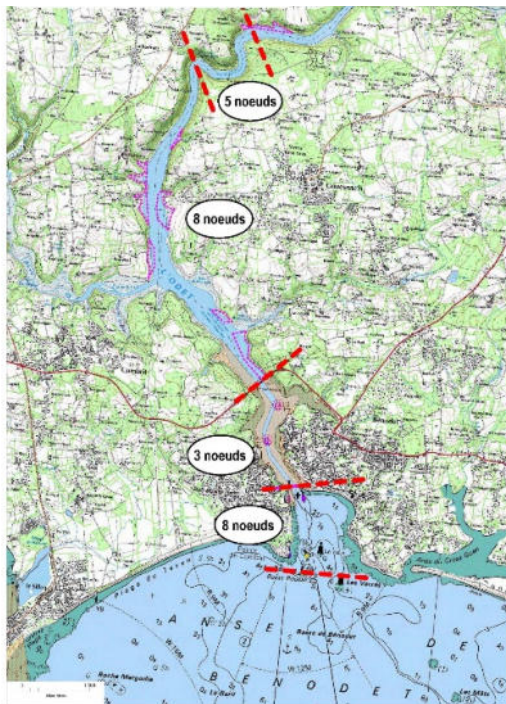
Estuaire et littoral - Concilier préservation et usages de l'estuaire et des masses d'eau côtières.

Orientation M31 Améliorer les connaissances des masses d'eau de transition et des masses d'eau côtières

Orientation M32 Concilier les usages au sein de l'estuaire

Orientation M33 Limiter l'impact du développement de la plaisance

Limites de vitesse dans l'estuaire de l'Odette



Des projets et actions relatifs à l'estuaire et au littoral ont été menés de manière concertée sur le territoire de l'Odette **en 2025**, particulièrement :

- Echanges avec les Associations des plaisanciers, avis sur les mouillages (Quimper, Gouesnac'h...);
- Finalisation du schéma de carénage et de gestion des eaux portuaires à l'échelle des territoires des SAGE Ouest-Cornouaille, Odet et Sud Cornouaille;
- Pilotage du projet INPEC « Interprétation et traduction opérationnelle des Notes de l'indice Poisson Estuaire pour la gestion des petits fleuves Côtiers » à l'échelle des territoires des SAGE Ouest-Cornouaille, Odet et Ellé-Isole-Laïta.

Milieux aquatiques eaux douces, estuariens et littoraux

Faune et flore - Améliorer la connaissance et préserver le patrimoine naturel du bassin versant, de l'estuaire et des masses d'eau côtières

Orientation M41 Améliorer la connaissance de la faune et de la flore inféodées aux milieux aquatiques

Le Sivalodet participant tous les ans aux **Indices d'abondance pondérés de juvéniles de saumon atlantiques**, réalisés annuellement par la **Fédération de pêche du Finistère (FDAAPPMA29)** en août sur le Steïr, l'Odet et le Jet.



Juvénile de saumon

A partir de ces données, **Bretagne Grand Migrateurs (BGM)** réalise des fiches de synthèse par BV consultables sur leur site web.

En 2025, après 2 années de faible recrutement, l'indice moyen modéré augmente fortement en passant de 15,8 individus pêchés en 5 minutes en 2024 à 49,3 pour 2025.

2 autres réseaux de suivi sont également mis en place sur le bassin versant de l'Odet :

- Le **suivi d'abondance anguille** qui présente un indice de faible recrutement pour sa première période de suivi avec 26 individus pêchés sur le Steïr ;
- Le **réseau truite fario** qui présente un très bon recrutement avec plus de 20 individus pêchés sur les 2 stations de suivi.



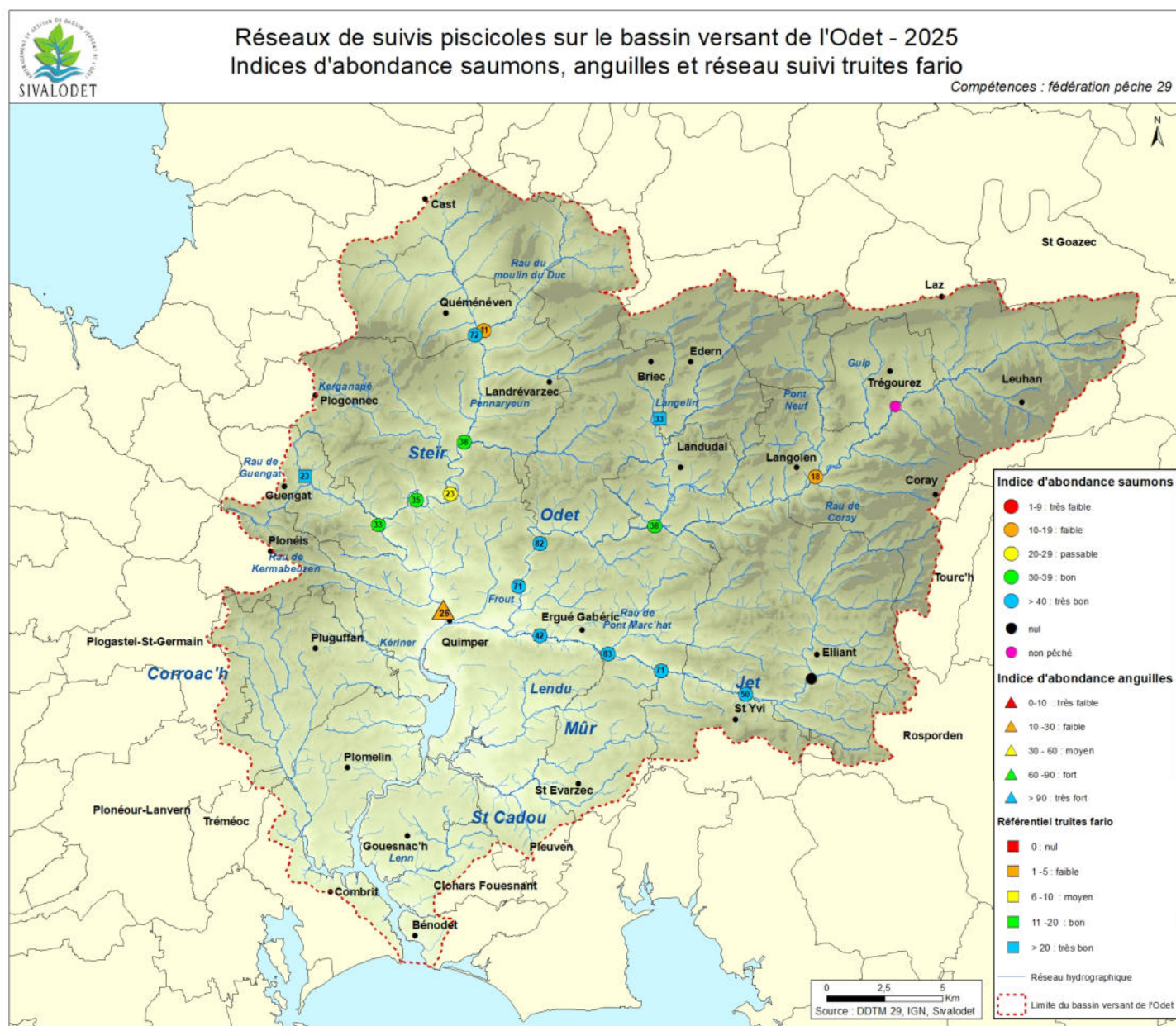
Anguille européenne



Truite fario

Réseaux de suivis piscicoles sur le bassin versant de l'Odet - 2025 Indices d'abondance saumons, anguilles et réseau suivi truites fario

Compétences : fédération pêche 29



Pour en savoir plus :

- ❖ <https://www.observatoire-poissons-migrateurs-bretagne.fr> : L'Observatoire des poissons migrateurs en Bretagne, est un outil de l'association Bretagne Grands Migrateurs.

Milieux aquatiques eaux douces, estuariens et littoraux

Faune et flore - Améliorer la connaissance et préserver le patrimoine naturel du bassin versant, de l'estuaire et des masses d'eau côtières

Orientation M41 Améliorer la connaissance de la faune et de la flore inféodées aux milieux aquatiques

Réception des cages, novembre 2025



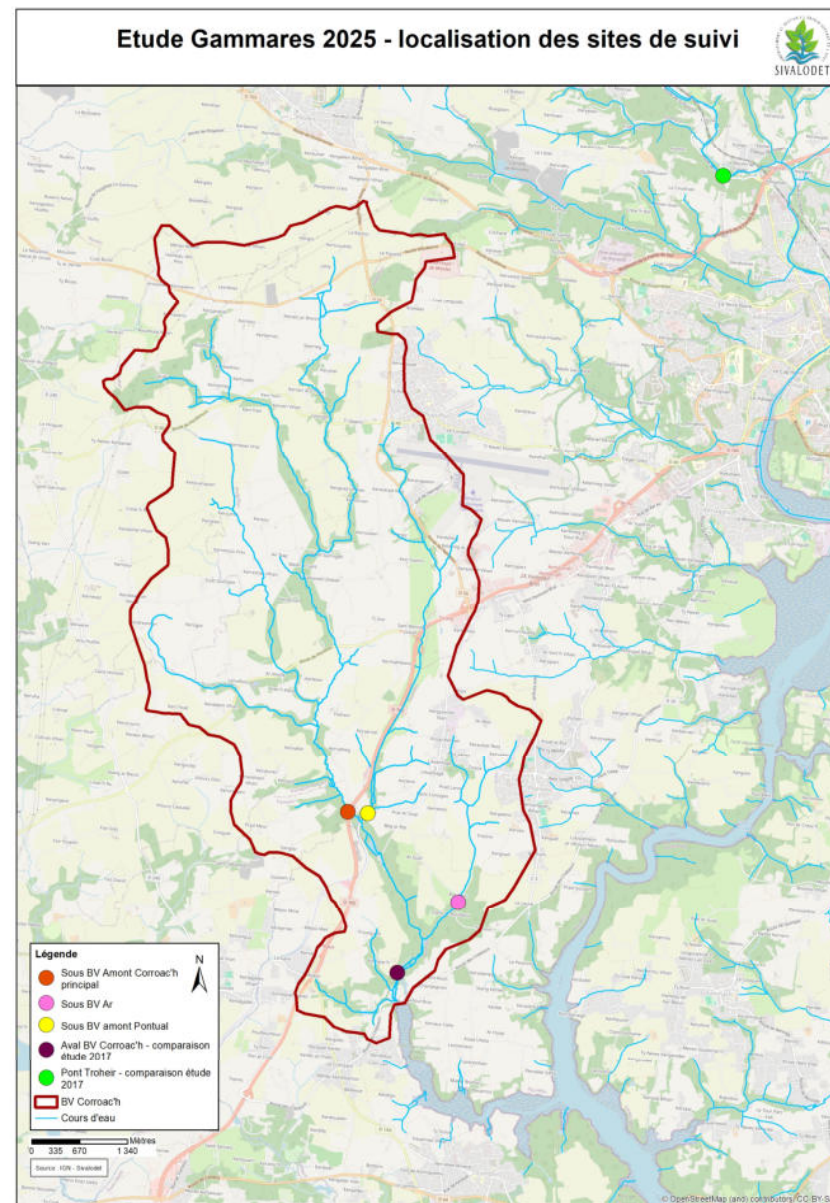
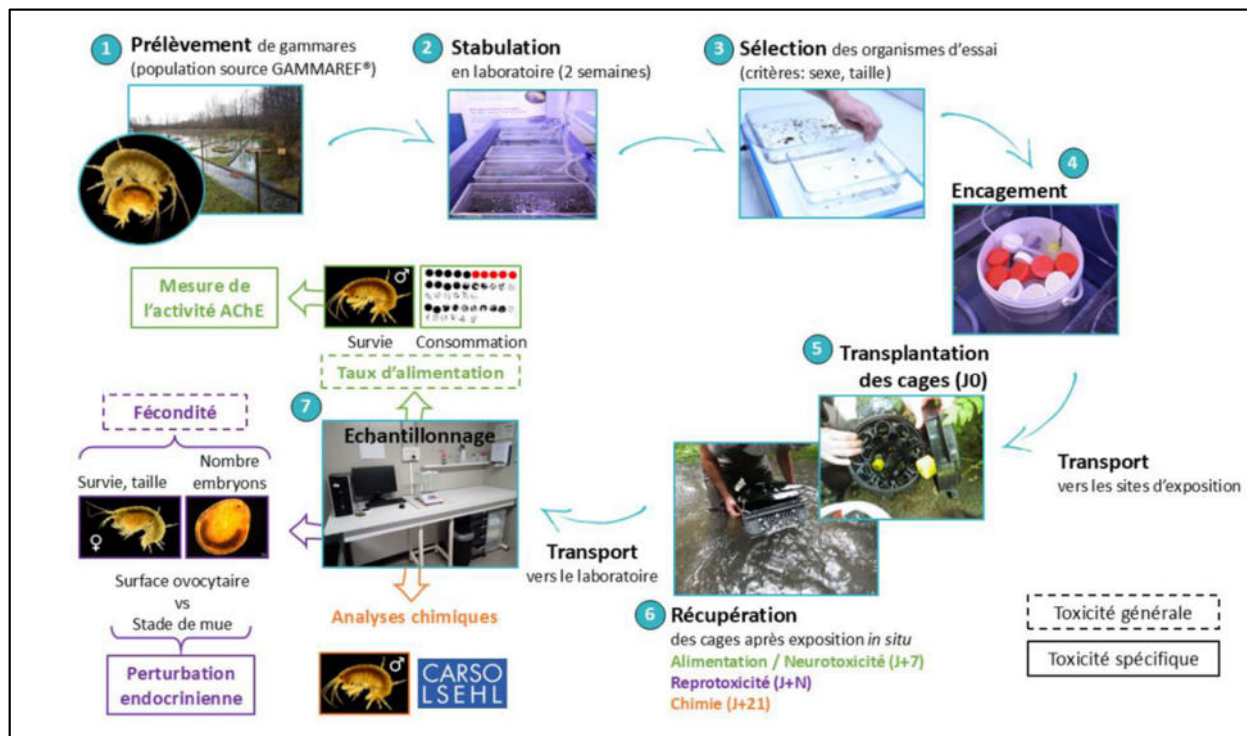
Les gammares, crevettes d'eau douce, sont des bio-indicateurs. Ces crustacés ubiquistes permettent d'évaluer la contamination chimique et la toxicité des eaux de rivière par des techniques d'encagement (biocapteurs) dans le milieu récepteur.

En 2017, le Sivalodet a mené une étude avec Biomae à l'exutoire des principaux BV de territoire. Les résultats avaient mis en évidence des sources de contamination en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) sur la station du Corroac'h.

En 2025, un suivi approfondi sur le Corroac'h a été réalisé afin de confirmer l'impact des micropolluants sur ce cours d'eau.

L'étude terrain s'est déroulée au mois de novembre 2025. La phase analytique sera finalisée en 2026.

Protocole BIOMAE



Milieux aquatiques eaux douces, estuariens et littoraux

Faune et flore - Améliorer la connaissance et préserver le patrimoine naturel du bassin versant, de l'estuaire et des masses d'eau côtières

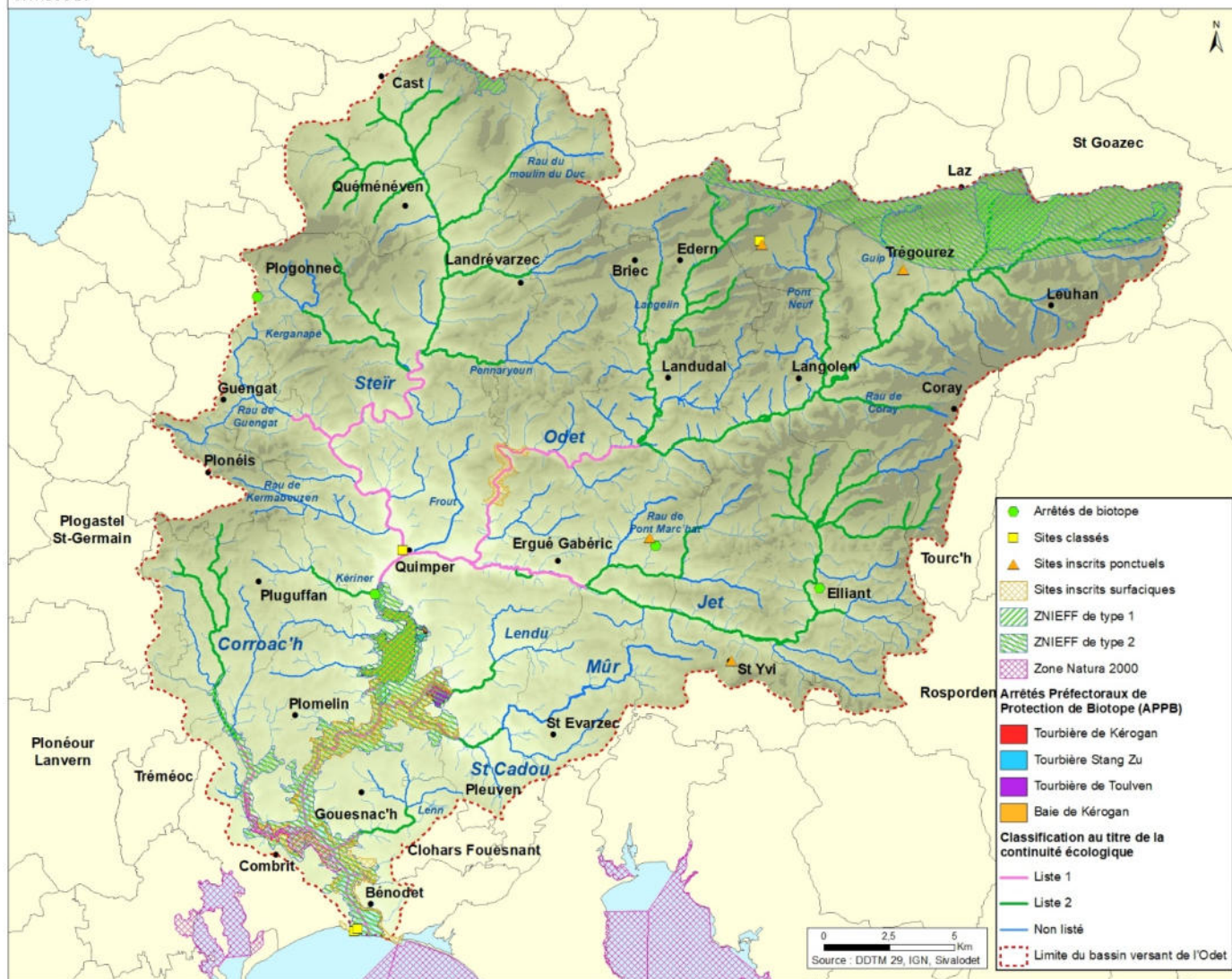
Orientation M41 Améliorer la connaissance de la faune et de la flore inféodées aux milieux aquatiques

Les milieux aquatiques représentent une richesse patrimoniale importante du territoire du SAGE. Il existe différents outils de préservation et de mise en valeur des espaces naturels mis en œuvre sur le BV de l'Odet :

- **Natura 2000** : Réseau européen, destiné à préserver la biodiversité. Il s'agit de promouvoir une gestion adaptée des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles.
- **Sites classés et inscrits** : Une liste des monuments naturels et des sites de conservation/préservation caractérisés d'intérêt général est définie d'après la loi du 2 mai 1930.
 - ❖ **Sites classés** : tout projet susceptible de détruire ou modifier l'état du lieu nécessite une autorisation du Ministre chargé de l'environnement.
 - ❖ **Sites inscrits** : l'autorité préfectorale doit être avisée pour tout projet de travaux.
- **ZNIEFF** : L'inventaire des Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique est un outil de connaissance du patrimoine naturel national, régional ou local permettant une meilleure prévision des incidences des aménagements et des nécessités de protection de certains milieux fragiles.



Les espaces naturels remarquables du bassin versant de l'Odet



- **APPB** : Les Arrêtés préfectoraux de protection de biotope fixent des mesures pour conserver les biotopes nécessaires à l'alimentation, la reproduction, le repos ou encore la survie d'espèces dites protégées. Ils présentent une valeur réglementaire et sont opposables au tiers.
- En vue de restaurer le bon état écologique des cours d'eau prévu par la DCE, la loi sur l'eau de 2006 prévoit un système de classement en deux listes :
 - ❖ **Liste 1** : Interdiction de tout nouvel obstacle à la continuité écologique ;
 - ❖ **Liste 2** : obligation dans les 5 ans (soit juillet 2017) pour les ouvrages existants de mettre en place des mesures correctrices de leurs impacts sur la continuité écologique.

Milieus aquatiques eaux douces, estuariens et littoraux

Faune et flore - Améliorer la connaissance et préserver le patrimoine naturel du bassin versant, de l'estuaire et des masses d'eau côtières

Orientation M42 Préserver la faune et la flore inféodées aux milieux aquatiques

La balsamine de l'Himalaya



© Bruno Ferré – Bretagne Vivante

Les renouées asiatiques



© Bruno Ferré – Bretagne Vivante

Cage de piégeage de ragondins



La lutte contre les espèces invasives est un travail fastidieux qui demande des moyens humains et financiers importants ainsi qu'une implication des différents acteurs du territoire sur le long terme : élus, agents, particuliers, associations, professionnels (jardineries, pépiniéristes, horticulteurs, paysagistes...), déchetteries...



Opérations de lutte contre les espèces invasives du bassin versants de l'Odet (non exhaustif) pour la période 2013 - 2025

Compétences : Sivalodet



En 2025, le bilan des opérations de lutte du Sivalodet reste mitigé :

- Les actions de lutte de la flore invasive (gestion, arrachage), sont positives mais ne peuvent à elles seules limiter la propagation des espèces invasives à l'échelle du BV.
- Concernant le piégeage des ragondins, 196 ont été capturés (234 en 2024) par 4 piègeurs volontaires. Ces derniers sont indemnisés à hauteur de 4 € par ragondin.

Milieux aquatiques eaux douces, estuariens et littoraux

Bocage - Améliorer l'efficacité du maillage bocager, en termes de qualité des eaux, régulation hydrique et biodiversité

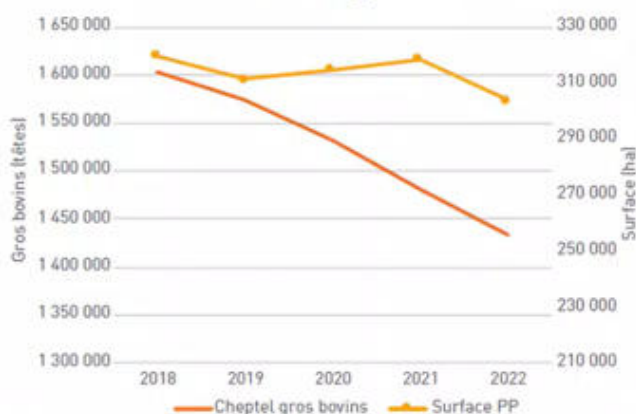
Orientation M51 Approfondir les connaissances sur les phénomènes d'érosion et leurs impacts sur la qualité de l'eau et les milieux aquatiques

Le BV de l'Odet est identifié dans le SDAGE Loire-Bretagne comme territoire à vulnérabilité à l'érosion forte.

La tendance est à la baisse des surfaces de prairies permanentes liée au recul du cheptel bovin.

L'augmentation des cultures, comme celle de la pomme de terre de consommation fragilise la structure des sols face aux aléas climatiques.

Recul du cheptel gros bovins et de la surface en prairie permanente en Bretagne



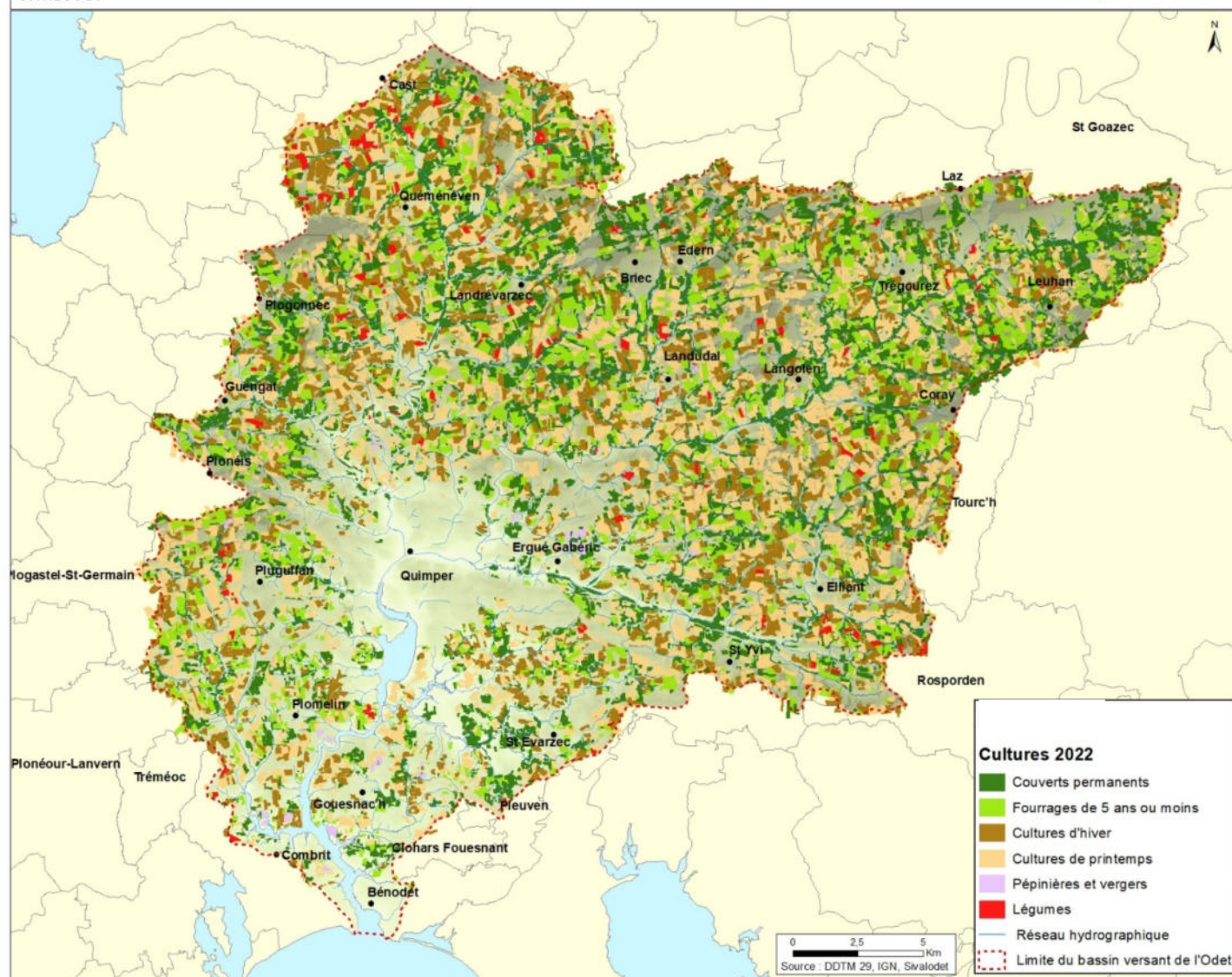
Chambre d'agriculture de Bretagne

Source : RPG, Infocentre des EdE du Grand Ouest



Vulnérabilité à l'érosion selon les cultures 2022 du bassin versant de l'Odet

Compétences : Sivalodet



La carte met en évidence les parcelles sensibles à l'érosion du sol selon l'évolution de la couverture végétale au cours de l'année.

En 2023, la surface agricole admissible à la PAC était de 41 426 ha, soit 57 % du bassin versant de l'Odet. Les parcelles en prairies permanentes représentaient 10 138 ha soit 24 % de la surface agricole.

En Bretagne, le recul des effectifs de bovins accentue la sensibilité des sols cultivés face aux aléas climatiques : - 19% de vaches allaitantes entre 2013 et 2022 et - 14 900 vaches laitières en 2023 (en recul depuis 2019).

Milieux aquatiques eaux douces, estuariens et littoraux

Bocage - Améliorer l'efficacité du maillage bocager, en termes de qualité des eaux, régulation hydrique et biodiversité

Les différents impacts de l'érosion et les solutions à mettre en place :

Mon problème... et ses inconvénients



Battance



Erosion diffuse



Eau stagnante

Zones de dépôts



Boue sur les routes et dans les ouvrages hydrauliques

Inondation et boue chez les voisins



Turbidité de l'eau

Impact agricole

- Le ruissellement entraîne le détachement de particules de la surface du sol et donc un début d'érosion.
- Perte de terre arable
- Perte de fertilité des sols
- Risque sanitaire (abreuvement du bétail)

Impact pour les collectivités

- Dégradation des infrastructures (crues de faible intensité, coulées de boues) : fossés, routes, bassins d'eau pluviale, urbaines...

Impact sur les milieux aquatiques

- Dégradation des cours d'eau
- Destruction de réservoirs biologiques (frayères)

Impact sur la qualité de l'eau (transferts de polluants)

- Alimentation en eau potable
- Conchyliculture
- Activités nautiques

Coûts difficiles à évaluer mais conséquents

Ce que je peux faire



Les mesures agronomiques

- Le travail du sol, dont les Techniques Culturelles Simplifiées (TCS)
- L'entretien humique et calcique du sol (matières organiques)
- Les rotations et l'assolement
- Echanges fonciers



Les aménagements

- Les bandes enherbées
- Les talus et les haies
- Les fossés et busages
- Les zones humides
- Les entrées de champs



Les outils

- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Odette
- Les documents d'urbanisme
- Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)
- Le programme Breizh Bocage
- La formation et la communication
- Les arrêtés municipaux
- ...



Milieux aquatiques eaux douces, estuariens et littoraux

Bocage - Améliorer l'efficacité du maillage bocager, en termes de qualité des eaux, régulation hydrique et biodiversité

Orientation M52 Limiter les transferts de polluants et améliorer l'autoépuration des eaux

Les haies, mares et bosquets sont des éléments topographiques structurants du paysage protégés par la Politique Agricole Commune (PAC) soit au titre du paiement vert, soit au titre de la conditionnalité et notamment de la BCAE 8 (Bonnes Conditions Agro-Environnementale) « maintien des particularités topographiques ».

Ces particularités sont :

- Haies dont la largeur ne dépasse pas 10 m
- Bosquets dont la surface est supérieure à 10 ares et inférieure ou égale à 50 ares
- Mares dont la surface est supérieure à 10 ares et inférieure ou égale à 50 ares.

Les agriculteurs ont l'obligation de déclarer dans les dossiers PAC toutes les particularités topographiques dont ils ont le contrôle. Ces éléments, y compris ceux situés en bordure d'îlot comme notamment les haies, sont à intégrer dans la parcelle et seront comptabilisés dans la surface admissible.

Concernant les haies, toutes les interventions sur les haies (suppression, remplacement, déplacement), doivent faire l'objet d'une déclaration préalable à la DDTM.

Concernant les bosquets, aucun arrachage ni déplacement n'est autorisé. Un bosquet arraché doit être réimplanté. Il ne peut pas être remplacé par un linéaire de haies.



Un total de 73 341 éléments du paysage agricole sont catégorisés en tant que végétation (haies, bosquets, broussailles et alignements d'arbres) sont identifiés comme **Surfaces Non Agricoles (SNA)** à la PAC soit 17% des parcelles exploitées du BV de l'Odet.

Le technicien bocage du Sivalodet est agréé « BCAE8 » pour conseiller l'implantation de haie dans le cadre du déplacement pour un meilleur emplacement environnemental. 2 dossiers ont été traités en 2025.

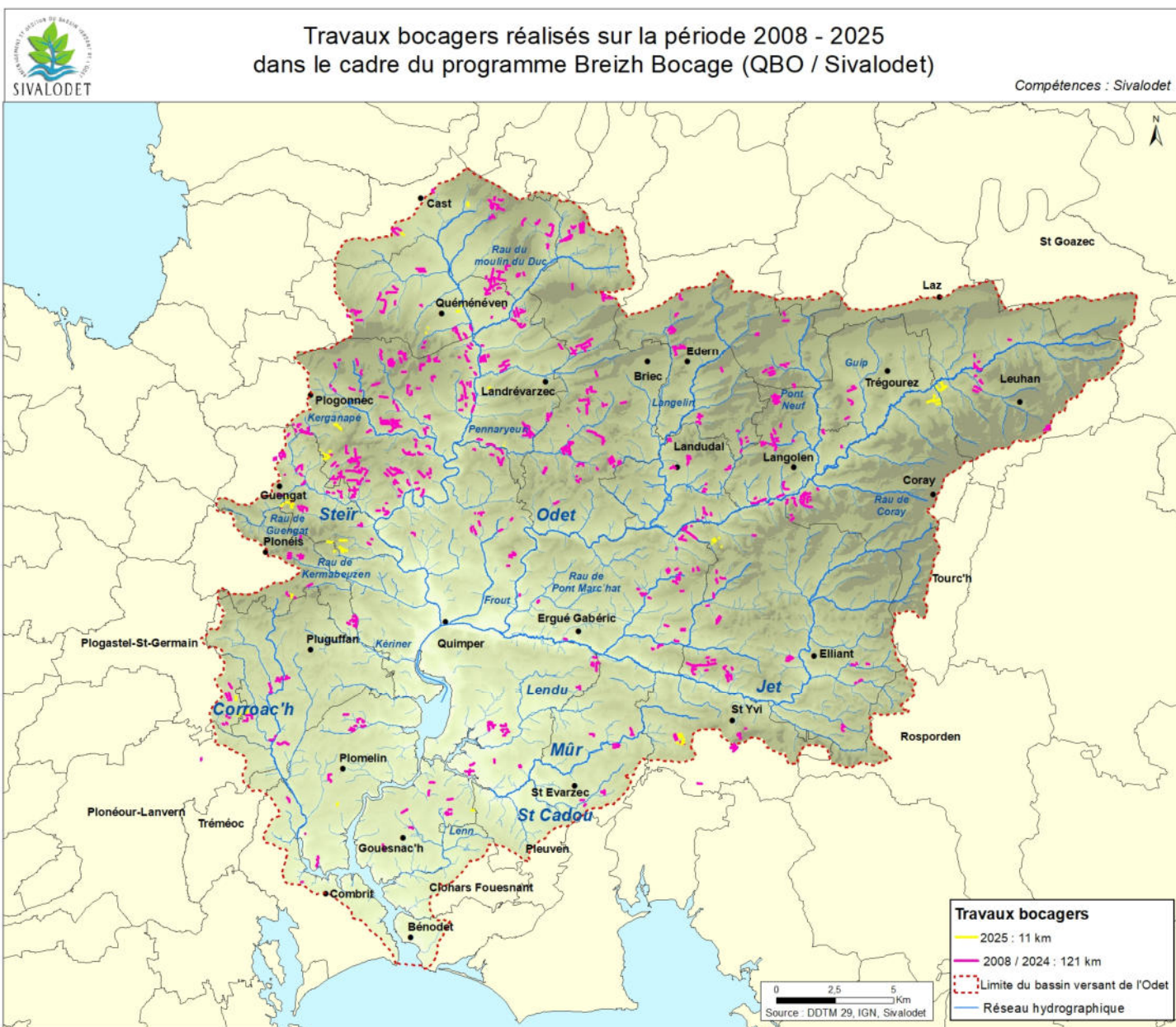
Milieux aquatiques eaux douces, estuariens et littoraux

Bocage - Améliorer l'efficacité du maillage bocager, en termes de qualité des eaux, régulation hydrique et biodiversité

Orientation M52 Limiter les transferts de polluants et améliorer l'autoépuration des eaux

Le SAGE prévoit d'identifier, de gérer et de préserver les **éléments bocagers stratégiques**, sans se substituer au rôle de contrôle et de police de l'Etat et des Maires.

Les éléments bocagers sont préservés dans le cadre de la PAC et des documents d'urbanismes. A l'occasion de l'élaboration ou de la révision de ces documents, les collectivités peuvent être accompagnées pour identifier les haies ou surfaces boisées « stratégiques » en proposant un classement en **Espaces boisés Classés (EBC)** ou **Espace paysager à protéger (EPP)**. Les principes généraux de ces réglementations sont : **éviter, réduire, compenser (ERC)**.



Depuis 2008, plus de 130 km de haies et talus ont été créés dans le cadre des programmes **Breizh Bocage successifs** portés par **Quimper Bretagne Occidentale (QBO)** puis par le **Sivalodet**, sur le BV de l'Odet.

Les actions 2025 s'inscrivent dans le cadre de la stratégie bocagère du BV de l'Odet 2023-2027 :

- Création de 7 km de haies à plat,
- Création de 4 km de talus plantés,
- Entretien de 34 km de haies plantées depuis 3 ans.

Milieux aquatiques eaux douces, estuariens et littoraux

Bocage - Améliorer l'efficacité du maillage bocager, en termes de qualité des eaux, régulation hydrique et biodiversité

Orientation M52 Limiter les transferts de polluants et améliorer l'autoépuration des eaux

En 2025, la dynamique inter-SAGE Ouest Cornouaille, Baie de Douarnenez, Aulne et Odet, a permis d'organiser une journée d'animation adressée aux agriculteurs et élus le 14 novembre sur la commune de Tourc'h.

25 participants ont bénéficié d'explications sur un chantier organisé par la SCIC Energie Bois Sud Cornouaille pour "Exploiter et valoriser le bois bocager en bois plaquette".

Synthèse des échanges :

- Entretien des haies pour dégager les parcelles agricoles et les bords de routes en préservant les paysages, la biodiversité et la régénération naturelle.
 - Valorisation en bois énergie pour générer une rémunération aux agriculteurs.
 - Respect des règles sylvicoles pour favoriser le renouvellement bois et son exploitation tous les 10 à 15 ans (abattage, élagage et reprise des coupes à la tronçonneuse...).
 - Chantier réalisé à la carte selon la disponibilité, les compétences et le matériel à disposition, ...
 - Alimentation de chaufferies bois et réseaux de chaleur du territoire (piscines, écoles...)
- Le bois bocager est valorisable.

Une réflexion sur la structuration de la filière bois bocager a été initiée conjointement avec les structures de BV porteuses de programme Breizh Bocage à l'échelle de la Cornouaille, à savoir le Sivalodet, l'EPAB, l'EPAGA et Ouesco.

Article du 17/11/2025



Les talus d'Anne Collin alimentent les chaufferies de Cornouaille

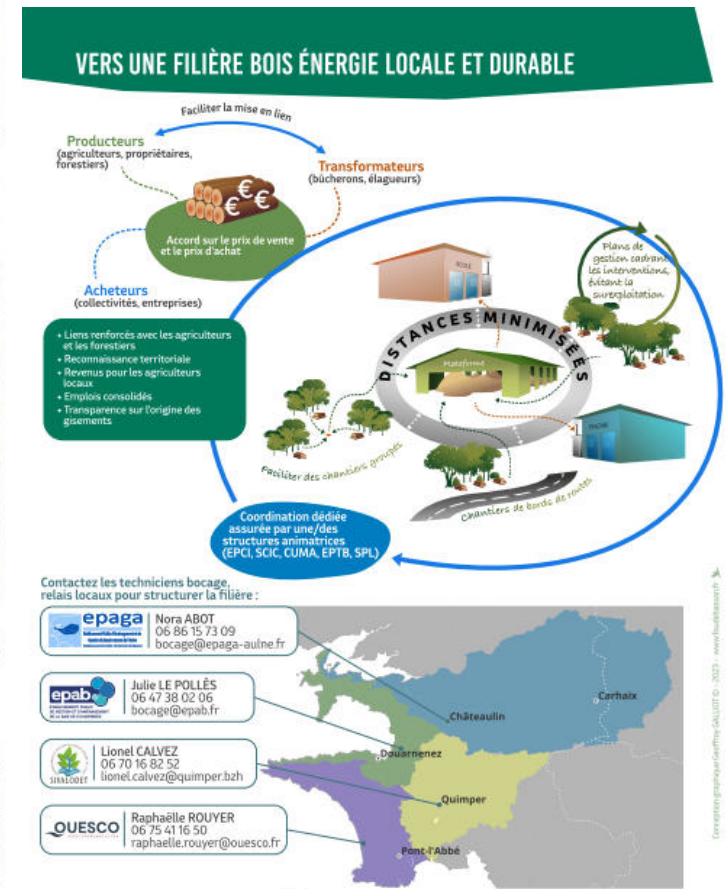
À Tourc'h, Anne Collin ne voit plus ses haies bocagères comme un poste de dépense, mais comme un atelier de production à part entière. Ses haies sont désormais achetées sur pied, et transformées en plaquettes pour des chaufferies locales...

Préserver les fonctionnalités de la haie
Sur ses parcelles côtières, les arbres sont aussi achetés sur pied, puis transformés et sont destinés à alimenter des chaufferies bois de Cornouaille. La haie, en effet, est gérée manuellement par un agriculteur, avec une sélection des arbres adaptés à chaque essence. Résultats : plus de bois, des haies plus saines et plus résilientes.

Préserver les fonctionnalités de la haie
Sur ses parcelles côtières, les arbres sont aussi achetés sur pied, puis transformés et sont destinés à alimenter des chaufferies bois de Cornouaille. La haie, en effet, est gérée manuellement par un agriculteur, avec une sélection des arbres adaptés à chaque essence. Résultats : plus de bois, des haies plus saines et plus résilientes.

Préserver les fonctionnalités de la haie
Sur ses parcelles côtières, les arbres sont aussi achetés sur pied, puis transformés et sont destinés à alimenter des chaufferies bois de Cornouaille. La haie, en effet, est gérée manuellement par un agriculteur, avec une sélection des arbres adaptés à chaque essence. Résultats : plus de bois, des haies plus saines et plus résilientes.

Extrait de la plaquette d'information réalisée en 2024 sur la filière bois



Contactez les techniciens bocage relais locaux pour structurer la filière :

epaga Nora ABOT 06 86 15 73 09 bocage@epaga-aulne.fr

epab Julie LE POLLÉ 06 47 38 02 06 bocage@epab.fr

SIVALODET Lionel CALVEZ 06 70 16 82 52 lionel.calvez@quimper.bzh

QUESCO Raphaëlle ROUYER 06 75 41 16 50 raphaelle.rouyer@ouesco.fr

Plaquette réalisée dans le cadre de la journée « Structurer une filière bois bocager en Pays de Cornouaille : Comment ? Pourquoi ? » du 25 janvier 2024, organisée par l'EPAB, l'EPAGA, OUESCO et le SIVALODET

Quimper Bretagne Occidentale projette d'adhérer en 2026 à la SCIC Energies Bois Sud Cornouaille pour alimenter les réseaux de chaleur actuels et futurs en bois de bocage, issu d'une gestion, qui se veut cohérente entre les enjeux de biodiversité et l'exploitation de cette ressource.

Milieux aquatiques eaux douces, estuariens et littoraux

Bocage - Améliorer l'efficacité du maillage bocager, en termes de qualité des eaux, régulation hydrique et biodiversité

Orientation M53 Sensibiliser sur les ruissellements en milieu rural

En 2025, le Sivalodet est devenu co-porteur du PAEC avec la Chambre d'agriculture pour renforcer l'animation et réaliser les diagnostics sur le BV Odet (39% de la SAU du territoire).

En avril 2025, l'attribution de enveloppe budgétaire a été 3 fois inférieure aux demandes d'engagements des exploitants. Les demandes ont été triées automatiquement par ordre de priorisation. Toutes les MAEC biodiversité sont sorties de l'enveloppe.

- 25 exploitations ont contractualisé des MAEC sur le bv de l'Odet.
- 14 diagnostics ont été réalisés par le Sivalodet.

Action de sensibilisation sur la contrainte budgétaire: conférence de presse au GAEC Postic à Elliant en juillet 2025

PAYSAN BRETON SEMAINE DU 4 AU 10 JUILLET 2025

Des efforts, mais pas d'aide

Élus et agriculteurs déplorent le fait de ne pas pouvoir bénéficier des aides MAEC, car l'enveloppe allouée est consommée. Sur le territoire Odet Ellé-Isole-Laïta, qui couvre le Finistère et le Morbihan, il manque 2 millions d'euros.

MAEC

C'est avec un sentiment d'amertume que Nicolas et Stéphane Postic, producteurs de céréales dont de l'orge brassicole, mais aussi de sarrasin et de foin, installés sur Elliant (29) expliquent leur situation : sur cette ferme en agriculture biologique de 260 ha, « nous nous sommes engagés sur une MAEC eau en semant davantage d'herbe. Des frais ont donc été engagés ». Les associés mesurent leur eau de forage, dont la teneur « en nitrates est de 21 mg/L, les pesticides sont absents, ce sont des résultats probants ». Mais ces efforts et la souscription à la MAEC ne donneront pas droit aux indemnités prévues, s'élevant ici à 24 000 €. « Sur le territoire du Paec (projet agro-environnemental et climatique) Odet-Ellé-Isole-Laïta (qui s'étend sur le Finistère et le Morbihan), 104 demandes de MAEC ont été faites, ce sont 104 agriculteurs prêts à s'engager. Mais l'enveloppe de l'Etat ne suffit pas, seules 30 demandes ont été retenues », déplore Sietske Guillemot, élue à la Chambre d'agriculture du Finistère. Au total, 3,3 millions d'euros auraient été nécessaires pour couvrir toutes les demandes, cette zone du 29 et du 56 n'aurait droit qu'à 1,2 million.

Pas de vision à long terme

« Certains peuvent se poser la question d'une déconversion, se reporter sur des systèmes moins respectueux. Finalement, nous passerons le cap, mais cette absence d'aide jouera sur notre trésorerie. À la place de l'herbe, nous aurions pu semer du sarrasin, c'est une double peine, on est en train de mettre une économie par terre », juge Nicolas Postic. L'engagement pour les MAEC, s'explique sans

Élus et agriculteurs se sont retrouvés au Gaec Postic d'Elliant (29).



PURIFIER L'EAU AVEC PEU D'ARGENT PUBLIC

La bonne qualité de l'eau est offerte par les paysans. On la purifie, à la base, avec beaucoup moins d'argent public. Les versements de MAEC sont prioritaires vers des territoires dont l'eau est de moins bonne qualité », fait observer Nicolas Postic. Il ajoute que « les dynamiques sont cassées, c'est un mauvais message. Ces aides ne sont pas un bénéfice net, une bonne partie sert à l'investissement »,

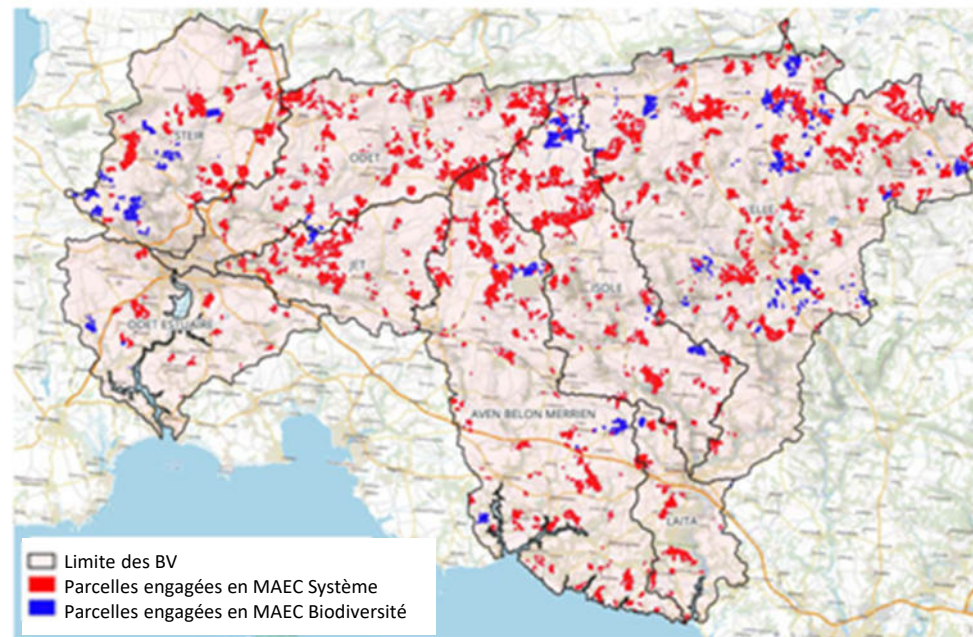
doute par « l'arrêt des aides bio. Il y a eu des reports sur ces MAEC, qui n'ont pas été anticipés par l'Etat », souligne Jonas Le Gall, agriculteur d'Égué-Gabéric (29). « On voit plus sur le temps long, on remet en cause tous les aspects des options qui sont prises, il n'y a plus de visibilité. Pour aider les agriculteurs, les filières d'attente vont être de plus en plus longues. Certains vont quitter la file », imagine Jean Paul Cozien, vice-président de Quimper Bretagne Occidentale. « Nos masses d'eau sont ici de qualité, mais il suffit de peu de choses pour que cette qualité se dérègle. Pour l'abondement de l'enveloppe MAEC, des réponses seront peut-être apportées ce vendredi ou dans les jours à venir, avec la tenue du Gaec, commission régionale agro-environnementale climatique.

Fanch Paranthoën

Les parcelles agricoles peuvent être engagées en **Mesure Agro-Environnementale et Climatique (MAEC)** ouvertes sur les territoires qui ont engagés des **Projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC)**.

Un nouveau **PAEC** pour la période **2023-2027** est porté par la **Chambre d'agriculture**, à l'échelle des **territoires Odet, Sud Cornouaille hors algues vertes et Elle-Isole-Laïta**.

Cartographie du parcellaire des exploitations engagées en MAEC - extrait du COPIL du PAEC Odet, Sud Cornouaille hors algues vertes et Ellé-Isole-Laïta du 18 décembre 2025



L'ensemble des MAEC contractualisées à l'échelle du territoire Odet, Sud Cornouaille hors algues vertes et Ellé-Isole-Laïta, représente près de 14 millions d'euros sur 5 ans pour 15% de la SAU.

De plus, dans le cadre du **Projet Alimentaire Territorial (PAT) de QBO**, une démarche territoriale de recherche et de développement est engagée pour favoriser l'innovation et les pratiques culturales. Le Sivalodet participe à des groupes de travail sur la mise en œuvre d'un suivi expérimental et de protocole correspondant.

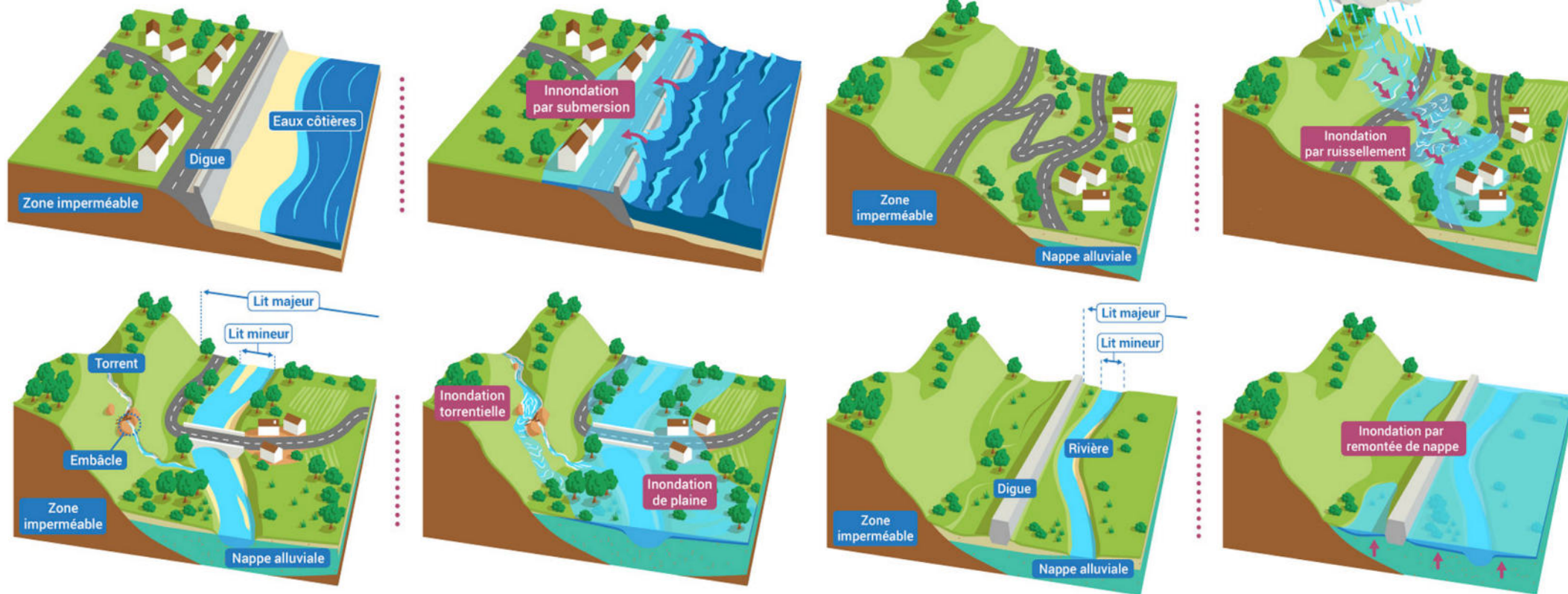
Cette démarche de recherche est participative. Les acteurs partenaires accompagnent au changement sur les thèmes suivants : démarche Optimaïs, agriculture de conservation du sol, les bases de travail et des essais terrains sont posées en réunion par le GAB et la Chambre d'agriculture.

Le bassin versant de l'Odét a connu des crues qui ont occasionné des dégâts importants, particulièrement à Quimper.

L'enjeu inondation est un enjeu majeur du territoire pour lequel le SAGE a un rôle de concertation très important, notamment pour promouvoir les outils existants et développer la solidarité amont/aval.

La mise en œuvre des actions se fait au travers du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) Odét.

Les différents types d'inondation : submersion, ruissellement, débordement de cours d'eau, remontée de nappe (OFB, M Nivesse, d'après OIEau, 2018)



Actions « Inondations » 2025 du Sivalodet :

- Portage de la Stratégie locale de gestion du risque d'inondation (SLGRI) – partie fluviale - du TRI de Quimper - Littoral sud Finistère.
- Animation de la démarche PAPI Odét.
- Etudes de protection contre les crues de l'Odét et du Steïr.
- Entretien et gestion des systèmes d'endiguement de Quimper.

Actions « Inondations » 2025 de la Ville de Quimper :

- Gestion de crise en lien avec plusieurs épisodes d'inondation.
- Mise à jour Plan communal de sauvegarde (PCS).
- Dispositif d'alerte « info-crues ».
- Réduction de la vulnérabilité.

Risques d'inondation fluviale et de submersion marine

Protéger les personnes et les biens des risques d'inondation :

- Contre les crues cinquantennales sur la commune de Quimper ;
- À l'aide de solutions de ralentissement des écoulements situés à l'amont de Quimper.

Améliorer la prévision des crues en :

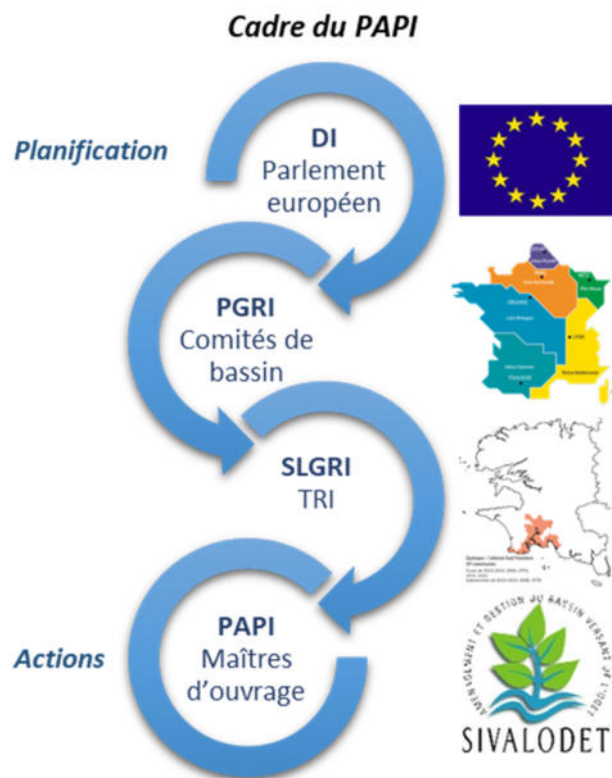
- Passant de la prévision des crues à la prévision des inondations ;
- Intégrant la réalisation des ouvrages de ralentissement dynamique dans les modèles de prévision.

Prévenir le risque d'inondation en :

- Développant des mesures de réduction de la vulnérabilité des personnes et de biens.

Partager la connaissance du risque et assurer la cohérence des politiques.

Les inondations à Quimper



Les actions de prévention des inondations (PI) menées et portées par le Sivalodet sont inscrites dans la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) et dans le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) qui est son prolongement opérationnel.

Place Terre au Duc à Quimper le soir du 12 décembre 2000



Boulevard de l'Amiral de Kerguelen à Quimper au matin du 13 décembre 2000



Orientation I11 Coordonner et mettre en œuvre les actions de gestion des risques d'inondation

Orientation I12 Améliorer la connaissance et la conscience du risque inondation et submersion marine

Orientation I13 Améliorer la surveillance et la prévision des crues et des inondations

Les 7 axes d'un PAPI



DI : Directive Inondation

PGRI : Plan de gestion du risque d'inondation

SLGRI : Stratégie locale de gestion du risque d'inondation

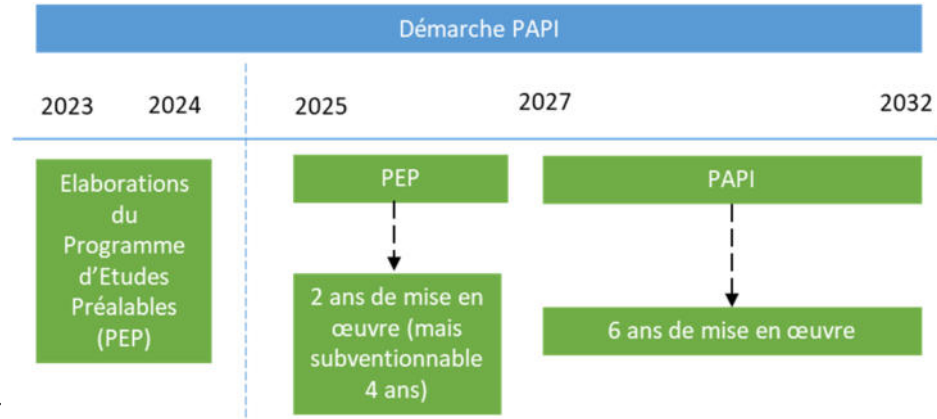
TRI : Territoire à risques importants d'inondations

PAPI : Programme d'actions de prévention des inondations

Risques d'inondation fluviale et de submersion marine

Orientation I11 Coordonner et mettre en œuvre les actions de gestion des risques d'inondation

Calendrier prévisionnel de la démarche PAPI Odet 2023-2032



Actions prévues au Programme d'Etudes Préalables Odet pour la période 2024-2026.

Action	n° fiche	Intitulé	Maitre d'ouvrage	Année de lancement
Animation PEP	0	Animation PEP	Sivalodet	2024
	0.1	Assistance au montage du dossier PAPI	Sivalodet	2025
A1 Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque.	1.1	Pose de repères de crue	Quimper	2026
	1.2	Sensibilisation de la population	Sivalodet	2025
	1.3	Sensibilisation à des pratiques agricoles alternatives	Sivalodet	2026
	1.4	Sensibilisation auprès des scolaires	Sivalodet	2026
A2 Surveillance, prévision des crues et des inondations.	2.1	Améliorer le réseau de mesures hydrométriques	Quimper	2025
	3.1	Développement de l'opérationnalité de la gestion de crise	Quimper	2025
A5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens.	5.1	Campagne de diagnostics de réduction de la vulnérabilité	Quimper	2025
	5.2	Travaux de réduction de la vulnérabilité pour les biens privés.	Particuliers	2026
	5.3	Travaux de réduction de la vulnérabilité pour les entreprises.	Commerçants	2026
	5.4	Travaux de réduction de la vulnérabilité pour les bâtiments publics	Etat, CD29, VQ	2026
A6 : Ralentissement des écoulements.	6.1	Appui au programme BZH bocage	Sivalodet	2025
	6.2	Etude de solutions de protection du centre ville contre la submersion marine	Sivalodet	2025

Elaboration et portage de la démarche Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)

Suite aux 2 précédents PAPI Odet 2004-2008 et 2012-2021, le Sivalodet a lancé une nouvelle démarche PAPI en 2023. Cela s'est traduit par des échanges avec les différentes instances territoriales ainsi que les services de l'Etat.

Après un bilan des deux programmes précédents, des actions ont été identifiées pour être reconduites, développées, complétées, ou initiées, dans un **Programme d'Etudes Préalables (PEP)**, première étape de la démarche PAPI.

Les objectifs de ce PEP Odet validé par arrêté préfectoral le 03/12/2023, sont notamment :

- La reprise des actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes,
- Le développement de la culture du risque,
- L'étude des effets de la hausse du niveau marin et des submersions marines sur Quimper et l'estuaire de l'Odet.

Risques d'inondation fluviale et de submersion marine

Orientation I12 Améliorer la connaissance et la conscience du risque inondation et submersion marine

Aléa submersion marine à Quimper

De par sa proximité avec l'estuaire de l'Odet, la ville de Quimper est soumise à l'influence des grandes marées qui peuvent remonter jusqu'à la station du Moulin Vert sur le Steir et jusqu'au quartier de l'Hippodrome sur l'Odet.

Les paramètres ayant une influence sur les grandes marées sont :

- Les coefficients de marée,
- La pression atmosphérique,
- La vitesse et l'orientation du vent,
- La houle,
- La pluviométrie lors du pic de pleine mer.

Les secteurs impactés se situent en centre-ville au niveau de la place Terre au Duc, la rue René Madec et Laënnec, quai de l'Odet et quai Neuf en rive droite et la rue du Commandant Avril en rive gauche.

Au regard de la hausse du niveau marin (selon le GIEC (*)), les inondations liées aux grandes marées vont devenir de plus en plus fréquentes sur le territoire.

Ainsi, le Sivalodet a initié en 2025 une étude sur le risque de submersion marine.

L'objectif est de disposer de plus de connaissances sur cet aléa et son impact, afin d'avoir à terme une vision globale amont et aval de la gestion du risque inondation sur le BV de l'Odet.

(*) GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

Synthèse de l'épisode de grandes marées du 4 au 7 novembre 2025 à Quimper.

Date	Coefficient	Heure de la marée haute	Direction, vitesse du vent et pression atmosphérique	Hauteur d'eau prévisionnelle	Surcote (au marégraphe de Bénodet)	Hauteur d'eau avec surcote (au marégraphe de Bénodet)	Conclusions	Hauteur d'eau observée à la station Palais de Justice
Mardi 04 novembre 2025	90	03 : 11	Sud 20 km/h	5.16 m	0.08 m	5.24 m	Pas de débordements relevés	3.07 m
	96	15 : 33	1009 hpa	5.44 m	0.17 m	5.59 m	Pas de débordements constatés	3.46 m
Mercredi 05 novembre 2025	101	03 : 54	Sud 20 km/h	5.41 m	0.22 m	5.63 m	Pas de débordements constatés	3.46 m
	104	16 : 17	1004 hpa	5.59 m	0.32 m	5.91 m	Légers débordements	3.86 m
Jeudi 06 novembre 2025	106	04 : 36	Sud 20 km/h	5.55 m	0.23 m	5.78 m	Légers débordements	3.50 m
	106	17 : 02	1003 hpa	5.59 m	0.22 m	5.81 m	Légers débordements	3.62 m
Vendredi 07 novembre 2025	105	05 : 20	Sud 20 km/h	5.55 m	0.13 m	5.68 m	Pas de débordements constatés	3.45 m
	102	17 : 48	1008 hpa	5.45 m	0.14 m	5.59 m	Aucun débordement	

Quai de l'Odet à Quimper, novembre 2025



Place Terre au Duc à Quimper, novembre 2025



Risques d'inondation fluviale et de submersion marine

Orientation I12 Améliorer la connaissance et la conscience du risque inondation et submersion marine

Le Sivalodet assure un appui à la veille hydrométéorologique, en coopération avec le technicien risques majeurs de la ville de Quimper.

Cette veille concerne principalement les aléas hydroclimatiques comme les systèmes dépressionnaires. Sont donc surveillés, les tempêtes, les orages, les pluviométries importantes (intenses ou longues), susceptible d'entraîner des crues des cours d'eau, du ruissellement et des submersions marines.

Bien que le risque existe également en été (grandes marées, orages, et canicules), la période de veille est principalement active entre octobre et mai, avec un pic d'activité entre décembre et mars.

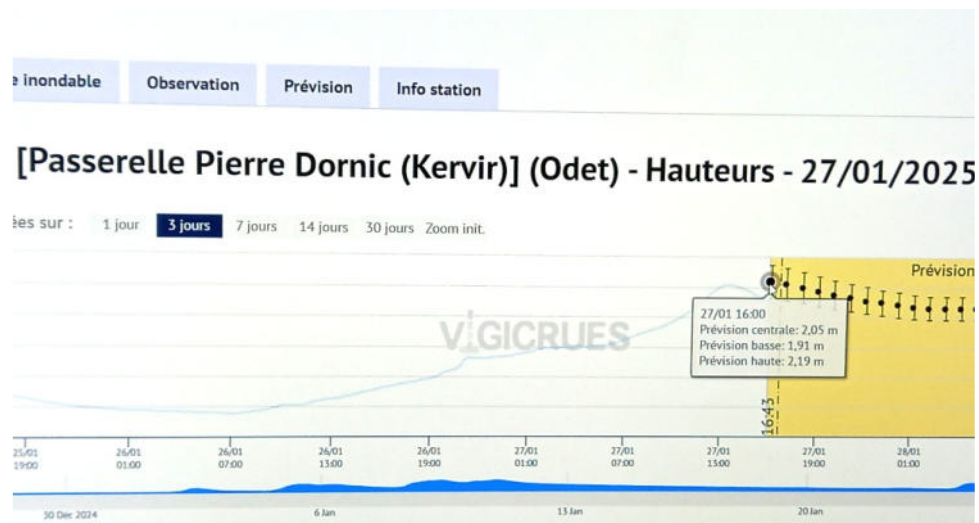
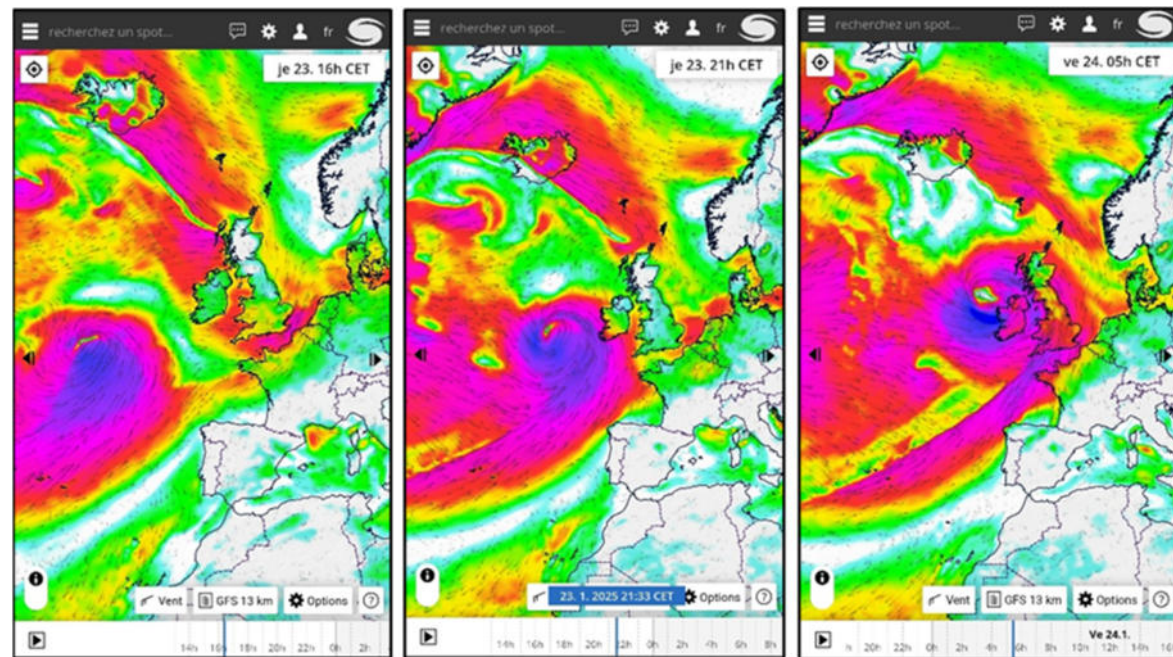
En 2025, 18 événements ont nécessité une veille, voir le déclenchement d'alertes et des protocoles de gestion de crise.

La ville de Quimper a déployé plusieurs actions afin de prévenir et protéger les personnes :

- Le dispositif d'alerte INFOCRUES a été activé.
- Les services de la ville accompagnés de la réserve communale de sécurité civile, sont allés à la rencontre des commerçants et des riverains afin de les informer du caractère exceptionnel de cet épisode de grandes marées.
- Les équipes d'astreintes ont été renforcées pour mettre en place une signalétique dans les zones impactées et installer des panneaux d'interdiction de se garer sur les quais.
- Des sacs de sable ont été distribués afin que les administrés puissent se protéger.

Toutes ces actions ont fortement contribué aux faibles dommages constatés lors de cet épisode, avec essentiellement du nettoyage et du pompage effectués par le SDIS (*) 29 suite aux débordements.

Images satellites de la dépression Eowyn du 23 janvier 2025, Windguru.



Prévisions des hauteurs d'eau sur l'Odet Vigicrues du 27/01/2025

Pour en savoir plus :

- ❖ <https://www.vigicrues.gouv.fr> : Vigicrues est le service d'information sur le risque de crues des principaux cours d'eau en France
- ❖ <https://www.quimper.bzh/413-info-crues-s-alerter.htm> : Info-crues est le service d'alerte (par téléphone) à la population de la ville de Quimper en cas d'inondation. L'abonnement au service Info-crues est gratuit.

(*) *SDIS : Service départemental d'incendie et de secours*

Risques d'inondation fluviale et de submersion marine

Orientation I12 Améliorer la connaissance et la conscience du risque inondation et submersion marine

Le Sivalodet et la ville de Quimper œuvrent ensemble pour améliorer la culture du risque sur le territoire.

En 2025, plusieurs actions ont été menées :

- Réalisation d'un **plaquette de sensibilisation** sur les inondations liées aux grandes marées à Quimper. Plus de 300 plaquettes ont été distribuées aux personnes concernées par l'aléa submersion marine.
- **Deux balades pédagogiques** en centre-ville de Quimper pour le grand public et des étudiants de l'université de l'UBO. Avec un guide conférencier, l'objectif est de montrer le développement de la cité autour et avec ses cours d'eau, notamment l'évolution de leur place dans la ville.
- **Exposition-spectacle** : le 20 septembre 2025, le Sivalodet a organisé au Chapeau Rouge à Quimper, l'événement « *Bientôt la vague ?* ». Cette pièce de théâtre écrite par Alice Zeniter, a été présentée et interprétée par la compagnie du Héron à 2 becs, et interroge sur l'impact du changement climatique et de l'élévation du niveau marin sur nos sociétés. En ouverture de cette représentation, la compagnie et le Sivalodet ont installé une exposition sur les inondations.



VILLE DE QUIMPER

Extrait de la plaquette de sensibilisation sur les inondations liées aux grandes marées à Quimper

Représentation du spectacle et de l'exposition « *Bientôt la vague ?* », à Quimper, septembre 2025



Balades pédagogiques à Quimper, octobre 2025



Risques d'inondation fluviale et de submersion marine

Orientation I12 Améliorer la connaissance et la conscience du risque inondation et submersion marine

Le Sivalodet et la ville de Quimper œuvrent ensemble pour améliorer la culture du risque chez les plus jeunes.

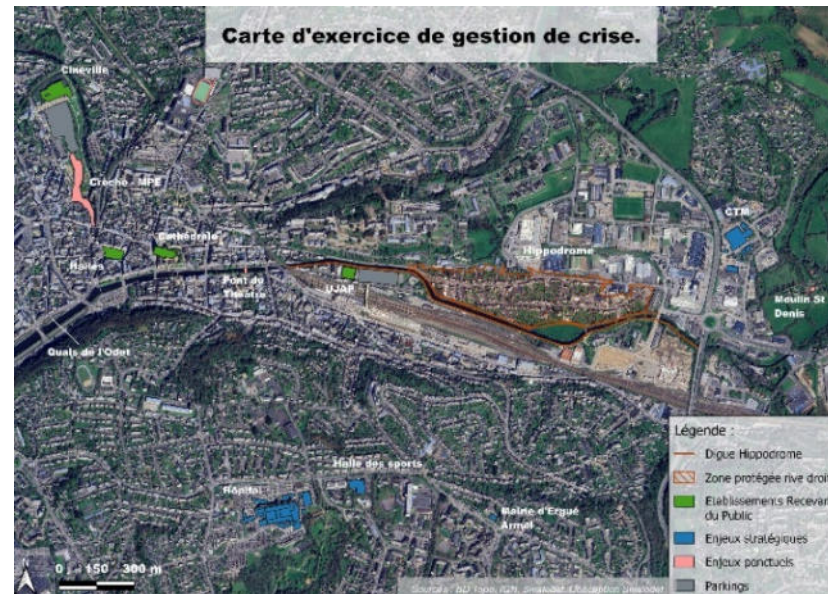
En 2025, des animations auprès des scolaires ont été réalisées dans plusieurs établissements quimpérois, et en collaboration avec le service de la Tranquillité Publique de la ville de Quimper.

Dans les collèges et lycées concernés, un exercice de gestion de crise en cas de crue a été proposé, où les élèves devaient reprendre les rôles des responsables du poste de commandement communal :

- Collège Max Jacob : 5 classes de 5^{ème}
- Collège de La Sablière : 4 classes de 3^{ème}
- Collège Saint Jean-Baptiste : 4 classes de 4^{ème}
- Lycée Brizeux : 2 classes de 2^{nde}

Une sortie sur le système d'endiguement de l'Hippodrome a aussi été réalisée avec les élèves de 2 classes de l'école **Frédéric Le Guyader** afin d'évoquer le rôle des digues et des milieux aquatiques le long de l'Odet à Quimper.

Mise en situation de crise avec les élèves du collège de la Sablière, à Quimper.



Visite du système d'endiguement de l'Hippodrome à Quimper, avec les classes de l'école Frédéric Le Guyader.

Risques d'inondation fluviale et de submersion marine

Orientation I15 Prendre en compte le risque inondation dans l'aménagement du territoire

Quimper étant située à la confluence de 3 rivières (Odet, Steïr et Jet), son centre-ville est fortement exposé au risque d'inondation par débordement de cours d'eau.

De nombreux enjeux sont ainsi exposés en zone inondable : services publics, gare SNCF, commerces, entreprises, habitats privés, Préfecture du Finistère, etc...

La commune a ainsi connu plusieurs crues majeures au cours des XX^{ème} et XXI^{ème} siècle :

- 15 Février 1974 (# Q30 Odet & Q20 Steïr)
- 22 Janvier 1995 (# Q20 Odet & Q10 Steïr)
- 13 Décembre 2000 (# Q50 Odet & Q90 Steïr)
- 7 Février 2014 (# Q15 Odet & Q20 Steïr)

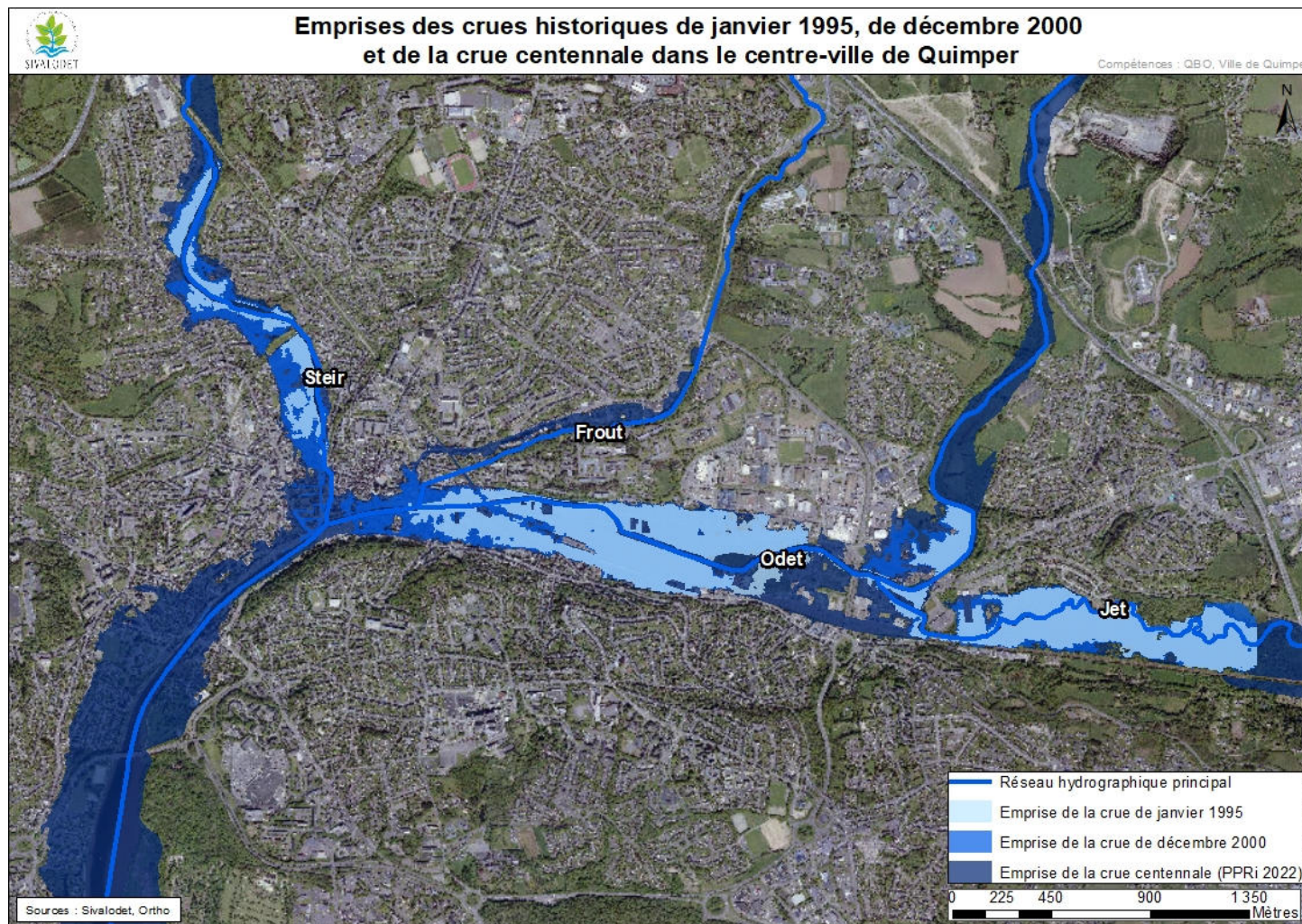
Pour prendre en compte ce risque naturel dans l'urbanisation, la ville s'est donc vue prescrire un **Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)**.

De plus, elle fait partie du **Territoire à Risques importants d'Inondations (TRI)** « Quimper – Littoral Sud Finistère ».

Les emprises des zones inondées des crues de janvier 1995, de décembre 2000 et de la crue centennale (# Q100) ont été cartographiées dans le centre ville de Quimper.

Pour en savoir plus :

- ❖ <https://www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr> : Plateforme nationale collaborative des sites et repères de crues.



Q XX = Crue XXXennale : crue dont la probabilité d'apparition (dite période de retour) sur une année est de 1/XX, en terme de débit. Autrement dit, chaque année, la probabilité que son débit Q XX soit atteint ou dépassé est de 1/XX.

Exemple : **Q 100 = Crue centennale** => crue dont la probabilité d'apparition (dite période de retour) sur une année est de 1/100, en terme de débit. Autrement dit, chaque année, la probabilité que son débit Q 100 soit atteint ou dépassé est de 1/100.

Repères de crues du Steïr de 2000 et 2014, secteur de Moulin au Duc à Quimper

Orientation I15 Prendre en compte le risque inondation dans l'aménagement du territoire

PPRI – Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) :

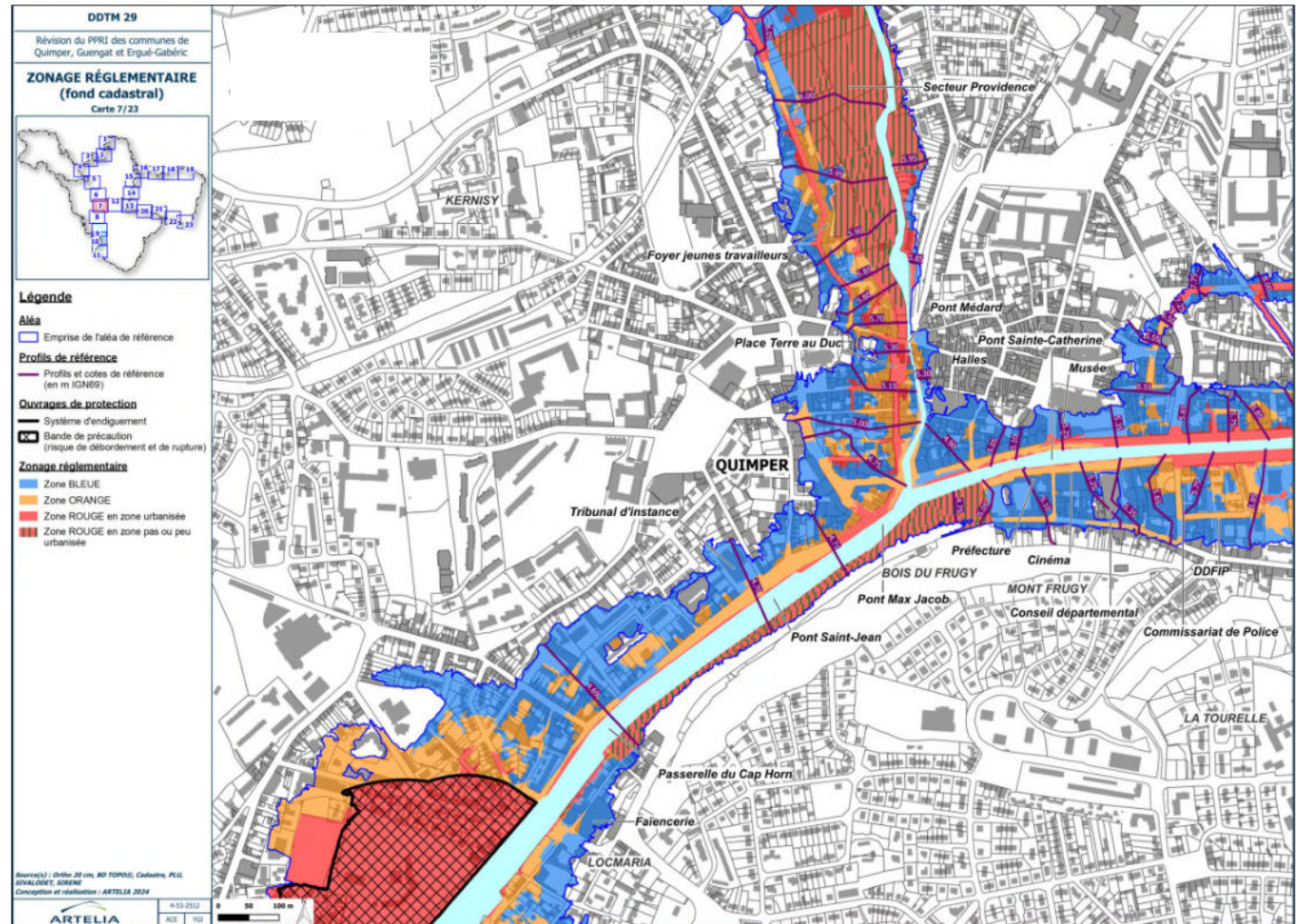
Un Plan de Prévention du Risque (PPR) est un document réglementaire élaboré par l'Etat dans le but d'accompagner ou d'orienter la stratégie d'aménagement de la commune sur laquelle il s'applique. En définissant des mesures pour prévenir ces risques, il vise à limiter les enjeux dans les zones à risque, réduire leur vulnérabilité, et informer la population.

Le Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) de Quimper, Guengat et Ergué-Gabéric a pour vocation de réguler l'urbanisme dans les zones inondables identifiées pour la crue de référence, dans ce cas une crue centennale.

La **révision du PPRi** a été lancée en 2022. L'arrêté préfectoral a validé ce nouveau règlement le 05 Janvier 2025.

Cette révision a permis de prendre en compte l'aléa submersion marine ainsi que les zones à risques situées en arrière des systèmes d'endiguement quimpérois, absents du PPRi de 2008.

Les documents sont disponibles sur le site de la Préfecture du Finistère - <https://www.finistere.gouv.fr/>.



Les principales nouveautés du règlement :

- En zone rouge, la vulnérabilité de la population exposée ainsi que des dispositifs d'évacuation en cas d'inondation ne doit pas être augmentée et aggravée. Ainsi est interdit toute construction nouvelle ou création de logements.
- Le respect d'une nouvelle cote de référence qui tient compte des dernières avancées en matière d'évaluation des aléas.
- Les bandes de précaution (zones situées en arrière des systèmes d'endiguement), qui tiennent compte du risque de rupture ou de brèche.
- L'obligation de mise en place de certaines mesures de réduction de la vulnérabilité en zone rouge (batardeau, clapet anti-retours, et espace refuge).

Orientation A5 : Réduction de la vulnérabilité

PAPI – Actions 5 : Réduction de la vulnérabilité

La réduction de la vulnérabilité correspond à l'ensemble des mesures permettant de protéger les biens et personnes situés en zone inondable, par des aménagements et des mesures individuels.

Le Sivalodet et la ville de Quimper portent conjointement cette action.

En 2025, la ville a ainsi lancé une **campagne de diagnostics** des habitations et bâtiments économiques situés en zone inondable du PPRI. Financés à 50% par l'Etat (Fond Dédié à la Prévention des Risques Majeurs - FDPRM, aussi appelé Fond Barnier) et 50% par la ville, ces diagnostics sont **gratuits pour les bénéficiaires**. Ils sont réalisés par un bureau d'étude spécialisé, OSGAPI, engagé par la ville pour la réalisation des diagnostics.

En 2025, **163 diagnostics** ont été réalisés à Quimper. Un objectif de 170 nouveaux diagnostics est visé pour l'année 2026.

Ces diagnostics individuels donnent lieu à la remise d'un rapport préconisant des travaux à réaliser en fonction de la hauteur d'eau pouvant être atteinte dans le bâtiment diagnostiqué, d'après l'aléa de référence du PPRI.

L'enjeu suite à cette campagne est donc l'accompagnement des bénéficiaires de diagnostics pour :

- la mise en œuvre des **travaux** de réduction la vulnérabilité prescrits et
- l'obtention des subventions prévues par le Fond Barnier, pouvant s'élever à **80% des dépenses** engagées par les particuliers et **40% pour les entreprises**.



Extrait du flyer créé par OSGAPI pour présenter les principales mesures prescrites



Batardeau mis en œuvre par un commerçant en centre-ville de Quimper

Orientation I17 Ralentissement des écoulements

Sur le Steïr, les études menées à travers les PAPI successifs ont montrées en 2018 des contraintes environnementales et techniques (voie SNCF notamment), ne permettant pas la réalisation d'ouvrages de ralentissement dynamique sur ce bassin versant.

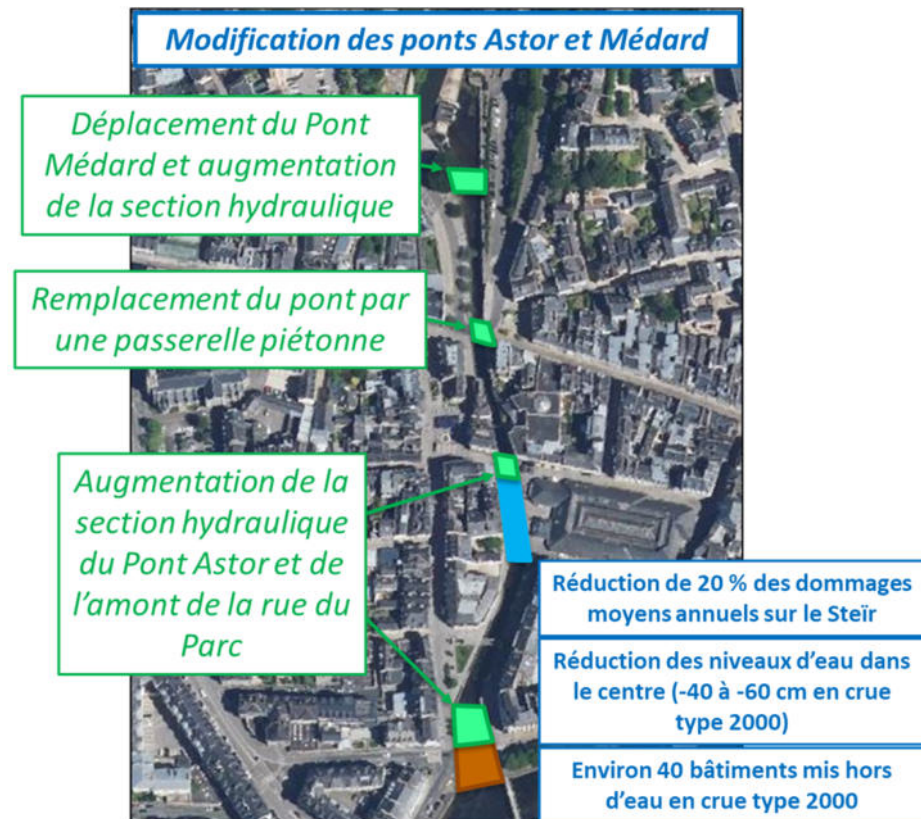
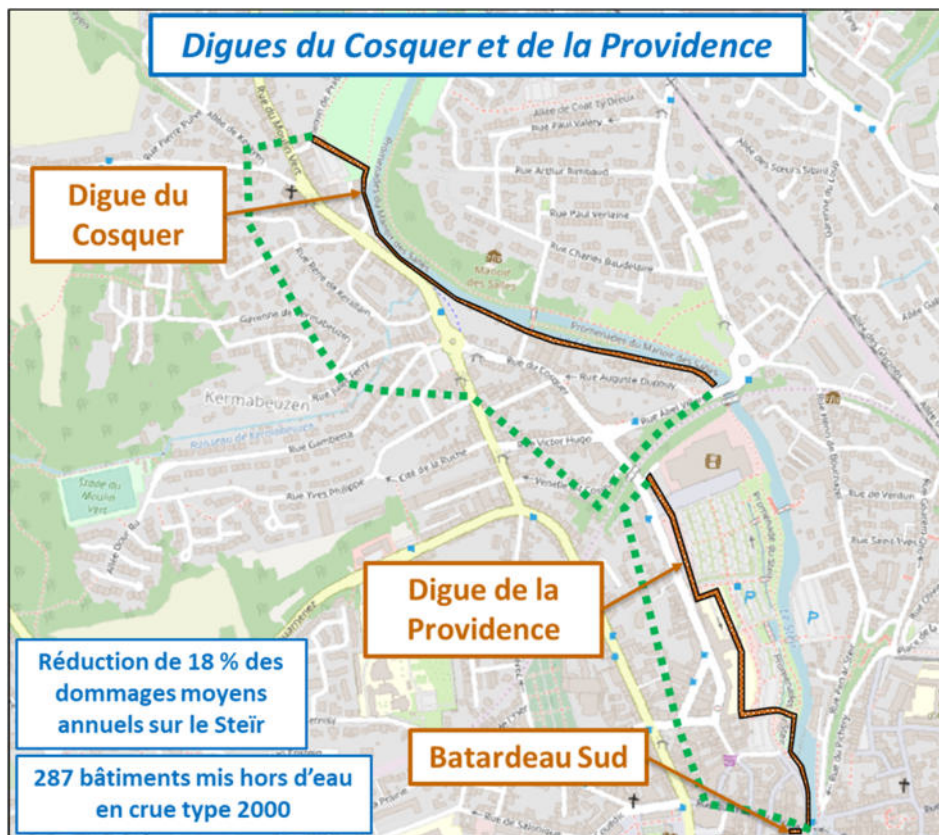
Une étude de solutions alternatives à ces ouvrages sur le Steïr a alors été menée et finalisée en 2024 par le Sivalodet. Elle a permis de mettre en avant deux scénarios alternatifs de protection à Quimper :

- La réalisation de deux digues en rive droite du Steïr (secteurs Cosquer et Providence) ;
- La modification des ponts Médard, Astor et rue du Parc, ainsi que le retrait de la dalle du Steïr.

Ces deux scénarios de protection ont été analysés au regard de leur efficacité hydraulique, leur viabilité économique, ainsi que le nombre potentiel important de bâtiments mis hors d'eau ou leur impact potentiel sur les hauteurs d'eau en cas de crue.

En 2025, une réflexion a été menée afin d'intégrer le retrait ou la modification de la dalle du Steïr et du pont Astor au projet de réaménagement de la place Saint-François. Cela permettrait une cohérence et une coordination de ces projets.

Des études complémentaires sont nécessaires pour la réalisation de ces projets.



Risques d'inondation fluviale et de submersion marine

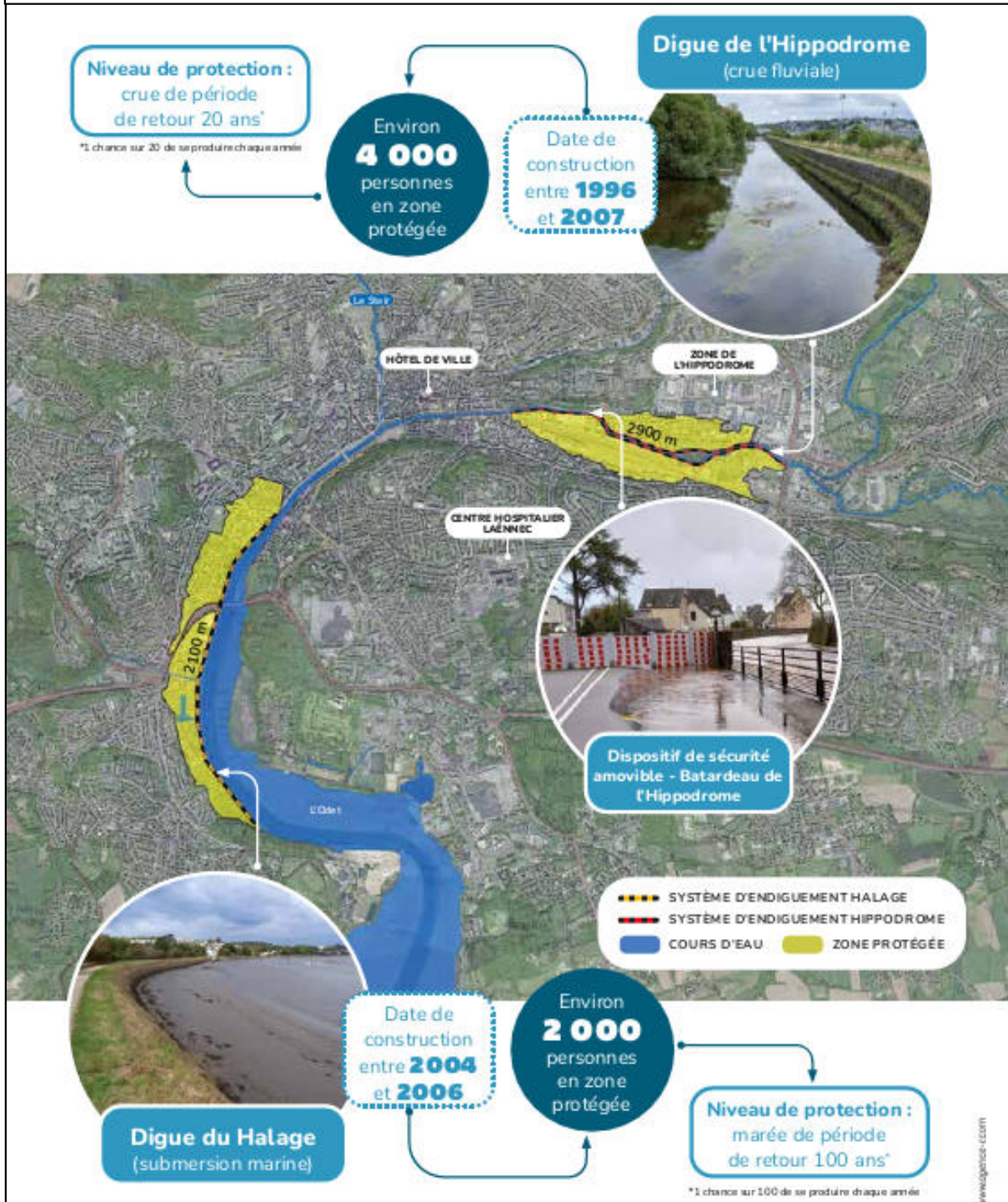
Orientation I18 Gérer les ouvrages de protection hydraulique

Au travers de la compétence GEMAPI, le Sivalodet gère les 2 systèmes d'endiguement qui se situent sur la commune de Quimper :

Le système d'endiguement de l'Hippodrome est composé de digues de protection sur chacune des rives de l'Odét. Elles sont situées entre le pont du Boulevard Président Allende (amont) et le Pont Firmin SNCF (aval). Construites entre 1996 et 2007, elles s'étendent sur près de 3 km de linéaire : 1800 m en rive gauche et 1100 m en rive droite. L'arrêté préfectoral autorisant et classant ce système d'endiguement a été obtenu en février 2022 (en classe B).

Le système d'endiguement du Halage protège contre la submersion marine pouvant être causée par les grandes marées. Il est constitué d'une digue en rive droite de l'Odét qui s'étend sur 2100 m de long, de la place des Acadiens (amont) jusqu'au bois du Corniguel (aval). L'arrêté préfectoral autorisant et classant ce système d'endiguement a été obtenu en février 2022 (en classe C).

Localisation des 2 systèmes d'endiguement de la ville de Quimper



Orientation I18 Gérer les ouvrages de protection hydraulique

La gestion courante des systèmes d'endiguement (SE) est assurée par le Sivalodet dans le cadre de sa compétence GEMAPI. Il comprend plusieurs actions :

L'entretien de la végétation intègre :

- des fauchages annuels qui visent à maîtriser le développement de la végétation et limiter la détérioration des ouvrages par les systèmes racinaires,
- la gestion des espèces invasives, la limitation de leur développement et l'arrachage régulier des plants,
- des coupes préventives ciblées sur les arbres vieux ou fragiles pour éviter des chutes (notamment en période de crue ou de forts coups de vent) qui pourraient abîmer les systèmes d'endiguement et créer des embâcles.

Visite technique post-crue du SE de l'Hippodrome



Reprise du maillage d'un gabion sur le SE de l'Hippodrome



Renouée du Japon sur le SE de l'Hippodrome



Fauchage sur le SE du Halage



Intervention pour retirer un arbre tombé sur le SE de l'Hippodrome



L'entretien des ouvrages comprend également des **travaux d'entretien** tels que la reprise des gabions, la réparation de mailles endommagées, le comblement d'affouillements en pied de digues ou le comblement de terriers de ragondins.

Des **visites techniques** annuelles et en période de crue sont réalisées par un prestataire agréé. Elles permettent de mesurer l'état général des ouvrages, de planifier les besoins d'entretien et de repérer les éventuels désordres qui pourraient altérer leur fonctionnement.

Orientation I18 Gérer les ouvrages de protection hydraulique

Préservation de la biodiversité

Le système d'endiguement du Halage à Quimper est concerné par un arrêté préfectoral portant sur la création d'une zone de protection du biotope dû à la présence de Cranson des estuaires (*Cochleria aestria*).

Cette espèce, très rare ne pousse que dans quelques secteurs en Bretagne et au Pays-Basque. La cochléaire (nom scientifique) est une plante de la famille des Brassicacées, se développant sur les prés salés et dans les vases, au dessus de l'estran. Protégée au niveau national, elle est considérée comme vulnérable en Bretagne et comme quasi-menacée au niveau national.

Le Sivalodet poursuit le suivi du Cranson et prend toutes les précautions nécessaires à sa protection, notamment en adaptant les méthodes de fauchage pendant les travaux d'entretien des digues du Halage.

Photos du Cranson des estuaires sur la digue du Halage, issues du rapport du bureau d'études FOXALY, mai 2023



Figure 17 – Plant fleuri de Cochlearia sp, espèce indéterminée.

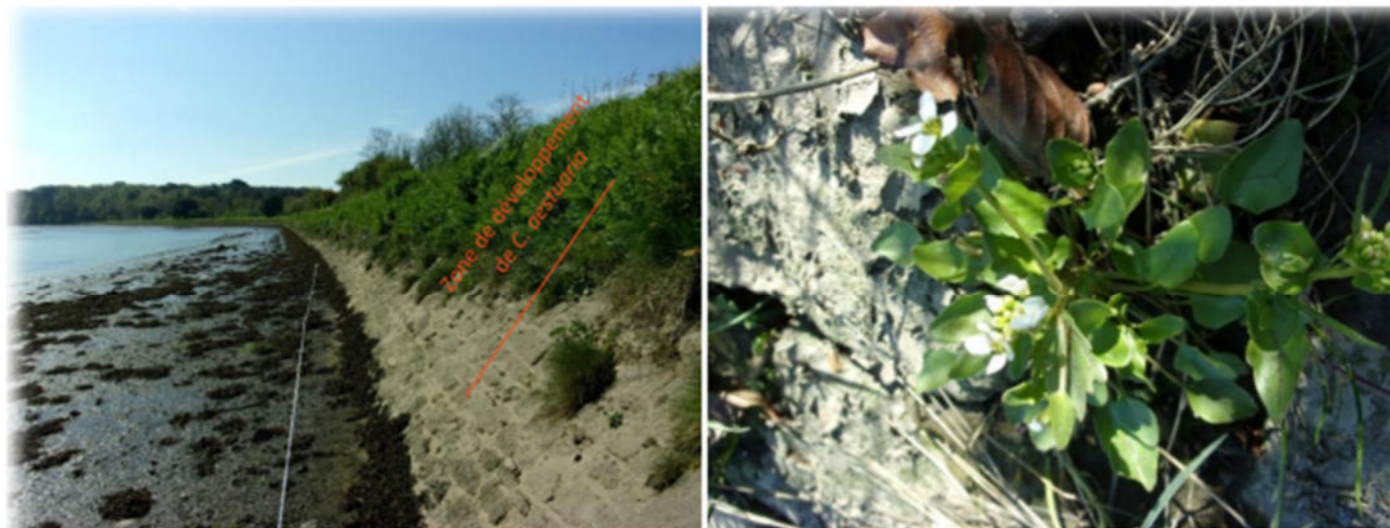
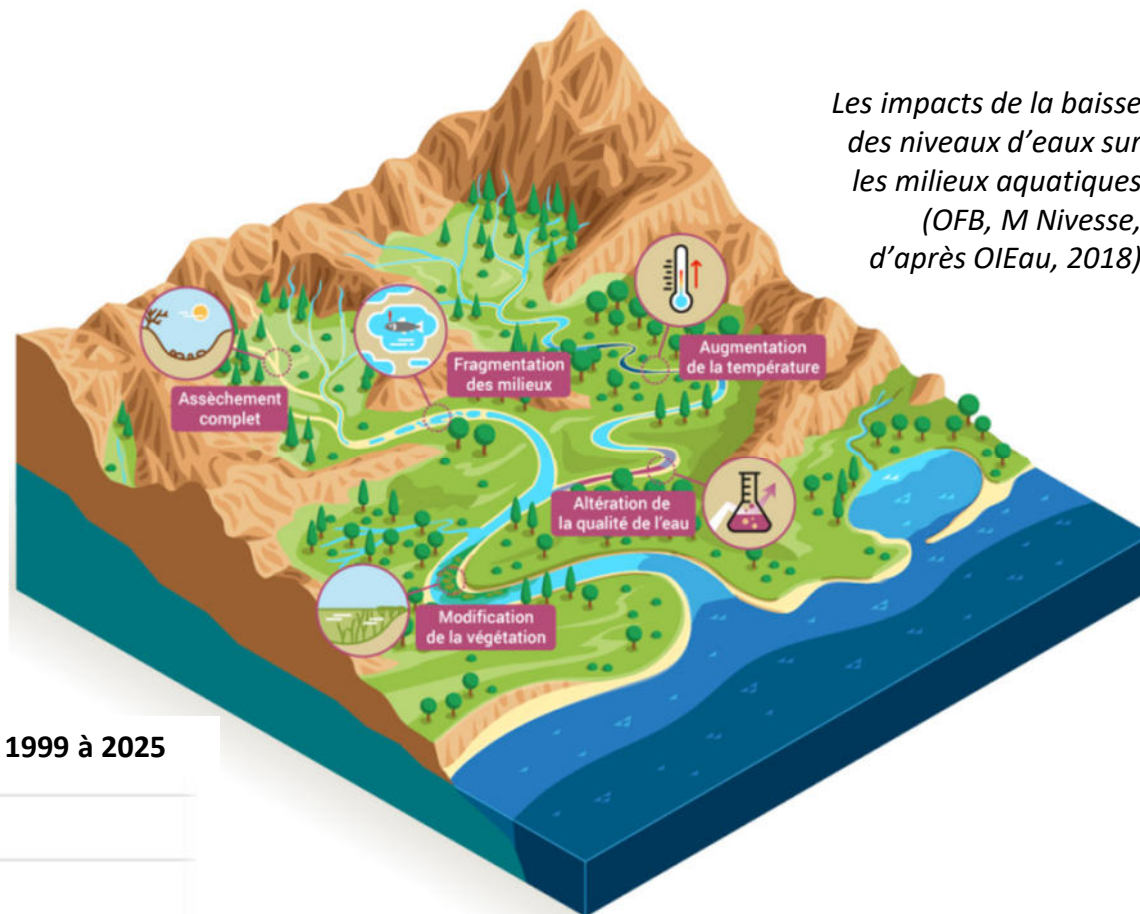


Figure 13 - Perré maçonné et plant fleuri de Cochlearia aestria se développant sur le perré maçonné dans le secteur 4.

En terme quantitatif, l'équilibre besoins/ressources est globalement satisfaisant malgré des contraintes sur le respect des débits réservés lors des étiages importants en année sèche.

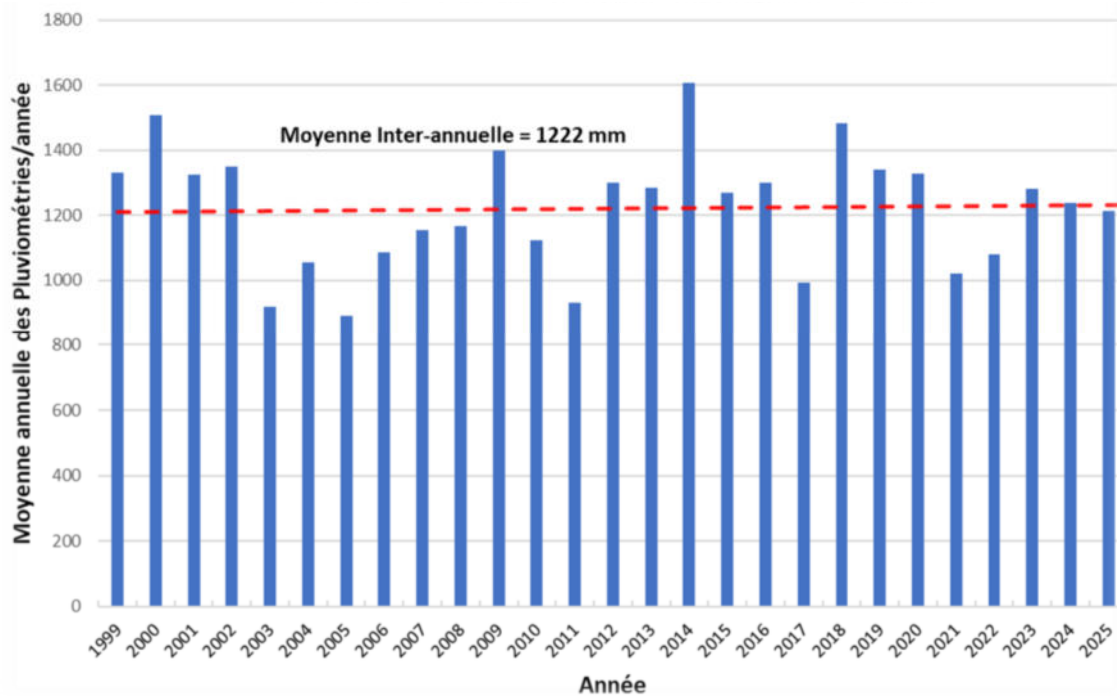
L'objectif du SAGE est la poursuite des efforts d'économie d'eau et la garantie à l'échelle locale, d'une bonne cohérence et coordination dans la mise en place du schéma départemental d'alimentation en eau potable.

Les précipitations de l'année 2025 (1215 mm) sont similaires à la moyenne inter-annuelle (1222 mm).



Les impacts de la baisse des niveaux d'eau sur les milieux aquatiques (OFB, M Nivesse, d'après OIEau, 2018)

Pluviométrie annuelle moyenne sur le bassin versant de l'Odét de 1999 à 2025



👉 Actions « Besoins et ressources » 2025 du Sivalodet

- Animation et coordination du SAGE, du BV de l'Odét et de l'inter-SAGE.
- Tableau de bord HMUC – Hydrologie, Usages, Milieux, Climat mutualisé Ouest Cornouaille, Odét Sud Cornouaille
- Communication, sensibilisation, pédagogie.



Station limnimétrique de l'Odet
à Kersaviou à Ergué-Gabéric



Station limnimétrique de l'Odet
à Kervir à Quimper



Station fluvio-marégraphique de l'Odet
au palais de justice à Quimper



A l'échelle du BV de l'Odet, il existe :

- 9 stations limnimétriques mesurant les hauteurs d'eau des cours d'eau,
- 3 stations débitimétriques mesurant les débits de l'Odet, du Steir et du Jet,
- 3 stations météorologiques,
- 2 stations piézométriques mesurant le niveau des nappes.

Besoins ressources en eau et préservation des milieux

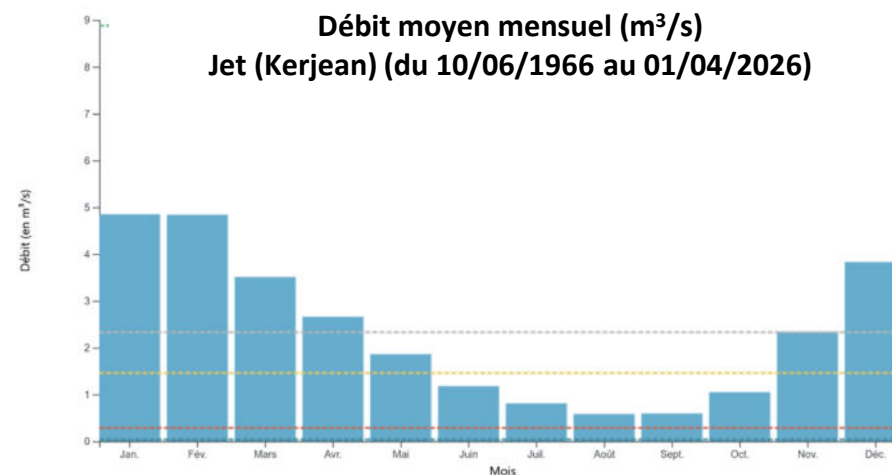
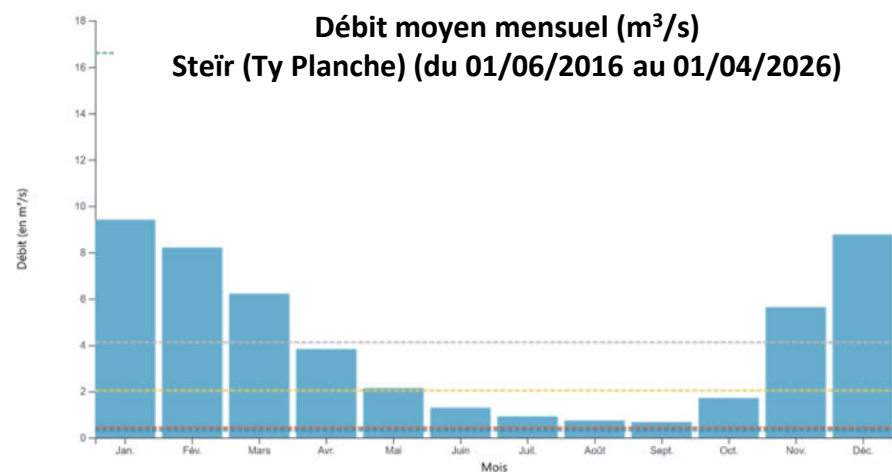
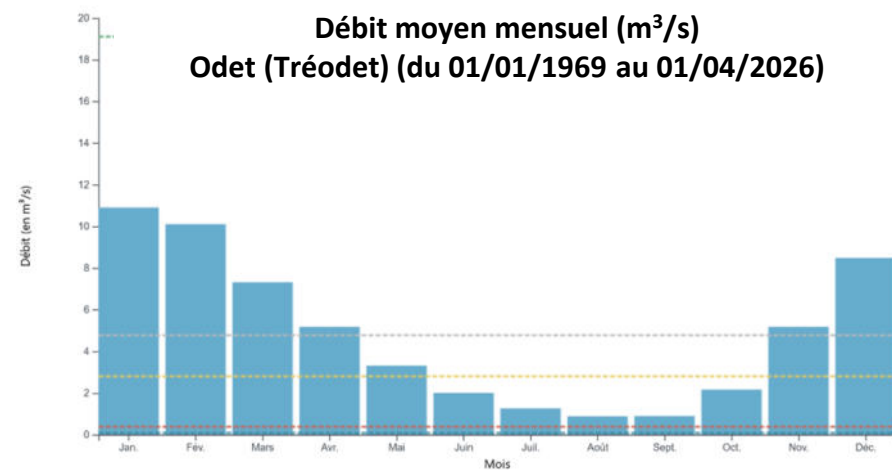
Garantir le respect des objectifs quantitatifs

Afin de concilier, les besoins en ressources en eau pour les différents usages et préserver les milieux aquatiques du BV de l'Odet, le SAGE fixe des objectifs quantitatifs pour les cours d'eau de l'Odet, du Jet et du Steir.

Les objectifs quantitatifs du SAGE de l'Odet

Cours d'eau		Odet	Jet	Steir
Superficie du BV à la station de mesures		205 km ²	107 km ²	179 km ²
Commune		Ergué-Gabéric (Tréodet)	Ergué-Gabéric (Pont Marc'hat)	Guengat (Ty Planche)
Module	(m ³ /s)	4,8	2,2	3,6
Débit spécifique	(l/s/km ²)	23,6	20,8	20,3
QMNA5	(m ³ /s)	0,4	0,3	0,35
QMNA5 spécifique	(l/s/km ²)	2	2,8	2
DOE	(m ³ /s)	0,4		0,57 (Plvt AEP 200 l/s)
DSA	(m ³ /s)	0,35		0,4
DMB	(m ³ /s)			0,2

- * **Module** : Débit hydrologique moyen inter-annuel, c'est une synthèse des débits moyens annuels (QMA) d'un cours d'eau sur une période de référence (au moins 30 ans de mesures consécutives).
- * **Débit spécifique** : Mesure de l'écoulement moyen des précipitations au sein du BV d'un cours d'eau. Se définit comme le volume d'eau qui s'écoule en moyenne chaque seconde par km² du bassin. C'est le rapport du débit (Q) du cours d'eau (en l/s ou m³/s) et de la surface de son BV (en km²).
- * **QMNA5** : Débit moyen mensuel minimum de fréquence quinquennale.
- * **Débit d'Objectif d'Etiage (DOE)** : Valeur fixée par le SDAGE, qui définit un débit moyen mensuel au dessus duquel il est considéré que dans la zone d'influence du point nodal considéré, l'ensemble des usages est possible en équilibre avec le bon fonctionnement du milieu aquatique.
- * **Débit Seuil d'Alerte (DSA)** : Valeur de déclenchement de mesures de restriction d'usages prises à l'initiative du préfet en concertation avec une cellule de crise.
- * **Débit de Crise (DCR)** : Valeur du débit en dessous de laquelle, seules les exigences de la santé, de salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population et les besoins des milieux naturels peuvent être satisfaites.
- * **Débit Minimum Biologique (DMB)** : Débit minimum garantissant la vie en permanence, la circulation et la reproduction des espèces, poissons et crustacés, d'un cours d'eau.



Besoins ressources en eau et préservation des milieux

Garantir le respect des objectifs quantitatifs

En 2025, au regard des débits des cours d'eau, des arrêtés préfectoraux portant sur la réglementation des usages dans le Finistère ont été pris :

- 20/06/25 : vigilance sécheresse
- 08/08/25 : alerte sécheresse
- 08/09/25 : vigilance sécheresse

Pour le bassin versant de l'Odét, les valeurs seuils sont les suivantes :

Alerte	Alerte renforcée	Crise
0,35 m ³ /s	0,32 m ³ /s	0,3 m ³ /s

- * **Débit validé** : Débit moyen journalier (QMJ) expertisé
- * **Débit provisoire** : Débit moyen journalier (QMJ) non expertisé

Les grandeurs suivantes sont calculées à partir de l'ensemble des données disponibles depuis la mise en place de la station hydrométrique :

- * **10^{ème} module** : Module (débit moyen) divisé par 10
- * **Valeur moyenne** : Médiane des débits calculés par pentade (période de 5 jours, il y a 65 pentades dans une année)
- * **Valeur forte** : QMJ maximal du mois de fréquence quinquennale (dépassé en moyenne une fois tous les 5 ans)
- * **Valeur faible** : VCN3 (QMJ minimal sur trois jours consécutifs) du mois de fréquence quinquennale
- * **Valeur très faible** : VCN3 du mois de fréquence décennale

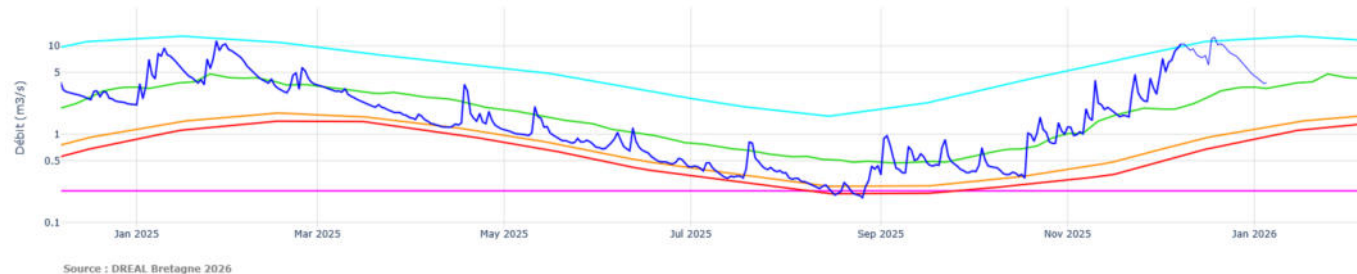
Débits (m³/s) de l'Odét (Tréodet, Ergué-Gabéric) de janvier 2025 à janvier 2026 comparés aux valeurs pluriannuelles (forte, moyenne, faible, très faible)



Débits (m³/s) du Steir (Ty Planche, Guengat) de janvier 2025 à janvier 2026 comparés aux valeurs pluriannuelles (forte, moyenne, faible, très faible)



Débit (m³/s) du Jet (Kerjean, Ergué-Gabéric) de janvier 2025 à janvier 2026 comparés aux valeurs pluriannuelles (forte, moyenne, faible, très faible)



Source : <https://www.hydrologie-bretagne.fr>

Besoins ressources en eau et préservation des milieux

Garantir le respect des objectifs quantitatifs

Orientation BR11 Améliorer la connaissance

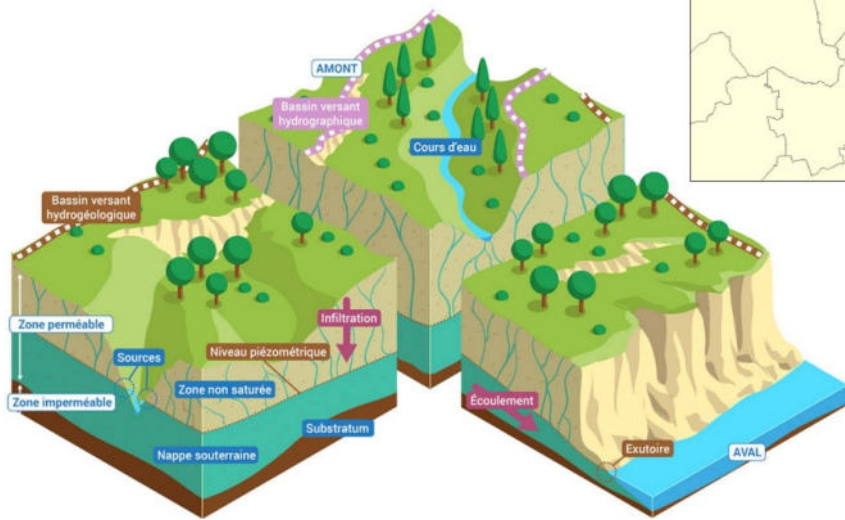
A l'échelle du BV de l'Odet, les prélèvements déclarés hors AEP, sont répartis comme suit :

- 503 forages,
- 70 puits,
- 27 prélèvements sur source,
- 8 prélèvements par ruissellement.

Pour l'alimentation en eau potable, les prélèvements sont :

- 2 en eau superficielle (Troheïr et Créac'h Quéta),
- 21 en nappes profondes (captages),
- 2 en eaux souterraines.

Les eaux souterraines dans le bassin versant (OFB, M Nivesse, d'après OIEau, 2018)



Prélèvements de la ressource en eau du bassin versant de l'Odet déclarés au 01/01/2020 (non exhaustifs)



Pour en savoir plus :

❖ <http://sigesbre.brgm.fr> : Le SIGES (Système d'Information pour la Gestion des eaux souterraines) Bretagne est le site internet permettant la diffusion, la publication et la valorisation de l'information publique dans le domaine des eaux souterraines pour la Bretagne.

Besoins ressources en eau et préservation des milieux

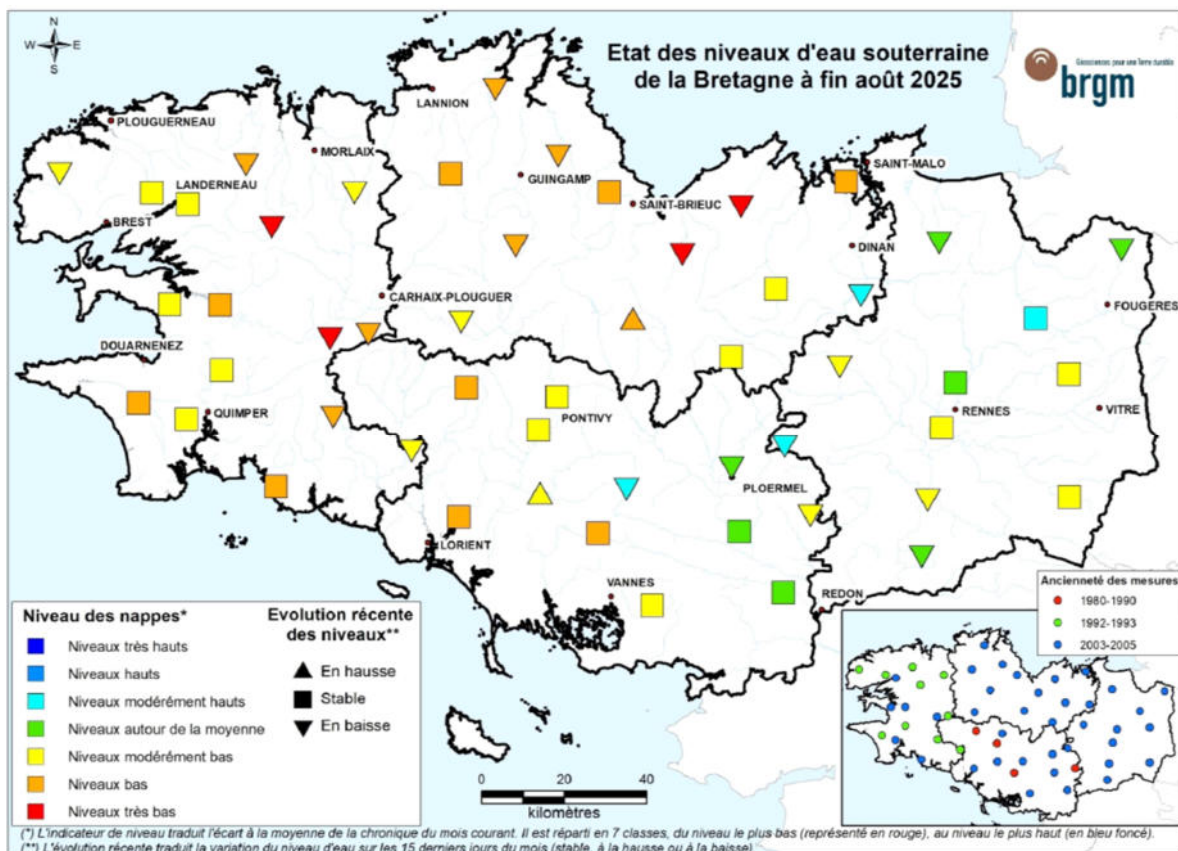
Garantir le respect des objectifs quantitatifs

Orientation BR11 Améliorer la connaissance

En 2025, les échanges sur la démarche HMUC mutualisée avec les territoires de SAGE Ouest Cornouaille et Sud Cornouaille se sont poursuivis.

Lors de la période d'étiage de 2025, les niveaux des nappes du bassin versant (stations de Landrévarzec et Pluguffan), étaient inférieurs à la moyenne interannuelle 1992-2025.

Etat des niveaux d'eau souterraine de Bretagne à fin août 2025

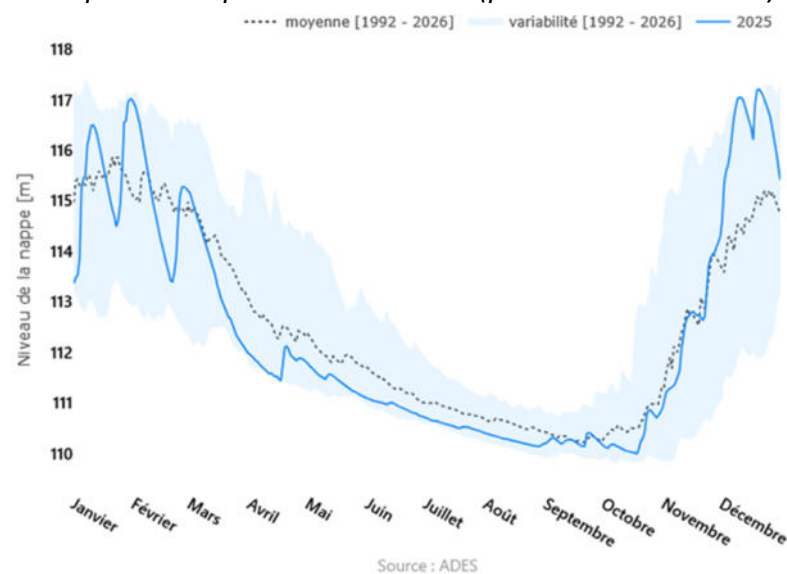


Pour en savoir plus :

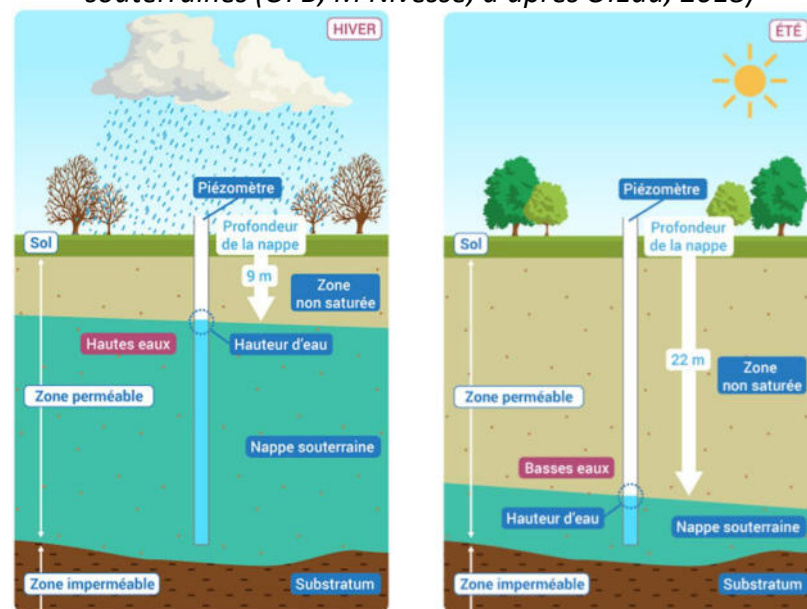
❖ <https://cydre.univ-rennes.fr/ficheSite> : Le site CYDRE (Cycle hYdrologique, Disponibilité de la Ressource et Évolution) est un outil pour visualiser les débits des cours d'eau, le niveau des nappes, l'évapotranspiration et les précipitations par sous-BV à l'échelle de la Bretagne. Une comparaison inter-annuelle peut être réalisée.

Les analyses **Hydrologie Milieux Usage Climat (HMUC)** sont un des outils du bassin Loire-Bretagne pour parvenir à une gestion opérationnelle et durable. Elles ont été introduites dans le SDAGE Loire-Bretagne pour contribuer à l'atteinte du bon état des masses d'eau fixé par la DCE et, en particulier, définir les conditions de prélèvements en basses eaux.

Niveau de la nappe de Landrévarzec – Année 2025, comparée à la période 1992-2025 (piézomètre BSSXCWZ)



Variations saisonnières des niveaux des nappes souterraines (OFB, M Nivesse, d'après OIEau, 2018)



Besoins ressources en eau et préservation des milieux

Garantir le respect des objectifs quantitatifs

Orientation BR12 Anticiper et gérer les situations de crise

Orientation BR14 Préserver le milieu

Le bassin versant de l'Odette, comportent **32 Périmètres de protection de captage (PPC)** pour une superficie totale de 29 km².

Plan d'action 2025-2027 du PPC de Bois Daniel à Elliant, CCA

Actions Bois Daniel
Réseau de surveillance des reliquats azotés en période de début drainage (RDD) et sortie d'hiver (RSH)
Suivi des reliquats à l'automne (RDD) et à la sortie de l'hiver (RSH) du boisement du PPRA
Mesurer la valeur fertilisante des effluents d'élevage
Paiements pour services environnementaux
Suivi renforcé des ANC non conformes
Suivi de la qualité de l'eau en nitrates
Mettre en place des couverts efficaces et innovants.
Travailler sur les intercultures courtes.
Analyse de sol
Essai d'une culture à bas niveau d'intrants
Conseil technique annuel
Animation Foncière
Acquisition foncière



Périmètres de Protection de Captage (PPC) sur le bassin versant de l'Odette au 01/01/2026

Compétences : Sivalodet



En 2025, le Sivalodet a été associé à une étude territoriale portée par CCA, sur les pressions agricoles sur 2 PPC :

- **Captage de Bois Daniel à Elliant**, classé prioritaire en raison de sa teneur élevée en nitrates (proche de 40 mg/l). Un plan d'actions est en œuvre sur la période 2025-2027 sur 70 ha.
- **Captage de Stang Linguinnec à St-Yvi**, l'étude cible la problématique du Diméthénamide et des métabolites du S-Métholochlore.



Besoins ressources en eau et préservation des milieux

Garantir le respect des objectifs quantitatifs

Orientation BR12 Anticiper et gérer les situations de crise

Orientation BR14 Préserver le milieu

Afin de sécuriser la production d'eau potable, des transferts d'eau potable et des interconnexions se font entre collectivités du BV de l'Odet et hors-BV de l'Odet, notamment avec le Syndicat mixte de l'Aulne (SMA).

La réserve d'eau brute de Kerrous à Ergué-Gabéric gérée par QBO, représente un volume mobilisable de 1,2 millions de m³, disponible pour compenser les prélèvements sur le Steïr en période d'étiage afin de garantir le respect du débit réservé. Le prélèvement dans le Steïr constituant la ressource principale de l'agglomération à travers l'alimentation d'une grande partie de Quimper et Ergué-Gabéric, cette installation revêt un caractère stratégique identifié dans le SDAEP 29 comme un des maillons participant à la sécurisation du Finistère sud.

Le remplissage de la carrière s'effectue de novembre à avril depuis une prise d'eau dans l'Odet sur le site de la carrière. La restitution vers le Steïr s'appuie sur un pompage pouvant aller jusqu'à 800 m³/h et un feeder de transfert de près de 5 km. Les installations sont opérationnelles depuis 2019.

En 2025, il n'y a pas eu d'eau pompée dans l'Odet pour alimenter la carrière de Kerrous. Le rechargement de la nappe a été suffisant. 201 554 m³ ont été restitués dans le Steïr, dont 57% pour le soutien d'étiage du Steïr en août et 43% pour des raisons techniques (test, trop plein).

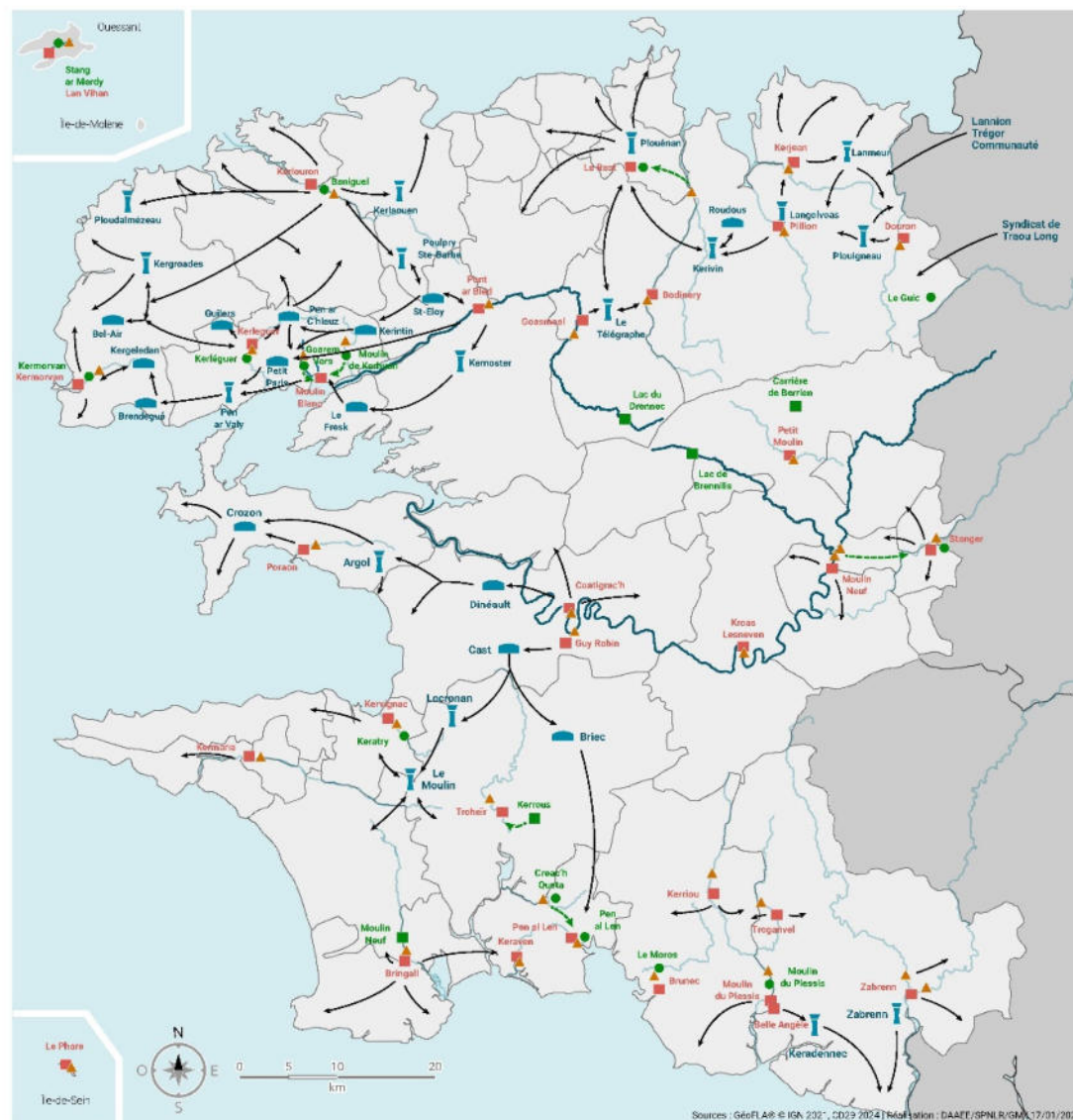
Pour en savoir plus :

❖ <https://www.finistere.fr/aides-et-services/environnement/eau-potable-et-assainissement/finistere-eau-potable/> : Le département du Finistère porte le projet **Finistère eau potable**, plan d'action pour une gestion durable de l'eau potable en Finistère. Celui-ci vise notamment à prendre en compte et anticiper les effets du changement climatique sur la ressource, et garantir l'alimentation en eau potable des finistériens.



DÉPARTEMENT
Finistère
Penn-ar-Bed

Sécurisation de l'eau potable en Finistère



- Reservoirs stratégiques pour la sécurisation
- Bâche au sol eau traitée
- Stockage plan d'eau
- Retenu stratégique
- Usines eaux de surface
- Prises d'eau
- Limites des territoires des maîtres d'ouvrage
- Transfert eau traitée
- Transfert eau brute

Besoins ressources en eau et préservation des milieux

Garantir le respect des objectifs quantitatifs

Orientation BR13 Poursuivre les efforts d'économie d'eau

Le SAGE de l'Odet fixent comme objectifs :

- un rendement de 85 % en zone Semi Urbaine

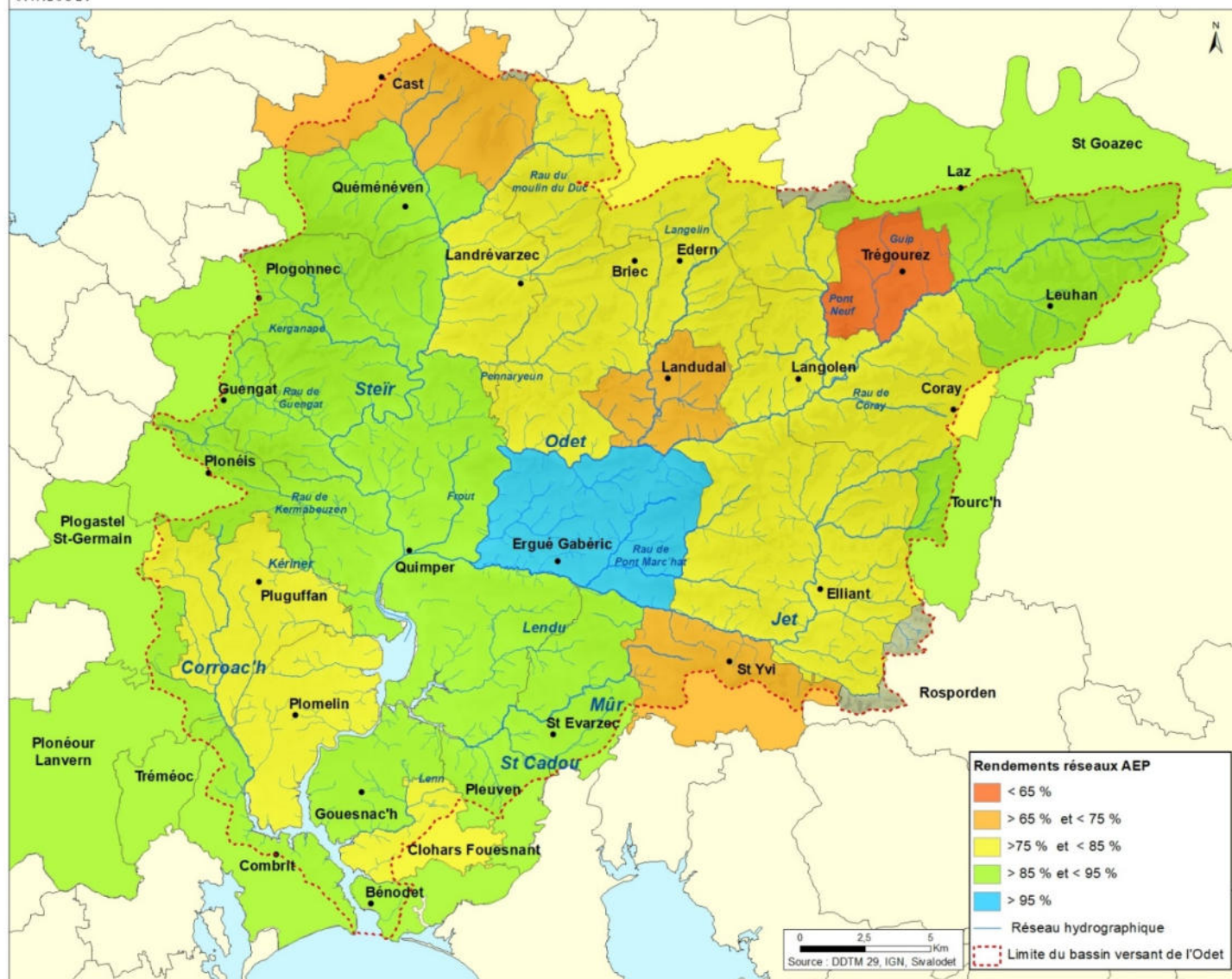
ou

- un indice linéaire de pertes de 1,2 m³/j/km de réseau.

Travaux de renouvellement du réseau AEP à Quimper



Rendements des réseaux AEP par commune du bassin versant de l'Odet au 01/01/2020



(* **Rendement** : Rapport entre la quantité d'eau utilisée par les abonnés et la quantité d'eau introduite dans le réseau.

(* **Indice linéaire de pertes (ILP)** : Rapport entre les pertes moyennes journalières et la longueur du réseau hors branchement (en mètre cubes par kilomètre et par jour). Il présente l'avantage de prendre en compte l'effet de la densité de la population d'une commune (réseau rural, semi rural, urbain).

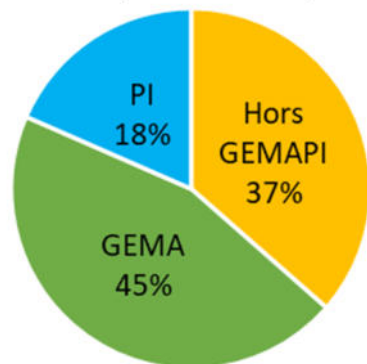
Bilan financier 2025 du Sivalodet

Enjeux	Actions 2025	Total		Sivalodet		AELB		CRB		Europe		Etat		Autres collectivités*		
		€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	
Hors GEMAPI	Gouvernance et communication	Animation-coordination SIVALODET & SAGE*	161 303	100%	51 707	32%	95 721	59%	13 875	9%						
		Communication	13 550	100%	13 550	100%										
		Pédagogie	23 598	100%	13 678	58%			9 920	42%						
Qualité	Suivi qualité de l'eau	39 792	100%	29 808	75%	6 223	16%	3 761	9%							
	Schéma de carénage et des gestions des eaux portuaires Ouest Cornouaille - Odet - Sud Cornouaille 2023-2025 - Portage Ouesco (Phase 2025) (Total : 55 000 € TTC)	11 820	100%	449	4%	8 274	70%	1 182	10%					1 915	16%	
GEMAPI	Milieux aquatiques	Bocage - Animation Breizh Bocage	54 615	100%	16 385	30%			18 023	33%	20 208	37%				
		Bocage - Travaux et entretien	99 688	100%	29 906	30%			32 897	33%	36 885	37%				
		Animation Milieux aquatiques	29 272	100%	15 272	52%			14 000	48%						
		Cours d'eau - Entretien et restauration	113 667	100%	62 200	55%			6 000	5%			45 467	40%		
		Invasives - Lutte contre le ragondins	1 802	100%	1 802	100%										
		Estuaire - Projet INPEC Ouest Cornouaille - Odet - Ellé Isole Laïta 2021-2025 (Phase 2025) (Total : 230 000 € TTC)	10 098	120%	3 029	30%	7 069	70%							2 020	20%
	Inondations	Animation-coordination inondations (PAPI)*	96 753	100%	48 377	50%							48 377	50%		
		Communication	4 925	100%	985	20%							3 940	80%		
		Digues de Quimper - Entretien et travaux	24 916	100%	24 916	100%										
TOTAL		685 799	100%	312 064	46%	117 287	17%	99 658	15%	57 092	8%	97 783	14%	3 934	1%	

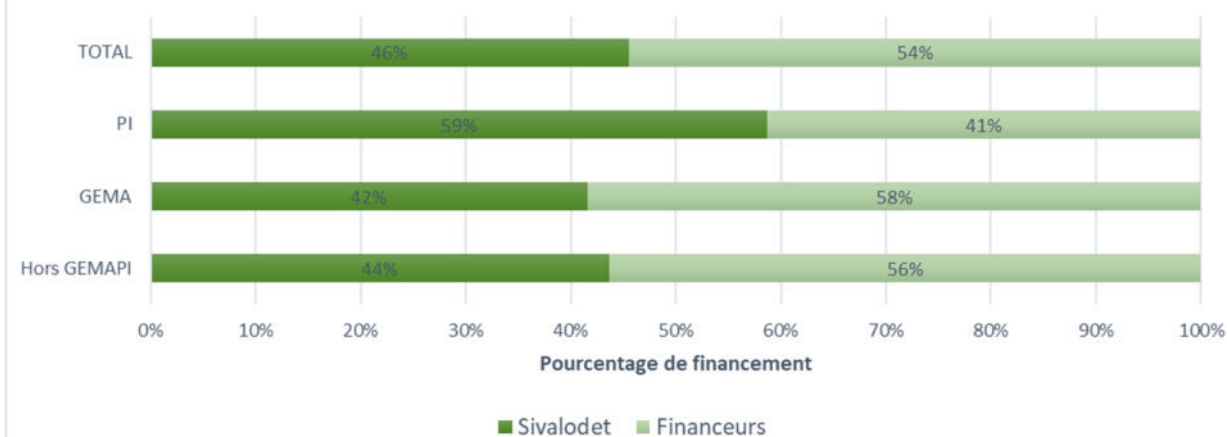
* Ouesco & Sud Cornouaille (CCPF, CCA, QC)
* Ouesco & SM Elle-Isole-Laïta

* Frais de personnel, frais de fonctionnement, indemnités d'élus

Actions du Sivalodet 2025
Répartition des dépenses GEMA, PI et Hors GEMAPI



Actions du Sivalodet 2025
Répartition des financements GEMA, PI et Hors GEMAPI



Glossaire

AAPPMA	Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques & prévention des inondations
AEP	Alimentation en eau potable	GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
AC	Assainissement collectif	IFREMER	Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer
AELB	Agence de l'Eau Loire Bretagne	IGN	Institut Géographique National
ANC	Assainissement non collectif	LPD	Les petits débrouillards
APPB	Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope	MAB 29	Maison de la bio du Finistère
BV	Bassin versant	MAEC	Mesure Agro-Environnementale et Climatique
CA	Communauté d'agglomération	PAPI	Programme d'actions de prévention des inondations
CC	Communauté de communes	PAGD	Plan d'aménagement et de gestion durable
CCA	Concarneau Cornouaille Agglomération	PCS	Plan communal de sauvegarde
CCHC	Communauté de communes de Haute Cornouaille	PLU	Plan local d'urbanisme
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie	PPRI	Plan de prévention du risque inondation
CCPBS	Communauté de communes du Pays Bigouden Sud	QBO	Quimper Bretagne Occidentale
CCPF	Communauté de communes du Pays Fouesnantais	SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
CCPCP	Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay	SAU	Surface Agricole Utile
CVN	Cap vers la nature	SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
DCE	Directive européenne cadre sur l'eau	SEQ Eau	Système d'Évaluation de la Qualité physico-chimique de l'Eau des cours d'eau, remplacé par l'arrêté du 25/01/2010
DDTM	Direction Départementale des Territoires et de la Mer	SLGRI	Stratégie locale de gestion du risque d'inondation
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunal	STEP	Station d'épuration
EPTB	Etablissement public territorial de bassin	TRI	Territoire à risques importants d'inondation
EP	Eaux pluviales	ZH	Zone humide
ERB	Eau-et-rivières de Bretagne	ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
FDAPPMA 29	Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Finistère		
FDGDON 29	Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles du Finistère		



Le président et les vice-présidents

Jean-Paul Cozien – Président du Sivalodet et de la CLE de l’Odet, en charge des besoins et ressources en eau
Gilbert Gramoullé – Vice-président du Sivalodet et de la CLE de l’Odet, en charge des inondations et des milieux aquatiques
Brigitte Le Gall-Le Berre – Vice-président du Sivalodet et de la CLE de l’Odet, en charge de l’estuaire et du littoral
Erwan Crouan – Vice-président du Sivalodet et de la CLE de l’Odet, en charge de la qualité de l’eau
Pierre-André Le Jeune – Vice-président du Sivalodet et de la CLE de l’Odet, en charge de la communication et de la pédagogie



L'équipe

Anne-Sophie Blanchard – Responsable du Sivalodet – Coordinatrice de la CLE du SAGE de l’Odet – 02 98 98 88 54 / 06 23 88 47 51 – anne-sophie.blanchard@quimper.bzh
Mathis Burnel – Chargé de missions inondations – 02 98 98 87 19 / 06 49 53 05 75 – mathis.burnel@quimper.bzh
Lionel Calvez – Technicien bocage – 02 98 98 88 97 / 06 70 16 82 52 – lionel.calvez@quimper.bzh
Frédéric Duboc – Assistante – 02 98 98 89 67 – frederique.duboc@quimper-bretagne-occidentale.bzh
Sandrine Guerrot – Comptable – 02 98 98 87 53 – sandrine.guerrot@quimper.bzh
Julien Le Dez – Technicien milieux aquatiques – 02 98 98 87 60 / 06 18 06 28 26 – julien.ledez@quimper.bzh
Elisabeth Morice – Technicienne agro-environnement – 06 27 81 02 56 – elisabeth.morice@quimper.bzh
Théo Viard – Technicien risques majeurs – 02 98 98 86 76 - 06 10 50 96 29 – theo.viard@quimper.bzh

En 2025, le Sivalodet a accueilli 3 stagiaires :

- **Romain Brami-Coatual**, en 1^{ère} Gestion des milieux naturels et de la faune (GMNF) au lycée de Kerbernez à Plomelin (1 semaine en juin)
- **Nell Caillibot**, 2nde Gestion des milieux naturels et de la faune (GMNF) au lycée de Kerbernez à Plomelin (1 semaine en février)
- **Armel Le Coze**, 2nde Gestion des milieux naturels et de la faune (GMNF) au lycée de Kerbernez à Plomelin (2 semaines en mai)



Les adresses

Postale - Hôtel de ville de Quimper – CS 26004 - 29107 Quimper cedex
Bureaux - 18 rue Jules Verne - 29000 Quimper
Web - <https://www.sivalodet.bzh>



Avec le soutien financier de

